



# Assemblée générale

Cinquantième session

9<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 27 septembre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Zaïre, S. E. M. Kamanda wa Kamanda, à qui je donne la parole.

**M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)** : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous présenter, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour sa cinquantième session ordinaire. Je me réjouis tout particulièrement de voir à la présidence de l'Assemblée générale le représentant d'un pays ami, le Portugal, avec lequel mon pays, la République du Zaïre, entretient des relations anciennes et excellentes marquées du sceau de la confiance et d'une estime réciproque. Vos qualités intellectuelles et vos talents de diplomate joints à votre longue expérience des affaires internationales sont pour nous le gage sûr de la réussite de nos travaux.

Mes félicitations s'adressent également aux autres membres élus du Bureau, auxquels je souhaite plein succès dans la mission délicate qu'ils ont de vous assister.

Permettez-moi également de saluer votre prédécesseur, S. E. M. Essy Amara, Ministre des affaires étrangères de la République soeur de la Côte d'Ivoire, auquel me lie personnellement une longue amitié. Je voudrais lui dire toute la joie, toute la fierté que nous avons ressenties devant la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session ainsi que devant le zèle, le savoir-faire et la compétence avec lesquels il s'est acquitté de sa mission.

Je voudrais enfin rendre un hommage mérité à Monsieur le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour l'excellente préparation de la présente session, pour les efforts remarquables qu'il déploie en vue de raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et pour ses initiatives nombreuses et louables en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Mes réflexions porteront essentiellement sur les leçons à tirer des 50 ans de l'ONU, sur la revitalisation et la restructuration de l'ONU, sur la situation de la sous-région des Grands Lacs, au Rwanda et au Burundi notamment, sur les efforts de paix au Moyen-Orient, sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, sur la dette extérieure, la coopération économique internationale et le développement, sur les efforts de désarmement et, enfin, sur la question du retour ou de la restitution des biens culturels à leur pays d'origine.

L'ONU célèbre cette année son cinquantième anniversaire. À sa naissance, elle s'était fixé des objectifs à la mesure de l'enthousiasme, des espoirs et des besoins libérés par la fin d'une guerre dévastatrice dont les traumatismes n'ont pas tout à fait disparu. Maintenir la paix et la sécurité internationales, garantir la justice et les droits de l'homme, favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, tels étaient les objectifs.

Où en sommes-nous au jour d'aujourd'hui?

Cinquante ans de vie constituent un tournant important dans la vie des hommes, dans la vie des institutions, voire des nations. Un homme qui, à 50 ans, n'a rien fait de sa vie ne risque pas d'imprimer un autre cours à son existence après cette étape. Une institution qui n'a rien fait pour atteindre, 50 ans après, les objectifs qu'elle s'était assignés à sa création pose indiscutablement le problème de sa viabilité et de l'utilité de son existence. Une nation qui n'aura rien fait pour son peuple en 50 ans doit assurément se ressaisir et tout remettre en cause : dirigeants politiques, programmes, projets de société, modes de gestion et méthodes.

Ce n'est heureusement pas le cas de l'Organisation des Nations Unies. Elle a à son actif des réalisations remarquables; elle a remporté des succès et déployé des efforts réels dans le domaine du développement économique et social, de la décolonisation, des droits de l'homme, du développement et du maintien de la paix. Son oeuvre normative représente sans conteste les plus hautes aspirations de l'homme, de tous les hommes, et des peuples vers un monde à l'abri de la guerre, de la menace, de l'intimidation, de la misère, de l'oppression et de la souffrance.

L'ONU doit donc aujourd'hui préserver et consolider ses acquis, d'une part, et, d'autre part, s'ajuster pour affronter le nouveau défi né dans le sillage des mutations fantastiques que le monde connaît depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Pour nous, qui venons d'Afrique, la décolonisation a été une page extrêmement importante. Que serait-il advenu de la décolonisation sans l'ONU, surtout depuis l'adoption de la résolution 1514 (XV), dite «Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux»? Que serait-il advenu de l'apartheid en Afrique du Sud sans la mobilisation par l'ONU de l'ensemble de la communauté internationale contre ce fléau, sans son soutien à la lutte héroïque et légitime des Sud-Africains, sous la direction des

mouvements de libération reconnus, et en particulier de l'ANC?

Au Zaïre, nous n'avons pas oublié qu'il y a 34 ans et 10 jours mourait en terre africaine à Ndola, pour promouvoir la paix, restaurer et maintenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, aujourd'hui le Zaïre, l'un des serviteurs les plus zélés de l'ONU, feu Dag Hammarskjöld, Secrétaire général de l'ONU.

Nous n'avons pas oublié que, de juillet 1960 à juin 1964, l'opération des Nations Unies au Congo a intégré le plus vaste programme d'assistance jamais entrepris jusqu'à par l'Organisation des Nations Unies.

C'est donc grâce à la contribution majeure de l'ONU que le Zaïre a sauvé son unité et son intégrité territoriale. Que l'ONU trouve ici l'expression de la profonde reconnaissance du peuple zaïrois. Cette page de notre histoire, qui est aussi celle de l'histoire de l'ONU, nous rappelle que notre peuple a payé un lourd tribut à la paix et qu'il a pris, dès cette époque, un engagement que les générations doivent se transmettre : plus de guerre civile; plus de sécession, en raison de conflits tribaux, interethniques ou de pouvoir; adhésion ferme à la paix et au dialogue pour le développement, quelles que soient la nature et l'intensité de nos divergences internes.

C'est pourquoi nous avons baptisé du nom de Dag Hammarskjöld une place et un pont importants de la ville de Kinshasa, pour rendre hommage à l'ONU, en immortalisant la mémoire de son ancien Secrétaire général, tombé au front de la lutte pour la paix. La symbolique de pont que nous entendons immortaliser autour du nom de Dag Hammarskjöld tient de notre perception du message de l'ONU. Porte ouverte sur le monde et tribune des nations, l'ONU, à travers son message de paix et de dialogue, n'établit-elle pas un pont entre les nations?

Cependant, au-delà des progrès remarquables et incontestables réalisés dans le monde, bien d'autres choses se sont passées depuis : la guerre froide a pris fin, sans que cette fin ne conforte le processus de développement dans les pays du Sud, et en particulier en Afrique, où la paupérisation a fait des avancées dans un contexte économique et social en dégradation.

Dans le sillage de cette dégradation, l'Afrique en particulier vit la résurgence des maladies jadis éradiquées et l'apparition de nouvelles endémies, sans disposer de moyens suffisants pour y faire face.

La décolonisation a quasiment pris fin; l'apartheid est aboli et l'Afrique, confrontée aux nouveaux défis de la démocratisation et du développement, prise par la fièvre de la démocratisation, est soumise à des mutations irréversibles qui s'accompagnent de traumatismes nouveaux.

Au plan international, des formes nouvelles de domination se dessinent et risquent de produire les mêmes effets si on n'y prend garde. La mondialisation des comportements et la standardisation des réflexes et des besoins ne vont-elles pas emprisonner les libertés, censurer les identités et étouffer l'expression culturelle des peuples?

La troisième guerre mondiale n'a pas eu lieu, mais, comme dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda, au Burundi et ailleurs, un nouveau type de guerre sur fond d'épuration ethnico-tribale a vu le jour, et ses conséquences dramatiques pour la sécurité, la paix, l'environnement et le développement des nations inquiètent à juste titre.

Un nouveau type de grande criminalité internationale a envahi l'Afrique et le monde. Criminalité de violence : atteintes aux personnes et aux biens, braquages et coupeurs de route; criminalité économique et financière : contrefaçon, trafic illicite des stupéfiants et de substances psychotropes, blanchiment d'argent sale, fraude à large échelle des matières premières, et j'en passe; criminalité politique : intégrisme, fondamentalisme et terrorisme international, qui nous renvoient au temps des corsaires et des pirates. Certes, le télégraphe, le téléphone, l'aviation, la radio, la télévision, l'informatique et la vidéo ont beaucoup contribué à supprimer les distances, mais ils ont aussi conforté la solidarité du désordre.

La coopération multilatérale, le financement du développement et l'éthique de la solidarité internationale se sont effrités, le nouvel ordre économique international n'a pas vu le jour et la coopération bilatérale s'est arrêtée pour diverses raisons, dont certaines politiques, dans beaucoup de pays, tel le Zaïre, au moment précis où ces pays sont confrontés à l'amenuisement des ressources financières. La conditionnalité de l'aide au développement est plus féroce que jamais, et l'aide d'accompagnement au processus de démocratisation, auquel le Sommet de La Baule donna un coup de fouet mémorable, n'échappe pas à cette conditionnalité.

Le phénomène des réfugiés et celui des personnes déplacées ont atteint une ampleur inégalée.

Un siècle d'espoir, surtout dans sa seconde moitié, semble ainsi vouloir se terminer sur une note de désespoir, quand on examine les causes qui sont à l'origine de cette

nouvelle menace à la paix dans le monde, en général, et en Afrique en particulier : conflits armés, luttes intérieures graves, pauvreté et chômage, inégalités, discriminations et intolérance, volonté d'exclusion, lutte contre le despotisme d'État, échecs politiques et sociaux, et ainsi de suite.

Aux réfugiés de la tyrannie s'ajoutent — sur notre continent — ceux de l'anarchie. Le sort tragique des personnes qui se déplacent en raison de la guerre ou des violences internes est assurément l'un des problèmes humanitaires majeurs de notre temps, et beaucoup de conflits armés, au jour d'aujourd'hui, trouvent leur origine dans la lutte des communautés emportées par l'intolérance.

Il est donc impérieux que les membres de la communauté internationale assument, chacun en ce qui le concerne, leurs responsabilités, se donnent la main et agissent de concert pour renverser ces tendances négatives.

Comme l'a rappelé opportunément le Secrétaire général de l'ONU, le 24 octobre 1994 :

«Des sociétés qui se croyaient naguère complètement autonomes se savent désormais intimement liées les unes aux autres. La vie de chacun, d'où qu'il soit, s'inscrit aujourd'hui dans un contexte planétaire. Il est maintenant admis que les objectifs les plus élevés de l'humanité — paix, justice et prospérité — ne pourront être atteints qu'au prix d'un effort de plus en plus largement concerté. Enfin, toute une série de problèmes nouveaux dont les dimensions planétaires sont indéniables appellent une solution manifestement hors de portée d'un pays ou d'un groupe de pays agissant isolément.»

Pour faire face aux nouveaux défis qui exigent notre engagement à tous, aux problèmes que posent le développement, la paix et la sécurité, l'ONU doit repenser ses méthodes, repenser son organisation, repenser son efficacité.

L'afflux de près de trois millions de réfugiés rwandais dans l'Est du Zaïre, dont je parlerai plus loin, a été pour nous un révélateur de certaines inadéquations et de certaines limites du système des Nations Unies face aux nouveaux défis.

Premièrement, 30 000 hommes armés appartenant aux ex-forces armées rwandaises débarquent au Zaïre — où, pour des raisons évidentes, on ne les attendait pas — un certain 14 juillet 1994 dans les régions du Nord et du Sud-Kivu à la suite de la guerre civile au Rwanda. Après avoir

été désarmés, ils doivent être pris en charge. Mais par qui? Leur statut commence à poser problème.

Sont-ils prisonniers de guerre? Le Zaïre n'est pas en guerre avec le Rwanda, nous a-t-on répondu. Sont-ils assimilables à des détenus de guerre? «Non», nous a répondu le Comité international de la Croix-Rouge, «ils ne relèvent donc pas de ma compétence». Sont-ils alors des réfugiés politiques? «Non», répond le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, «les hommes en uniforme militaire ne sont pas des réfugiés politiques, ils ne relèvent donc pas de notre compétence».

Conséquence de cela, les 30 000 militaires des ex-FAR ont commencé à pourvoir seuls à leurs besoins, au détriment des villageois et des populations locales, sous le regard impuissant du système des Nations Unies.

Deuxièmement, à la demande du Secrétaire général et de la communauté internationale, nous avons accepté de déplacer ces 30 000 militaires loin des frontières avec le Rwanda pour des raisons qui se comprennent. Des sites ont été identifiés au Shaba, au Maniema, à l'équateur. Des missions conjointes d'évaluation Zaïre-ONU ont été envoyées dans ces régions. À raison de trois membres par famille, nous avons identifié 90 000 éléments des ex-FAR à déplacer des frontières avec le Rwanda. Au vu de l'évaluation, l'Organisation des Nations Unies a trouvé le coût exorbitant, et le Secrétaire général n'a pas obtenu les moyens financiers nécessaires. L'idée a donc été abandonnée et l'ONU a demandé au Zaïre de prendre les mesures appropriées et requises de sécurité, en maintenant les 30 000 militaires sur place, c'est-à-dire à la frontière avec le Rwanda.

Mais le fait de les laisser ainsi a fait craindre au gouvernement de Kigali une menace de déstabilisation. Raison pour laquelle il a commencé à proférer des accusations sans fondement contre le Zaïre, et avant toute vérification des faits, l'Organisation des Nations Unies a fait droit aux prétentions de Kigali et levé l'embargo sur la fourniture d'armes au Rwanda, conformément à la résolution 1011 (1995) du Conseil de sécurité du 16 août 1995, pour aider ce pays à se protéger contre une menace hypothétique; mais l'ONU n'a rien fait en ce qui concerne la présence de ces 30 000 militaires laissés à la disposition du Zaïre, sans aucune assistance.

Mieux, après avoir, le 16 août 1995, levé l'embargo sur la fourniture d'armes au Rwanda pour que ce pays puisse s'armer et faire face aux menaces de déstabilisation à partir du Zaïre, le Conseil de sécurité a, trois semaines

après, adopté la résolution 1013 (1995) pour créer une commission internationale d'enquête chargée de vérifier les allégations selon lesquelles les ex-FAR subiraient un entraînement et recevraient des armes du Zaïre pour déstabiliser le Rwanda. Toutes ces choses étonnent, d'autant plus qu'elles se passent au niveau le plus élevé du système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies. J'ai servi moi-même au Conseil de sécurité, dont j'ai été Président pendant la guerre des Malouines. J'ai donc continué à penser qu'à ce niveau-là de responsabilité, les choses devaient être examinées avec le maximum de circonspection.

Ou le Conseil de sécurité dispose de preuves et il agit, car la création d'une commission d'enquête devient sans objet, ou il n'a pas de preuves et dans ce cas il enquête et prend des décisions après avoir vérifié les faits. Il y va de la crédibilité de notre Organisation. Et je n'ai cité là que deux cas de figure qui illustrent certains aspects de l'adaptation de l'ONU face aux nouveaux défis.

L'indispensable revitalisation de l'ONU repose sur l'intérêt et l'efficacité dont elle doit faire preuve face aux conflits et aux situations complexes qui sollicitent son intervention.

Il en est de même de sa restructuration. Cinquante ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies doit s'ajuster et s'adapter aux nouveaux défis que posent au monde le développement économique et social; les conflits politiques sur fond d'épuration ethnique; les mutations qui ont affecté les relations internationales et la configuration du monde, depuis le 24 octobre 1945; la nécessité d'élargir le cercle des décideurs en matière de paix et de sécurité internationales pour assurer une représentation plus équitable et plus équilibrée des nations du monde au sein du Conseil de sécurité et pour éviter les risques de manipulations du système de sécurité collective; enfin, l'inadéquation des moyens financiers par rapport à l'ampleur des missions que s'assigne l'organisation universelle.

La redynamisation des activités de l'ONU nous semble donc être à ce prix, car ce monde qui change ne rassure pas beaucoup. Et beaucoup de choses se passent sans que les nations du monde sachent ni comment ni pourquoi elles se passent ainsi. Il y a danger que des lobbies politiques utilisent les rouages de l'ONU à leurs fins, par le biais de l'influence, sans contrepoids, et des pressions que certains gouvernements pourraient exercer et ce glissement n'avait pas été prévu lors de la mise en place du système de sécurité collective.

La République du Zaïre se félicite du processus de paix engagé au Moyen-Orient. Elle a pris acte avec satisfaction des accords signés entre l'État d'Israël et l'OLP d'une part, et Israël et la Jordanie, d'autre part. Il considère que ce sont là des étapes importantes vers l'instauration d'une paix d'ensemble.

Le Zaïre appuie sans réserve les négociations bilatérales et les progrès réalisés à ce jour dans le processus de paix et exhorte toutes les parties à appliquer ces accords. Elle espère que des efforts seront entrepris pour qu'interviennent rapidement d'autres négociations entre Israël et d'autres États arabes.

Soulignant enfin la nécessité de faire progresser les négociations arabo-israéliennes vers d'autres voies du processus de paix, la République du Zaïre encourage l'établissement du dialogue entre les protagonistes et les exhorte à tout mettre en oeuvre pour aboutir à des accords conformes aux aspirations légitimes de chaque protagoniste.

Seule cette voie permettra de vaincre une méfiance séculaire et de créer les conditions requises pour le progrès et le développement au Moyen-Orient dans la paix, qui lui a fait défaut depuis si longtemps.

La situation qui prévaut dans la sous-région des Grands Lacs, en Afrique centrale, suscite de très graves inquiétudes en République du Zaïre car elle met en cause la paix, la stabilité, la sécurité et le développement, non seulement au Rwanda et au Burundi mais aussi dans l'ensemble de la région.

La République du Zaïre, je tiens à le préciser, n'a pas de problème particulier ni avec le Rwanda ni avec le Burundi. Hier, le Zaïre a offert le gîte et le couvert aux Tutsis qui étaient exclus, et aujourd'hui le Zaïre offre le gîte et le couvert aux Tutsis qui ont quitté leur pays. Il se joue dans cette région un drame humain d'une ampleur inouïe. Tout y frise la démesure : volonté d'exclusion, haine qui oppose les frères ennemis, Tutsis et Hutus, errances dramatiques des populations exclues pour leur appartenance ethnique et leurs opinions politiques, facilité avec laquelle des vies humaines sont détruites (enfants, femmes, vieillards, intellectuels), instinct de violence, dimension que prend le flux des personnes à la recherche d'un abri contre la mort certaine, déséquilibre dans le partage du pouvoir politique et militaire et méconnaissance des principes démocratiques dans la gestion du pays.

Au moment où les anciens réfugiés tutsis des années 1959 et 1962-63 rentrent au pays à la faveur de la prise de

pouvoir par le Front patriotique rwandais (FPR), des millions de Hutus, qui représentent 85 % de la population, sortent à leur tour du pays, laissant entre les mains des arrivants leurs biens, leurs terres et leurs maisons.

Exclus des années 60, au temps fort du pouvoir hutu, les Tutsis, qui constituent 15 % de la population, ont dû mettre 30 ans à préparer leur retour par la force. Combien de temps la communauté internationale voudrait-elle attendre pour que les Hutus majoritaires s'organisent à leur tour pour reprendre le pouvoir par la force dans leur pays?

À chaque retour de cette sorte, de nouveaux drames humains seront déplorés et des problèmes majeurs de réinsertion et de réinstallation se poseront.

Dans ce cycle de violence délibérée, il devient impossible et il deviendra de plus en plus impossible de dire qui est innocent de quoi et qui n'est pas coupable de quoi.

Devant un drame d'une telle ampleur, il nous semble que la communauté internationale et l'ONU paraissent, par certains côtés, désarmées. Qui prendra alors les mesures nécessaires pour aider ces pays, pour empêcher que les choses ne dégénèrent, pour sauvegarder la paix et la sécurité dans la région, pour prévenir d'autres génocides?

Les résolutions prises et les déclarations adoptées à ce jour par les Nations Unies ne prennent pas en compte toutes les réalités sur le terrain, n'intègrent pas tous les aspects du drame que je viens d'évoquer, au Rwanda, au Burundi et dans l'ensemble de la sous-région des Grands Lacs. Ces résolutions et déclarations, à leur tour, ont donné lieu à des implications politiques qui s'ajoutent à l'instabilité dans la région.

Au jour d'aujourd'hui, il ne s'agit pas de proclamer des grands principes, de donner raison à celui qui présente et structure mieux sa version de la situation et des faits. Il s'agit d'identifier froidement les problèmes concrets auxquels le Rwanda et le Burundi sont confrontés comme États, et de prendre, dans le cas d'une approche globale de la question, des mesures concrètes visant le rapatriement des réfugiés, la réconciliation nationale, le partage du pouvoir, l'introduction des équilibres requis dans des armées devenues support politique des gouvernants, pour la naissance d'armées républicaines, l'instauration ou la revitalisation du processus de démocratisation, l'aide à la réinsertion des réfugiés, l'aide à la reconstruction et au développement, tant aux pays d'origine qu'aux pays d'asile, l'instauration, enfin, de structures judiciaires viables pour un peu de justice. Il s'y pose aussi un problème de justice auquel il faut trouver

une solution. C'est dans cet esprit que la République du Zaïre soutient la tenue d'une conférence régionale sur la paix, la stabilité et la sécurité dans la sous-région des Grands Lacs, après la signature des accords bilatéraux sur le rapatriement des réfugiés. Pour des raisons qui se passent de commentaires, cette conférence, si elle veut réussir, doit être préparée minutieusement. Le Gouvernement zaïrois a pris acte avec satisfaction de la désignation par le Secrétaire général de l'ONU de l'Ambassadeur Jesus en qualité d'Envoyé spécial, et lui apportera toute sa coopération pour la réussite de sa mission.

À travers ce que je viens de dire, l'Assemblée se rend compte qu'un événement inédit depuis la fin de la seconde guerre mondiale semble appartenir désormais à la catégorie des faits divers de l'actualité internationale une fois passé le côté sensationnel de l'événement de l'afflux des réfugiés rwandais dans l'Est du Zaïre. Les réfugiés ont détruit un patrimoine touristique qui n'a pas de prix. Le parc naturel de Virunga — un site classé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) —, la faune, la flore, les gorilles de montagne, comme les éléphants et d'autres espèces protégées, n'ont pas été épargnés. L'environnement, l'écologie, les infrastructures de base, sanitaires et éducationnelles, ont été détruits. La résolution 49/24 de l'Assemblée générale du 2 décembre 1994 sur l'assistance spéciale aux pays d'asile, et notamment au Zaïre, adoptée en vue de réparer les dégâts et les préjudices causés aux zones détruites du fait de la présence massive des réfugiés, n'a toujours pas eu d'effet.

Victime du drame rwandais, en raison de son voisinage, le Zaïre, de plus en plus aujourd'hui, est accusé de vouloir déstabiliser le Rwanda, par ceux-là mêmes qui veulent se servir de la question des réfugiés pour déstabiliser la région des Grands Lacs, dans la poursuite d'un rêve lié à la création d'un empire Ima qui remettrait en cause le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, en vue de résoudre le conflit interethnique dans ces pays, en donnant une terre aux uns, une autre terre aux autres, au détriment du Zaïre.

Cette approche montre qu'il y a un soubassement politique à l'ensemble du problème. Ou nous sommes en face de réfugiés au vrai sens du mot, alors leur présence massive et les destructions qu'ils occasionnent dans notre pays nous posent un problème sérieux de sécurité nationale et de protection de nos populations, ce qui nous fonde à invoquer la dérogation prévue par la Déclaration sur l'asile territorial, ou bien nous sommes en face de personnes subtilement expulsées de leur pays pour des raisons poli-

tiques et ethniques, auquel cas aucune constitution au monde ne permet à un pays d'expulser ses nationaux pour des raisons politiques ou ethniques, et nous ne sommes donc pas tenus de cautionner la dérive de l'épuration ethnique. C'est la raison pour laquelle, pour que le prétexte fallacieux de la déstabilisation du Rwanda par le Zaïre n'offre pas à certains l'occasion de se prêter à l'exécution d'un plan contre notre pays, à la suite de la levée de l'embargo sur la fourniture d'armes au Rwanda, décidée par le Conseil de sécurité, et face à la mise en cause de notre sécurité nationale, et aux menaces graves qui pèsent sur nos populations, le Zaïre a eu recours à l'un des instruments internationaux en vigueur en matière de réfugiés, à savoir la résolution 2312 (XXII) adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 14 décembre 1967, dite Déclaration sur l'asile territorial, pour dire à la communauté internationale et à l'ONU d'assumer leurs responsabilités, car le Zaïre n'a pas les moyens et n'est plus en mesure de supporter seul le fardeau que représente la présence massive de ces réfugiés sur son territoire, d'autant plus qu'il est à la veille de l'organisation des élections dans le pays.

Pour mémoire, puisque beaucoup de choses ont été dites à ce sujet, le deuxième alinéa de la Déclaration sur l'asile territorial dit que :

«Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.»

Le paragraphe 1 de l'article 3 stipule que cette personne ne sera pas

«soumise à des mesures telles que le refus d'admission à la frontière ou, si elle est déjà entrée dans le territoire où elle cherchait asile, l'expulsion ou le refoulement.»

Depuis 1960 le Zaïre accueille les réfugiés venant du Rwanda, tantôt des Tutsis, tantôt des Hutus, et nous avons toujours appliqué cette disposition. Mais le paragraphe 2 de l'article 3 dit qu' :

«Il ne pourra être dérogé [à ce] principe que pour des raisons majeures de sécurité nationale ou pour protéger la population, comme dans le cas d'un afflux en masse de personnes.»

Et si un État, en tout état de cause, décide qu'une dérogation au principe énoncé serait justifiée,

«il envisagera la possibilité de donner à l'intéressé, dans les conditions qui lui paraîtront appropriées, la faculté de se rendre dans un autre État.»

et saisira la communauté internationale.

Le Zaïre s'est trouvé dans ce cas et a décidé de déroger au principe. Il en a saisi le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité. Les pays qui veulent recevoir chez eux ces réfugiés sont les bienvenus. Le Zaïre ne veut pas continuer à être accusé de vouloir déstabiliser le Rwanda pour le seul fait d'avoir accueilli trois millions de Rwandais sur son sol, et nous voulons par là supprimer la cause des accusations fantaisistes portées contre notre pays. Ainsi, la communauté internationale pourra mieux juger de notre détermination à vivre en paix avec nos voisins.

Mais, accédant à la demande du Secrétaire général de l'ONU, le Gouvernement zaïrois a eu des entretiens avec Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et lui a demandé d'organiser, au niveau du HCR, un rapatriement volontaire, mais massif et ininterrompu, des réfugiés vers leur pays d'origine, de telle sorte qu'au 31 décembre 1995, tous les réfugiés soient rentrés chez eux.

La communauté internationale a l'obligation d'aider le Rwanda et le Burundi à faire face aux problèmes que leur posent le rapatriement et la réinsertion de leurs nationaux. Au cours de notre dernière rencontre à Genève, le 25 septembre 1995, nous avons convenu avec le Ministre de la réhabilitation du Rwanda et avec Mme Ogata des modalités permettant le rapatriement des réfugiés d'ici le 31 décembre, au rythme de 8 000 à 10 000 personnes par jour aux différents points d'entrée qui ont été identifiés, Shangugu, Kiseni ou Gibumba.

Entre les exigences de solidarité internationale et celles de sécurité nationale et de protection de sa population, nous ne connaissons pas de gouvernement qui aurait hésité sur le choix à faire.

Et quand on suit aujourd'hui les informations diffusées par la presse internationale, l'image que certains voudraient donner du Zaïre est celle d'un enfer où il ne ferait pas bon vivre.

Le Zaïre, ce sont des hommes, qui, certes comme ailleurs, sont bons ou mauvais, moins bons ou moins mauvais; mais le Zaïre, c'est aussi un peuple. Et l'opinion qu'on aurait de moi personnellement ou de n'importe quel autre acteur politique de mon pays ne permet pas de discréditer

un peuple, de vouloir ternir l'image d'un peuple; d'autant plus que quand beaucoup fuient les horreurs et les violences de la guerre, c'est dans «l'enfer du Zaïre» qu'ils choisissent de venir vivre. S'est-on jamais demandé ce qu'il adviendrait de la paix en Afrique centrale si le Zaïre, devenu incapable de gérer ses conflits de tribus — et il en a plus de 450 — et ses autres problèmes politiques internes, venait à exploser, à l'instar du Rwanda, déversant ses 47 millions d'habitants dans les pays voisins?

Pour nous, comme pour les pays qui, comme les nôtres ont fait l'expérience de toute la gamme de turbulences que peut connaître un peuple, qui découvrons au-delà de l'état colonial plus ou moins prolongé par les premières années de l'indépendance le prix de la construction de l'État postcolonial conformément aux aspirations de notre peuple, il n'y a pas de bien plus grand au monde que la paix, celle-là même sans laquelle — au-delà de toutes les illusions — le progrès et le développement ne sont pas envisageables.

Au nom de la paix, chaque État doit être pleinement responsable de son peuple, doit assumer ses propres contradictions nationales et s'abstenir de faire porter par d'autres le fardeau de son incapacité à gérer ses contradictions. À défaut, la communauté internationale, au niveau tant régional que mondial, doit lui venir en aide pour développer sa capacité de résoudre ses problèmes sans provoquer des traumatismes supplémentaires, et surtout sans en occasionner à d'autres pays, des pays en voie de développement comme les nôtres dont les ressources sont sollicitées par plusieurs projets.

La communauté internationale a donc le devoir et doit avoir le courage d'imposer la paix et la réconciliation dans la région des Grands Lacs et de dire clairement son refus de cautionner la dérive de l'exclusion et de l'ethnicisme.

Le Zaïre, qui héberge un grand nombre de réfugiés africains sur son territoire et qui, dans un élan de solidarité humaine et surtout au regard des liens historiques qui l'unissent à ses voisins, avait décidé d'accueillir ses frères réfugiés rwandais, ne veut plus faire les frais des drames qui secouent les États voisins, avec leurs répercussions socio-économiques et de sécurité négatives sur ses populations frontalières.

Comme je l'ai déjà dit, nous pensons que la communauté internationale doit tout mettre en oeuvre pour rassurer notre population en aidant les Gouvernements du Rwanda et du Burundi à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir le retour rapide et l'insertion des réfugiés dans leur milieu d'origine. Nous réaffirmons ici notre

détermination à oeuvrer pour la restauration d'un climat de paix dans la sous-région et à apporter notre contribution à toutes les tentatives de réconciliation qui ramènent et garantissent la confiance mutuelle et la sécurité dans cette région; mais nous ne voulons pas continuer à nous préoccuper seuls de la présence de ces réfugiés sur notre sol et à assumer seuls les obligations que nous imposent les principes humanitaires et les accords que nous avons signés.

Je voudrais, au nom de mon gouvernement, saisir cette occasion pour remercier Mme Ogata et le Comité exécutif du HCR pour les efforts qu'ils déploient avec des moyens limités afin de venir à bout du problème des réfugiés dans la sous-région des Grands Lacs, et pour leur assistance en vue de la restauration de l'aéroport de Bukavu et du port d'Uvira.

Nos remerciements s'adressent également aux pays membres de l'Union européenne qui ont annoncé des contributions en vue de la réparation des routes du Nord et du Sud-Kivu avant l'organisation des élections.

Dans les années 60, peu de structures gouvernantes dans les pays du Sud semblaient s'intéresser ou s'attacher particulièrement au lien étroit qui existe entre démocratie et développement, démocratie et droits de l'homme, droits de l'homme et développement.

Le temps a fait son oeuvre et l'expérience de la gestion difficile de nos pays a livré ses leçons : il y a plus de sens à gérer la croissance et la richesse que la dégradation et la pauvreté; il ne suffit pas de consommer ce que d'autres produisent, il faut aussi apprendre à produire ce que l'on consomme; hériter des infrastructures et des cadres de vie conçus par d'autres est une chose, mais concevoir soi-même ses propres cadres communautaires de vie et s'imposer à soi-même ses propres limites en est une autre. Et pour tout cela, l'homme demeure l'indispensable médiation.

Et l'homme dont les droits et les libertés sont méconnus, l'homme qui a conscience de ne pas compter dans la gestion des affaires nationales, se détourne des sphères dirigeantes, de l'effort national pour le développement qui lui est imposé d'en haut, des politiques sans rapport avec son vécu quotidien. Beaucoup de nos pays, au cours des 30 dernières années, ont fait l'expérience de l'indifférence de cet homme dont les droits et les libertés n'étaient pas pris en ligne de compte.

Aujourd'hui, à la faveur de la débâcle économique et sociale, le lien est compris, il est admis entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement. Plus qu'une

imposition de La Baule, et sans méconnaître l'importance, l'intensité du message de La Baule par un homme de qualité, le processus de démocratisation en Afrique doit aussi être compris, et davantage comme un fait de conscience, comme une prise de conscience. Et c'est en cela que ce processus devient réellement irréversible.

En République du Zaïre, cinq années d'une transition difficile ont fait des ravages énormes aux plans politique, institutionnel, économique et social. C'est ainsi qu'au plan international, nous n'avons pas pu pleinement nous assumer et occuper notre place dans le concert des nations libres; et au plan interne, nous n'avons pas pu nous assumer pleinement et assumer nos responsabilités pour faire face aux préoccupations sociales et économiques de notre population.

Nous avons décidé désormais de mettre une croix sur cette page; nous entendons désormais assumer nos responsabilités et apporter notre contribution à la solution des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée, ne serait-ce qu'à travers nos analyses.

Nous entendons consolider nos relations avec tous les pays amis, et en particulier avec nos partenaires traditionnels, en trouvant ensemble des solutions appropriées aux problèmes qui ont grippé nos relations. Et dans le même temps, nous entendons donner un contenu conséquent, réel et utile à la diversification de nos relations extérieures aux fins du développement.

Au plan interne et à travers un autre type de gestion dont le Premier Ministre a parlé en septembre 1994, et dans le contexte des libertés retrouvées, nous entendons répondre aux aspirations de notre peuple à une meilleure qualité de vie, et c'est cela la priorité.

Démocratie ne signifie pas libertinage, et l'état de droit implique que tous les citoyens soient indistinctement soumis à la loi. Dans nos pays, l'éducation du plus grand nombre, le changement des mentalités, le relèvement du niveau général des connaissances, de culture politique et démocratique, sont autant de charges qui sollicitent les ressources financières modestes de l'État pour conforter, au-delà des élections à venir, la démocratie, l'état de droit et le progrès.

En même temps que le Gouvernement s'emploie à créer les conditions de sécurité juridique et un environnement économique propice à un partenariat utile et à une coopération mutuellement avantageuse, nous voulons compter sur nos partenaires extérieurs, sur les institutions financières internationales, bref sur la communauté internationale,

pour prendre avec nous le pari du développement. L'ordre institutionnel actuel dans notre pays correspond à ce que notre peuple a voulu, à travers l'ensemble de sa classe politique, pour sortir rationnellement et méthodiquement de la crise. Mais, seuls nos efforts ne peuvent suffire. C'est pourquoi nous sollicitons cette aide d'accompagnement du processus de démocratisation, parce que, malheureusement, l'adhésion des populations aux schémas politiques est aussi fonction de solutions concrètes à leurs préoccupations quotidiennes.

Comme le souligne la Déclaration de Manille, moyennant un appui mutuel, les forces intérieures et extérieures qui mettent en péril les nouvelles démocraties peuvent être vaincues. Les Nations Unies ont donc le devoir de soutenir les efforts que consentent les gouvernements, et parmi eux le nôtre, pour promouvoir ou consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

L'élimination de la pauvreté et de la misère dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement, est devenue l'un des objectifs prioritaires du développement pour les années 90, conformément aux résolutions 47/196 et 47/197 de l'Assemblée générale. Et l'année 1996 a été proclamée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Cela honore notre organisation.

Au cours des 50 dernières années, l'ONU a déployé des efforts importants visant à intensifier la coopération économique internationale. Elle a adopté notamment la Charte des droits et devoirs économiques des États, la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité.

Cependant, les rapports d'échanges entre les pays développés et les pays en voie de développement portent encore la marque de déséquilibres dont le maintien et le renforcement risquent de constituer, déjà aujourd'hui, une menace réelle à la paix.

En Afrique, les efforts entrepris aux niveaux national, régional et sous-régional en vue de sortir du cercle vicieux de la pauvreté n'ont pas suffisamment bénéficié du concours de la communauté internationale.

Frappée par une crise sans précédent, l'Afrique ploie depuis des années sous le poids de la dette et subit les effets de la dégradation des cours des produits de base exportés et de la détérioration des termes de l'échange, aussi bien que du protectionnisme dans les pays développés et de la diminution de l'aide publique au développement.

Cette dette constitue un véritable frein à la croissance économique et au développement de l'Afrique. Le lourd fardeau de la dette absorbe plus du tiers des recettes d'exportation de nos pays et représente une fuite importante de ressources qui, autrement, serviraient à financer la croissance et le développement.

Pour appliquer les programmes de réforme économique, de stabilisation et d'ajustement structurel et pour éliminer la pauvreté, les pays en développement, débiteurs, ont besoin de mobiliser les ressources indispensables à leur effort, ainsi que de nouveaux apports de ressources financières et d'une assistance financière concessionnelle de la part des pays créanciers et des institutions financières multilatérales.

L'allègement de la dette devient de plus en plus incontournable pour libérer les ressources nationales et soutenir les actions rendues nécessaires par le développement social. Les obligations que la dette et son service imposent à nos pays en développement sont tellement inquiétantes qu'il convient d'aborder la solution des problèmes qui en découlent avec un esprit et un sens particulier d'innovation et d'urgence, ce qui exige un effort d'imagination.

C'est pourquoi il nous paraît nécessaire et urgent d'évaluer les progrès réalisés dans les diverses instances des Nations Unies sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international afin de prendre, en fonction des résultats de cette évaluation, des mesures appropriées pour promouvoir le développement des pays en développement et la coopération économique internationale.

La République du Zaïre souhaite que la présente session prenne en considération, dans le cadre de l'examen du point 96 c) de l'ordre du jour relatif à la crise de la dette extérieure et du développement, les recommandations faites par les pays non alignés lors de leur rencontre de Jakarta, du 13 au 15 août 1994.

Il y est question des voies et moyens susceptibles de résoudre le problème de la dette des pays en développement et de promouvoir leur développement harmonieux.

Nul n'ignore que la résorption du niveau actuel de la dette extérieure des pays en développement ne peut être envisagée sans la coopération des pays développés et des institutions financières internationales, qui doivent s'accorder sur la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial qui tienne compte des intérêts vitaux des partenaires.

Les pays de l'hémisphère Nord ont aussi intérêt à consentir un effort supplémentaire et à comprendre que le service de la dette ne pourra être honoré qu'en fonction des capacités financières des pays débiteurs. Exiger d'eux, dans le contexte actuel, de tenir tous les engagements financiers risque de se traduire par un effondrement de leurs économies, malgré leur bonne volonté.

L'année 1995 a été proclamée Année internationale du souvenir des victimes de la seconde guerre mondiale, et les États Membres ont été appelés à célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Cette année aussi, nous allons entreprendre un examen et une évaluation, à mi-parcours, de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Comment nous souvenir des victimes de la seconde guerre mondiale aujourd'hui sans que nos pensées ne se portent aussi vers les victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, au Libéria, en Somalie, au Rwanda, au Burundi, et j'en passe? Quand nous souviendrons-nous des victimes de ces autres guerres? Il n'y a pas une destruction de vies humaines plus propre qu'une autre.

Le fléau de la guerre à l'abri duquel l'ONU devait mettre les générations présentes et à venir concerne quelle guerre, quelle forme de guerre? Certes, la guerre sous la forme de celle de 1940-1945 ne s'est pas reproduite depuis, mais pouvons-nous affirmer aujourd'hui que l'homme a été éduqué dans l'esprit de paix? C'est dans la tête des hommes que l'instinct de guerre doit être remplacé par l'esprit de paix pour mettre le monde à l'abri du fléau de la guerre. Faute de quoi les progrès réalisés demeureront extrêmement fragiles.

L'ONU offre la possibilité de considérer, sous l'angle mondial, les questions de guerre, de paix et de sécurité. Elle demeure un instrument essentiel à la réalisation des objectifs de maîtrise des armements et de désarmement. Mais il faut davantage prévenir les situations de conflit et de tension; il faut davantage mettre en place un système efficace de sécurité collective qui permette aux États de réduire leur capacité militaire. Il ne suffit plus aujourd'hui de limiter les armements et de favoriser le désarmement en réglementant les armements et en instaurant un équilibre des forces à des niveaux inférieurs. Ce n'est pas ainsi, selon nous, qu'on réalisera l'objectif de développement pour tous qui est le nouveau défi majeur de l'Organisation des Nations Unies. Il faut réinventer la confiance dans les relations internationales.

Il faut faire un nouvel effort d'imagination pour que le désarmement s'accompagne de la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement dans le monde. Et, dans ce contexte, nous pensons que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction, premier traité de désarmement à vocation universelle et effectivement vérifiable, offre une piste. Elle apporte en effet un gain de sécurité pour tous les États grâce à l'élimination totale d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. Nous espérons que cette convention aura, sous peu, le nombre requis de ratifications pour entrer en vigueur et devenir ainsi une norme commune à tous les États.

Depuis l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en 1973, de la question du retour ou de la restitution des biens culturels à leur pays d'origine, nous avons noté avec satisfaction l'intérêt constant et croissant que lui portent les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

À la promotion des négociations bilatérales pour le retour ou la restitution des biens culturels s'est ajoutée la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels dont le nombre d'États parties ne cesse d'augmenter.

Cependant, la quantité et la qualité des biens culturels retournés ou restitués à leur pays d'origine demeurent insignifiantes par rapport à l'importance que l'Assemblée générale des Nations Unies accorde à cette question. Les promesses faites au Zaïre par les pays qui détiennent encore par-devers eux des oeuvres d'art, d'autres trésors culturels du Zaïre ainsi que des pièces de musée et des archives indispensables à la préservation et à l'épanouissement des valeurs culturelles, n'ont pas, à ce jour, été totalement tenues.

Nous demandons au Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'UNESCO, de tout mettre en oeuvre pour amener ces pays à honorer leurs obligations, afin que soient réalisés les objectifs poursuivis par l'ONU et par les pays d'origine.

Je souhaite plein succès aux travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale et longue vie à l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Paraguay, S. E. M. Luis María Ramírez Boettner.

**M. Ramírez Boettner** (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre élection et vous présenter mes meilleurs vœux. Soyez assuré de la coopération la plus complète du Paraguay.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

En même temps, je voudrais exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, les félicitations du Gouvernement et du peuple paraguayens pour les efforts dignes d'éloges qu'il poursuit. Une fois de plus, au nom du Paraguay et du Président de la République, Juan Carlos Wasmosy, je réaffirme notre plein appui à l'ONU, dont le Paraguay est cofondateur.

Nous vivons une année exceptionnelle, importante et heureuse : le premier cinquantenaire des Nations Unies.

J'ai été l'un des témoins privilégiés de la naissance de l'Organisation après la deuxième guerre mondiale. La vie m'a ensuite amené à travailler, en tant que fonctionnaire, pendant 25 ans, dans le cadre de la structure créée. Je crois que l'ONU a essentiellement répondu au désir de paix, de sécurité, et d'instauration d'un ordre juridique international plus équitable et à l'engagement en faveur du développement de tous les peuples de la terre.

Sans aucun doute, il faut reconnaître qu'en dépit des efforts déployés, nous n'avons pas dans la sphère politique, obtenu tous les succès que nous avions souhaités.

Par contre, dans le domaine économique et social, où le Secrétaire général et les différents organismes du système des Nations Unies peuvent prendre des décisions indépendantes, des succès très nombreux ont été obtenus, dont certains sont véritablement extraordinaires. À titre d'exemple, on peut citer la Convention sur le droit de la mer, les succès remportés en matière de décolonisation, l'appui constant et universel aux droits de l'homme individuels et collectifs, l'ouverture et la libéralisation du commerce international, la masse immense de données statistiques recueillies et diffusées en matière de démographie, d'économie, de santé et d'éducation, et ainsi de suite.

Sans rien vouloir exclure, je souligne notre admiration pour la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, le

Sommet mondial de Copenhague sur le développement social, le Sommet mondial pour l'enfance, la récente Conférence sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, et la Conférence Habitat II tant attendue. La contribution que ces sommets et ces conférences ont apportée à l'humanité est réellement historique.

Je souligne, d'autre part, combien mon gouvernement apprécie le rapport établi par le Groupe de travail de haut niveau sur la situation financière des Nations Unies, dont nous partageons nombre d'observations et de recommandations.

À cet égard, nous nous bornerons à ne mettre en relief, pour être brefs, que le chapitre II relatif au futur système des Nations Unies.

Nous sommes d'accord avec ceux qui pensent qu'il conviendrait de changer le texte de façon qu'il se lise comme suit :

«d'un monde d'équité et de justice, un monde où le progrès économique sera partagé, un monde où les générations pourront bien vivre, dans des conditions de sécurité et de paix, avec elles-mêmes et avec l'environnement dont dépend leur survie même.»

Nous comprenons néanmoins que, comme le dit le document, «le changement ne se fera pas sans heurt», et que «fréquemment il y a une énorme distance entre les solutions idéales et ce qui est politiquement possible».

Sans vouloir commenter en détail l'ensemble de l'énorme ordre du jour de cette session, le Paraguay tient à insister sur le fait qu'il est nécessaire, à son avis, de mieux adapter l'ONU aux réalités nouvelles et changeantes et en même temps d'appuyer davantage, si cela est possible, un plus grand renforcement de l'ensemble du système, non seulement pour préserver la paix grâce au droit, mais également pour renforcer la sécurité grâce au développement harmonisé et intégral de tous les peuples de l'humanité.

Dans cet esprit, le Paraguay continue d'appuyer la réforme des organes des Nations Unies, le renforcement de l'Assemblée générale, la démocratisation du Conseil de sécurité avec la présence d'un plus grand nombre de membres non permanents, et la limitation du droit de veto. En acceptant de nouveaux membres permanents, il sera indispensable d'assurer la représentation équitable de l'Amérique latine et des autres continents, et nous citerons entre autres pays le Japon, l'Allemagne et le Brésil.

Mais tout cela ne sera possible que si les États, dans le cadre des contributions convenues, font face de façon positive et consciente au grave problème du financement du système. Dans la mesure de ses moyens, le Paraguay a effectué le versement de sa quote-part et voudrait rappeler la nécessité de rationaliser l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité administrative des Nations Unies.

Nous avons également déclaré, en d'autres occasions, que la répartition des fonds nécessaires à l'exécution des programmes et des projets des Nations Unies dans le monde est peu équilibrée, car 8,66 % seulement sont alloués aux programmes des pays d'Amérique latine, alors que d'autres régions disposent de 50,42 % et de 40,67 % respectivement.

Le Paraguay suit avec attention l'énorme effort déployé par l'ONU en ce qui concerne la paix et le développement.

S'agissant du maintien de la paix, le Paraguay voudrait faire allusion à quelques points précis.

S'agissant du point 27 de l'ordre du jour, je me félicite de la continuation de l'ouverture économique dans la République soeur de Cuba. Je suis heureux de rappeler que le grand héros, poète, homme politique, écrivain et professeur que fut José Martí a été Consul général du Paraguay à New York, et que son apport à ma patrie a été alors et reste encore aujourd'hui fructueux.

Dans cette perspective, le Paraguay réitère son appui total au Groupe de Rio et à sa déclaration en faveur de la levée de l'embargo contre Cuba, et réaffirme son appui aux changements nécessaires qui doivent être opérés conformément à la volonté populaire, tout en respectant le droit à l'autodétermination des peuples et le principe de non-intervention.

En ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine, le Paraguay approuve les diverses mesures prises successivement, mesures encouragées par l'Assemblée générale et entérinées par le Conseil de sécurité, que ce soit grâce aux efforts déployés par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) ou par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par d'autres organisations apparentées.

Nous espérons toujours que la force de la raison et la compassion humaine prévaudront afin d'alléger, le plus rapidement possible, les souffrances et les sacrifices énormes de ces peuples, séparés aujourd'hui par la haine et la violence.

Le Paraguay partage la même préoccupation que la communauté internationale face aux conflits qui déchirent le Rwanda et le Burundi, ainsi que d'autres parties du continent africain.

Les actions très diverses entreprises par l'ONU dans d'autres régions de la planète méritent également notre respect et notre appui. Sans vouloir exclure aucune d'entre elles, nous voudrions mentionner celles entreprises en El Salvador, en Haïti, en Iraq, au Koweït, en Angola, au Mozambique, en Somalie, au Sahara occidental et au Libéria, sans oublier le Liban, Chypre, le Cambodge, la Géorgie, le Tadjikistan, et d'autres. Ainsi, l'ONU contribue ou a contribué activement en envoyant des missions d'observation et d'assistance ou des forces de maintien de la paix en maintes régions de notre monde si agité.

Nous continuons d'espérer que le processus de paix entre Israël et ses voisins arabes du Moyen-Orient progressera. Le Paraguay se félicite des récents accords passés entre Israël et la Palestine, et il espère que nous pourrions bientôt assister à de nouveaux succès sur ces terres connues comme étant le berceau de trois religions universelles et pour leurs magnifiques cultures.

Naturellement le Paraguay appuie les activités des Nations Unies qui visent à réaliser le désarmement, qu'il s'agisse d'armes classiques, biologiques, chimiques ou nucléaires. Le Paraguay exprime également dans le même domaine sa préoccupation face aux essais nucléaires menés actuellement dans une autre partie du monde.

Le Paraguay demande que la lutte contre le terrible fléau du terrorisme soit menée dans un climat de coopération internationale toujours plus concerté, afin de l'extirper à la racine.

Le Paraguay estime nécessaire de déclarer ici qu'il espère qu'à l'issue des pourparlers entre les deux parties, on pourra parvenir à une entente juste et équitable pour régler la situation de la République de Chine, conformément au principe de l'universalité consacré dans la Charte.

La coopération des Nations Unies en faveur du développement suppose un effort énorme de restructuration et de revitalisation dans les domaines économique et social et autres domaines connexes. Nous jugeons fort prometteuse à cet égard la coopération des Nations Unies avec le Système économique latino-américain et d'autres groupements régionaux. L'accent doit être mis en particulier sur la coopération horizontale.

La question de la convocation d'une conférence internationale sur le développement nous paraît d'une importance vitale, en ce sens que c'est une des mesures indispensables pour garantir une croissance économique à long terme dans tous les pays, en développement en particulier.

Les récents désordres financiers sur notre continent — où la dette, les prêts et les capitaux spéculatifs semblent s'être combinés pour provoquer une crise de grande ampleur, réglée tout récemment — nous conduisent à insister sur un développement durable et une coopération économique internationale, à la fois vaste et durable, comme l'a fait le Groupe de Rio dans ses conclusions à l'issue de sa récente réunion de Quito.

Le Paraguay est heureux de pouvoir affirmer devant l'Assemblée que son processus démocratique continue de se renforcer de jour en jour. Conformément à la Constitution nationale, le Gouvernement garantit et garantira toujours les libertés, conformément aux pactes relatifs aux droits civils et politiques que nous avons signés.

Nous ne saurions manquer de signaler que, dans ses conclusions sur la situation dans notre pays en 1995, la Commission des droits de l'homme fait état des progrès du Paraguay dans ce domaine. Cela dit, nous ne nous dissimulons pas les besoins énormes auxquels nous devons répondre. La transition démocratique dans notre pays n'a pas reçu l'appui matériel que nous escomptions. À l'exception de la Communauté européenne et du Japon, qui nous ont aidés, nous avons dû faire face aux problèmes économiques par nos propres moyens. Voilà qui explique pourquoi nous n'avons pas réussi à régler tous les conflits sociaux.

Nous nous efforçons d'apporter les solutions voulues, et nous tenons à répéter que nous le faisons en respectant les valeurs morales, l'équité et les principes des Nations Unies. Par contre, nous réclamons un plus grand appui de la communauté internationale en faveur de notre développement. C'est donc avec stupéfaction, sans parler de l'indignation du peuple paraguayen, que nous avons appris que certaines banques européennes et américaines avaient eu l'audace d'aller devant les tribunaux suisses réclamer le paiement de dettes que n'ont jamais contractées les autorités paraguayennes, qui ont leur origine dans des opérations frauduleuses ourdies en Italie et qui font actuellement l'objet d'enquêtes et de jugements dans les pays concernés. Le Paraguay a toujours respecté et continuera de respecter ses engagements internationaux. Mais il ne saurait accepter de rembourser des dettes contractées en violation de notre propre législation et de tous les principes du droit.

La récente Conférence du Groupe de Rio qui s'est tenue à Quito s'est résolument prononcée pour les investissements productifs et contre les investissements spéculatifs qui ne sont pas créateurs d'emplois et qui, malheureusement, sont une caractéristique de notre époque. À cet égard, le Gouvernement va de l'avant avec ses projets concernant la voie navigable Paraguay-Parana. Cette voie navigable n'est pas un projet conçu à partir de rien. Au contraire, il s'agit d'une oeuvre de la nature qu'il convient d'améliorer, sans rien lui enlever, afin de permettre la navigation fluviale en toute saison pour le trafic des personnes et des marchandises. Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro n'a fait que sensibiliser davantage le Paraguay à la nécessité de protéger l'environnement. Et puisque cette voie navigable existe déjà naturellement, je tiens à souligner qu'il ne sera causé aucun dommage à l'environnement.

Le MERCOSUR — Marché commun du Cône Sud —, union douanière entrée en vigueur le 1er janvier 1995, réunit les économies de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. C'est un marché de plus de 200 millions de personnes qui s'étend sur 12 millions de kilomètres carrés, soit le quatrième espace régional de cette nature dans le monde. Le Traité d'Asunción, qui a donné naissance au MERCOSUR il y a cinq ans, repose sur deux principes clefs : la démocratie et la solidarité internationale. Il s'agit d'un système souple d'intégration, qui tend à inclure les économies des républiques soeurs de Bolivie et du Chili pour se fusionner en fin de compte avec le Pacte andin.

Le Paraguay se félicite des négociations fructueuses menées avec l'Union européenne pour créer une vaste zone de libre-échange comprenant l'Europe et le MERCOSUR. Sous la remarquable présidence de l'Espagne, l'Union européenne étudie actuellement un large accord-cadre qui sera, espérons-nous, signé à Madrid à la fin de l'année.

Le Paraguay est fermement convaincu qu'il convient d'avancer dans le processus visant à créer, dans le cadre du MERCOSUR, des entités supranationales telles qu'une commission administrative et une cour de justice.

La présidence temporaire du MERCOSUR par le Paraguay a favorisé l'entrée en vigueur d'une union douanière mise au point graduellement et le début d'un accord avec l'Union européenne. Nous venons de remettre la présidence aux mains de la République orientale de l'Uruguay.

Par le biais du MERCOSUR, le Paraguay pratique une politique de libre-échange — la plus ouverte d'Amérique du Sud — dans le droit-fil de l'article 8 de la charte du Fonds

monétaire international (FMI), qui prévoit la liberté totale des mouvements de capitaux.

Le Paraguay n'ignore pas qu'il lui faut réduire l'importance de ses forces armées afin de consacrer ses ressources au secteur social, sans pour autant diminuer sa sécurité ou compromettre l'efficacité de ces forces. Il bénéficie fort heureusement de la compréhension des commandements intéressés et de la coopération nécessaire pour procéder à ces réformes. Le Paraguay étudie actuellement la possibilité d'une participation de ses forces armées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et il a commencé à envoyer des officiers suivre des stages de formation.

Nous sommes reconnaissants des projets et des programmes financiers entrepris dans notre pays par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Nous remercions le Fonds monétaire international (FMI) de ses conseils fort utiles.

Le trafic des stupéfiants n'est pas un problème au Paraguay, puisque le pays n'est ni un centre de production ni un marché de consommation. Le seul problème tient à ce que ce trafic implique le transit vers les pays industrialisés, lequel est facilité par l'énorme longueur de notre frontière terrestre. Le Paraguay s'attaque de front à ce problème par ses propres moyens, sans aide extérieure, et il a déjà obtenu des résultats appréciables à cet égard.

Le Gouvernement a pris l'initiative de s'attaquer à la corruption publique et privée, fléau de notre époque aux quatre coins du monde. Le Paraguay appuie à cet égard le projet de convention interaméricaine contre la corruption, qui a été proposé par le Gouvernement du Venezuela à ses partenaires du Groupe de Rio.

Le Paraguay est fier d'appartenir au Groupe de Rio et d'y apporter sa contribution. C'est un mécanisme souple créé pour régler un conflit précis. Il a donné de si bons résultats qu'il a été maintenu comme cadre pour faciliter un dialogue politique franc et ouvert qui gagne chaque jour en utilité et en importance. Sa création par les membres fondateurs de l'Organisation des États américains (OEA) en fait un espace politique cohérent et opportun. Nous nous félicitons de la tournure pratique prise par la réunion au sommet, à Miami, des présidents des Amériques, et notamment lors de la rencontre qui a eu lieu au niveau ministériel à Denver, aux États-Unis, il y a quelques mois.

Avant de terminer cette intervention, le Gouvernement du Paraguay souhaite souligner l'accord auquel il est parvenu avec la République argentine concernant le règlement du problème écologique posé par la rivière Pilcomayo. La République soeur de Bolivie s'associe maintenant à un accord tripartite pour régler ce problème dans une région propice au développement régional, grâce à la coopération de l'Union européenne.

L'an passé, nous avons évoqué la nécessité de créer, dans le cadre du système des Nations Unies, un fonds mondial pour le développement scientifique et technique, notamment dans les pays en développement. À cet égard, nous voudrions lancer un appel particulier à nos associés du Sud.

Tant que la science et la technique n'auront pas imprégné nos élites économiques, sociales et politiques, le développement ne sera pas possible. L'écart dans ce domaine entre les pays industrialisés et les nôtres est si grand qu'il est juste et impératif de le réduire. Il s'agit surtout d'obtenir un transfert gratuit des technologies agricoles alimentaires qui nous permettraient de vivre dans la paix sociale.

Au cours de ses 50 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a laissé derrière elle de nombreux jalons de l'histoire de l'homme. Des problèmes épineux qui paraissaient insurmontables appartiennent maintenant au passé. Une crise nucléaire, menace qui a pesé sur pratiquement deux générations du genre humain, nous semble aujourd'hui impensable. Le monde ne peut plus s'expliquer dans l'optique de deux idéologies, dont le triomphe de l'une et la déroute de l'autre n'auraient pu survenir que d'une grande guerre, ce qui, heureusement, a été évité.

Le débat entre l'autoritarisme et la liberté est terminé. Bien qu'il existe encore de vastes régions du monde qui ne jouissent pas pleinement des droits fondamentaux, les avantages de la liberté énoncés dans les déclarations et les pactes des Nations Unies ne sont plus mis en doute.

Il ne faut pas oublier que depuis 1819, il y a eu 353 guerres, mais qu'aucune d'elles ne s'est produite entre des démocraties bien assises. On pense généralement de plus en plus que nombre de grandes questions ne peuvent être résolues qu'au moyen d'efforts concertés. Il est impossible à l'État-nation de régler à lui seul les problèmes concernant l'environnement, les femmes, l'éducation, l'enfance et une grande majorité des points de l'ordre du jour de cette grande Assemblée. Nous le constatons chaque jour. On ne se souvient déjà plus que, récemment encore, et alors que notre organisation existait déjà, il n'y avait pas de débat

lorsqu'il s'agissait des affaires intérieures des pays, et que l'on n'admettait pas l'ingérence internationale. Si on devait réécrire la Charte aujourd'hui, on verrait à quel point les circonstances actuelles ont changé s'agissant des exceptions visées au paragraphe 7 de l'Article 2.

Tout cela s'est produit à l'ère des Nations Unies. Nous manquons encore de recul pour porter un jugement, mais nous sommes certains que le résultat est positif. Nous ne sommes pas revenus en arrière et nous ne nous sommes même pas arrêtés.

Des voix s'élèvent encore pour souligner les défauts de l'Organisation. Ces critiques seraient justifiées si l'on perdait de vue les grands changements qui, pour le bien de l'humanité, se sont produits du fait de l'existence et de la contribution de notre organisation. Mon pays, par mon entremise, réaffirme son appui aux réformes qui sont inévitables et indispensables. Telle est notre responsabilité, et nous rendons un grand hommage à ceux qui l'ont conçue, élaborée et développée.

Mais ces mutations ne seront valables que si l'on se souvient du principe du sens de l'histoire, comme nous le rappelle le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Ces dernières années, nous Paraguayens, en retrouvant le chemin de la démocratie, avons réalisé que nous n'étions pas seulement inspirés par le désir d'améliorer notre condition de vie, d'obtenir les avantages du progrès et d'assurer le bien-être de tous; nous avons compris que nous faisons partie d'une aventure commune, aux origines universelles, que nous étions une nation qui, pour se comprendre, devait comprendre les autres.

C'est pourquoi, ici même, nous sommes convaincus — et à jamais je l'espère — que la grande majorité des gens pensent qu'avec l'ONU ils pourront un jour, peut-être très rapidement, parvenir à de nouveaux cosmopolitismes. Ce sens de l'histoire nous oblige à penser une fois de plus en termes mondiaux — ce qui sera, sûrement, notre nouvelle activité — pour que la moralité puisse triompher dans la politique, et que la séparation n'ait été qu'un épisode de la vie de notre espèce.

Pour paraphraser Hegel, nous pouvons dire, «Que sommes-nous? Qu'allons-nous devenir?»

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire des relations extérieures du Mexique, M. José Angel Gurría.

**M. Gurría** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Mexique a contribué avec détermination et enthousiasme à son développement positif. Sans exception il a été un promoteur efficace des principes, de la lettre et de l'esprit de la Charte de San Francisco. Aujourd'hui, le Mexique confirme devant le monde son attachement indéfectible à la paix, au développement et à l'entente collective qui anime l'ONU.

*M. Srithirath (République démocratique populaire lao), Vice-Président, assume la présidence.*

Cinq décennies de diplomatie collective, de controverses sur la portée et les limites de l'action multilatérale, et d'adaptation difficile de l'ONU à un monde en changement constant et vertigineux se sont écoulées. Cinq décennies pendant lesquelles le navire de l'ONU a subi l'assaut fréquent de l'intolérance, de l'utilisation arbitraire et irrationnelle du pouvoir et de la force, et des violations flagrantes des règles du droit international. En dépit de ces assauts, le navire continue d'être à flot, il réunit aujourd'hui 185 nations et il est encore la meilleure option dont dispose l'humanité pour amener les générations futures à un port plus sûr et plus stable que celui dont nous avons hérité à la fin de la seconde guerre mondiale.

Au cours de ces 50 premières années, on a jeté les bases de l'édification d'une civilisation nouvelle, d'un niveau plus élevé de coexistence pacifique entre les nations. Jamais dans l'histoire l'homme n'a disposé d'un instrument aussi universel et aussi encourageant que l'ONU. Le débat général en ce cinquantième anniversaire est l'occasion de nous engager à respecter ces objectifs et à esquisser le profil qui devra être celui de l'ONU au siècle prochain. Il est clair que le monde ne peut se passer de l'ONU, mais il est tout aussi évident que ses structures exigent un ajustement profond pour être à la hauteur des défis actuels.

La question récurrente est la nécessité de mener à bien une réforme de l'Organisation, dont les thèmes principaux sont notamment les suivants :

Premièrement, le Mexique estime qu'il faut avant tout faire avancer la réforme du Conseil de sécurité, et il a proposé une augmentation du nombre de membres du Conseil dans le strict respect du principe de la répartition géographique équitable dans le contexte d'une réforme réelle de ses méthodes de travail, y compris le réexamen de l'utilisation et de l'existence même du veto.

Deuxièmement, les limitations à l'activité du Secrétaire général qui restreignent son pouvoir d'action de façon significative.

Troisièmement, les obligations financières qui ne sont pas respectées par un large nombre d'États Membres.

Quatrièmement, l'extrême bureaucratisation de certaines des institutions spécialisées du système des Nations Unies et l'absence de coordination de leurs activités, ainsi que l'absence d'appui politique des Membres à d'autres institutions, telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui jouent un rôle extrêmement utile.

L'enthousiasme engendré par la fin de l'affrontement bipolaire s'est effacé avec l'émergence de conflits ethniques, religieux et régionaux importants et déchirants, notamment dans l'ex-Yougoslavie et dans divers pays d'Afrique, auxquels nous devons trouver d'urgence une solution. Heureusement, il existe des raisons d'espérer, tel le progrès des négociations au Moyen-Orient, que cette Assemblée doit reconnaître et continuer d'encourager. Nous voyons avec une satisfaction particulière progresser les négociations vers une paix ferme et durable au Guatemala, auxquelles ont tant contribué le Secrétaire général et le Groupe d'Amis, dont le Mexique fait partie.

La question du désarmement est, depuis des années, prioritaire à l'ordre du jour de la communauté internationale. Il y a quelques mois à peine, nous sommes convenus de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En même temps, nous avons réaffirmé par consensus des engagements importants en matière de désarmement. Tous les États dotés d'armes ont accepté

«d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble» (*NPT/CONF.1995/32 (Part I), p. 10*)

en vue d'éliminer ces armes dans le cadre d'un programme de désarmement général et complet. Nous devons maintenant fixer des échéances pour parvenir à ces objectifs et demeurer vigilants à l'égard des engagements contractés, grâce au mécanisme d'examen que nous avons également approuvé à la Conférence.

Cependant, il est clair que le rythme des négociations en la matière ne satisfait pas la grande majorité des membres de la communauté internationale. Il semble que la volonté politique nécessaire pour tirer parti de la détente

entre les grandes puissances militaires et faire avancer le processus de désarmement n'existe pas. Il est à craindre que ce processus soit inversé. Voilà pourquoi il faut redoubler d'efforts pour faire progresser les questions de désarmement et se pencher sur un programme spécifique de mesures de confiance mutuelle entre les États.

La conclusion, en 1996, d'un traité d'application universelle interdisant de façon absolue les essais nucléaires dans tous les milieux est la première tâche à réaliser en matière de désarmement. Ce traité, en cours de négociation à Genève, devrait être ouvert à la signature avant le début de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Pour accélérer la réalisation de cet objectif, les États dotés d'armes nucléaires doivent souscrire à ce qu'on appelle «l'option zéro», comme l'ont déjà fait les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement du Mexique est extrêmement préoccupé par les décisions récentes de la République populaire de Chine et de la France de procéder à des essais nucléaires, malgré les appels répétés de la communauté internationale pour qu'elles s'abstiennent de ces activités. Nous condamnons ces essais et nous réitérons notre appel respectueux mais ferme à ces pays pour qu'ils décrètent un moratoire qui resterait en vigueur jusqu'à la conclusion du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États parties au Traité de Tlatelolco et les pays membres du Traité de Rarotonga soumettrons pour examen à cette Assemblée un projet de résolution dans ce sens. En outre, nous partageons l'opinion des États qui se sont prononcés en faveur du début immédiat des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui était certainement un des engagements pris par consensus à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Parallèlement aux efforts faits en faveur du désarmement nucléaire, il convient également de stimuler le processus de désarmement classique. Le Mexique appuie et encourage la négociation d'accords sur le désarmement classique qui favorisent la transparence et limitent la fabrication, le commerce et le transfert de certains types d'armes classiques aux niveaux régional et universel.

À la Conférence sur les armes classiques qui se déroule présentement à Vienne, le Mexique s'efforcera de faire interdire non seulement l'utilisation, mais également la fabrication, le stockage et le transfert des mines terrestres, et présentera des propositions sur l'utilisation d'armes de petit calibre, de bombes-grappes, de fusées et d'explosifs à combustible-air.

De même que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous porte à réfléchir à ce qui a été réalisé et à ce qui doit être changé, il convient de rappeler que l'année dernière a également marqué le cinquantenaire des institutions créées lors de la réunion mémorable de Bretton Woods.

Les accords qui ont créé le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont encouragé la coopération économique pendant les 50 ans qui ont suivi leur formation. La mondialisation de la production, du commerce, et, surtout, de l'économie, est indubitablement un stimulant pour le développement économique, mais elle peut également être la cause de la crise que ces institutions financières ne parviennent pas à résoudre efficacement en ce moment.

Le Mexique est conscient de l'appui que lui a accordé la communauté internationale pendant la crise financière qu'il a connue, et lui en sait gré. Sans l'appui de la communauté internationale, tant de gouvernements amis que d'institutions multilatérales, le peuple mexicain aurait dû déployer chaque jour des efforts encore plus importants. Cependant, nous devons reconnaître que la crise mexicaine a montré la vulnérabilité du système financier international dans son ensemble.

Pour l'État moderne, mais en particulier pour les pays en développement, l'heureux aboutissement de notre changement structurel exige une stabilité du système financier international, l'appui opportun et suffisant que peuvent nous apporter les institutions financières internationales, et la capacité de celles-ci de déceler et de prévenir les crises du secteur extérieur des pays membres.

Je voudrais maintenant faire un commentaire sur la situation économique dans mon pays. Le Mexique a décidé de s'attaquer de front aux problèmes qui ont causé la crise financière et d'établir immédiatement, avec l'appui de la communauté internationale, un programme économique strict, avec des mesures d'ajustement énergiques mais indispensables.

Nous avons pris des décisions difficiles, dans un but clair : reconnaître la nécessité de l'ajustement, limiter au maximum ses coûts, et construire en même temps une nouvelle plate-forme pour le développement durable de l'économie.

Aujourd'hui, l'inflation au Mexique enregistre un net recul, de même que les taux d'intérêt; l'activité productive dans des secteurs clefs commence à retrouver son dynamisme, et l'économie mexicaine maintient son processus de

transformation structurelle afin de soutenir et de renforcer son caractère compétitif. La balance commerciale, qui était largement déficitaire, affiche maintenant un excédent, et nous cherchons d'autres espaces économiques dans le monde, qu'ils soient développés ou en développement, afin de diversifier notre commerce.

Nous reconnaissons pleinement les coûts sociaux de la crise, et des mesures sont prises pour en atténuer les effets. Cependant, pour évaluer comme il convient la situation, il ne suffit pas d'envisager uniquement le coût de la politique économique actuelle; il faut aussi le comparer au coût encore plus élevé qu'aurait entraîné l'absence d'une action décisive face à une situation aussi grave.

Le Mexique continuera d'insister non seulement sur l'application des traités en vigueur et sur les principes de droit reconnus universellement ou les décisions des tribunaux internationaux, mais aussi sur les importantes contributions au droit international de certaines résolutions des Nations Unies.

Donc, nous dénonçons à cette tribune, la plus haute de l'humanité, les tentatives d'appliquer de façon extra-territoriale, les lois d'un État aux dépens des citoyens de pays tiers, ce que prétend faire la loi si mal nommée : «Loi pour la liberté et la solidarité démocratique avec Cuba». Nous en appelons au sens de la justice, de l'équité et de la solidarité internationale du Congrès des États-Unis pour qu'il refuse d'entériner une loi qui, si elle était approuvée, serait une claire violation du droit international et un précédent politique inacceptable pour le reste du monde.

Pour preuve supplémentaire évidente de son attachement au règne du droit en tant que norme de conduite, et en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix», le Mexique serait disposé à retirer la réserve formulée dans sa déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, dans la mesure où les autres pays en feraient autant.

Le Mexique est partisan du principe de coresponsabilité entre nations quant aux grands sujets du nouvel ordre mondial, à savoir : le maintien d'une paix juste dans le monde, la lutte contre la pauvreté, la stabilité financière internationale, le libre commerce, la lutte contre le trafic de drogue, la régulation des mouvements migratoires dans le strict respect des droits humains des migrants, le renforcement de la démocratie, et la protection des droits de l'homme. De plus, de façon sélective, nous croyons approprié de lancer des programmes d'action tels que la Conférence internationale sur la population et le développement

du Caire, le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, et l'intégration de la femme dans la société de façon égalitaire, sur la base de la récente «Déclaration et Plate-forme d'action de Beijing».

La consommation et le trafic de drogue sont devenus l'une des principales menaces à la santé et au bien-être des sociétés, mettant en péril leurs structures économiques, politiques et sociales. Le trafic de drogue et les activités illicites associées, telles que le trafic illégal d'armes, le blanchiment de l'argent, le terrorisme, la corruption et autres activités criminelles, représentent le plus important défi à l'administration de la justice dans de nombreux pays.

Il est indispensable que la communauté internationale redouble d'efforts pour éliminer la demande, la production, l'offre, le trafic et la distribution illégale de drogue. Il est vital d'aboutir à un nouveau consensus sur une stratégie internationale contre la drogue. C'est pourquoi le Président du Mexique, Ernesto Zedillo, a proposé la tenue d'une conférence internationale destinée à présenter de nouvelles solutions pour traiter ce problème. Le dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes semble un moment particulièrement approprié pour une telle réunion.

Nous sommes persuadés que cette assemblée estimera bienvenue et entièrement justifiée notre proposition, par ailleurs déjà approuvée par un nombre important de pays, et, bien entendu, nous réaffirmons notre volonté d'engager un large dialogue sur le contenu et l'étendue de cette initiative.

De nouvelles formes d'intolérance, de racisme et de xénophobie menacent la paix du monde. Les Nations Unies doivent entreprendre une analyse urgente de l'importance croissante des migrations internationales dans toutes les régions géographiques qui sont aujourd'hui affectées par des attitudes aussi pernicieuses. Nous appelons la communauté internationale à lancer un dialogue qui permettra de trouver des solutions et des réponses constructives aux défis posés par ce phénomène, dans un contexte de total respect des droits de l'homme et du droit au travail des migrants et de leurs familles.

Avec le début de ce débat général, l'Organisation des Nations Unies entre dans une période chargée d'incertitude autant que d'opportunité. Le XXIe siècle différera de tous les siècles précédents en ce que, pour la première fois, nous aurons la possibilité de construire une civilisation authentiquement mondiale, et par là même, un ensemble de valeurs universelles pour guider et moduler l'activité des États.

L'émergence d'une conscience collective, le talent infini de l'être humain et le désir que la négociation et la compréhension prévalent sur toute autre idée de force ou de contrainte sont les pierres angulaires d'un nouvel ordre mondial, dans lequel les contributions les plus riches et les plus nobles de tous les peuples trouveront leur place.

Dans l'étape dans laquelle les Nations Unies sont sur le point de s'engager, le Mexique maintiendra son soutien sans faille aux plus grandes causes de l'humanité. En tant qu'élément de cet engagement, nous emploierons les qualités morales, la vocation pacifiste et l'esprit de solidarité du peuple mexicain à l'édification d'un système international capable d'améliorer la condition humaine et de garantir la survie de l'humanité, de même que de cette planète que nous partageons tous.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Alexander D. Chikvaïdze.

**M. Chikvaïdze** (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, pour commencer, exprimer mes plus sincères félicitations à M. Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette remarquable cinquantième session. Son élection est indubitablement la juste reconnaissance de sa riche expérience personnelle et de son importante contribution à la communauté mondiale.

J'aimerais aussi exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il déploie avec dévouement en vue d'instaurer un monde plus sûr, plus pacifique et plus cohérent pour les générations futures, mais surtout pour l'attention soutenue, l'intérêt constant et la compassion personnelle qu'il a manifestés à l'égard du sort de ma patrie.

Au nom du chef de l'État, M. Édouard Chevardnadze, et du peuple de la République de Géorgie, je tiens à exprimer notre gratitude à tous les États Membres pour l'appui qu'ils ont apporté à la Géorgie à un des moments les plus dramatiques de sa longue histoire. Je voudrais assurer la communauté internationale que, en dépit d'une situation politique très difficile, à laquelle se sont récemment ajoutés des actes barbares de terrorisme politique, la nation géorgienne continue de s'efforcer d'atteindre son objectif de démocratie et de stabilité.

J'ai la chance d'avoir eu l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée unique en de précédentes occasions, et j'ai toujours considéré que, bien que certains

des problèmes qui se posent à chacun de nos pays et à notre communauté dans son ensemble persistent d'une année à l'autre, le caractère unique de cette instance mondiale incite à envisager les problèmes dans une perspective plus optimiste et à rechercher des solutions nouvelles et novatrices. Cela est particulièrement vrai en cette année de célébration du cinquantenaire de l'ONU.

Cette salle a été témoin d'époques et d'événements divers, parfois empreints de la plus vive tension, quand le monde frôlait la catastrophe. On peut dire sans exagérer que l'histoire de l'humanité a été écrite dans cette enceinte au cours des 50 dernières années.

Heureusement, les tensions de l'affrontement pendant la guerre froide se sont apaisées, ce qui a permis la mise sur pied de mécanismes de coopération et de partenariat. Avec le temps, ces mécanismes se consolideront et feront la preuve de leur vitalité. Mais le temps est un luxe que peu de gens peuvent s'offrir de nos jours. Ce processus naissant est également entravé par divers autres facteurs, dont le plus important est le fait qu'un certain nombre de pays s'efforcent simultanément de survivre et de réformer leur économie affaiblie. Cela engendre une situation économique et sociale très difficile qui, à son tour, débouche sur l'instabilité politique, le conflit ethnique ou civil et, en dernière instance, de nouvelles menaces à la paix régionale. Voilà pourquoi les problèmes d'un pays en particulier deviennent une source de préoccupations pour le monde entier. Dans le cas de la Géorgie, ce problème extrêmement difficile est encore aggravé du fait qu'elle n'a guère accès aux possibilités mondiales en matière de commerce, de technologie, d'investissements et d'information.

Aucun pays en développement — et la Géorgie en est indubitablement un — n'a les moyens de s'extirper lui-même de ses difficultés actuelles. Et, laissé à lui-même, il connaîtra inévitablement l'évolution décrite ci-dessus et deviendra une nouvelle «plaie ouverte» sur le corps du monde.

La communauté internationale offre une aide importante à la Géorgie et aux autres États nouvellement indépendants, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. J'aimerais particulièrement mentionner l'aide supplémentaire récemment allouée au développement et l'activité soutenue déployée par le Programme des Nations Unies pour le développement dans les pays de la Communauté des États indépendants.

Ce problème est toutefois d'une plus grande ampleur et sa solution réside, à notre avis, dans l'élaboration d'un

plan global pour le développement économique et social de divers États naissants, impliquant une action vigoureuse de la part de la communauté internationale et un élargissement considérable du rôle de l'ONU dans la promotion du développement et dans l'octroi de possibilités additionnelles pour appuyer les pays en transition vers une économie de marché.

Parmi d'autres possibilités, on pourrait, en particulier, mettre au point des programmes généraux de développement pour certains pays. Ces programmes auraient pour cibles les principaux domaines de l'économie et se fonderaient sur une évaluation précise des possibilités, des avoirs et des besoins au plan individuel. Ils fixeraient les dates, établiraient les sources de financement et intégreraient l'aide internationale et les efforts des gouvernements nationaux. Ils prendraient en compte les activités de l'ONU et des organisations non gouvernementales nationales et internationales à l'oeuvre dans chacun des pays concernés. Un tel programme général de coordination nous permettrait d'établir clairement les priorités, de fixer les objectifs et de mobiliser les réserves inexploitées de chaque pays. Il permettrait aussi une utilisation beaucoup plus efficace de la bonne volonté et de l'aide internationales, qui, nous le savons tous, ne sont pas infinies.

La création et la mise en oeuvre de tels programmes auraient une autre incidence très importante : en contribuant à établir la base d'une économie saine et croissante, ils élimineraient en même temps le terreau propice aux guerres et aux conflits nationaux d'une manière beaucoup plus efficace que ne le ferait toute opération de maintien de la paix.

Les flammes cruelles et impitoyables de la guerre qui fait rage sur le territoire de l'ex-Yougoslavie offrent un exemple clair de la contradiction entre les réalités du monde contemporain et les moyens dont disposent les organisations internationales. La mort, la misère et les souffrances indicibles qui sont le sort de dizaines de milliers de personnes sont autant de conséquences de cette contradiction.

Alors que l'attention du monde entier est fixée sur l'extinction de l'incendie dans les Balkans, le territoire de l'ex-Union soviétique est devenu la scène d'événements non moins dramatiques et tout aussi menaçants pour la sécurité internationale. Nombre de ces événements offrent une ressemblance troublante avec ceux qui se déroulent dans les Balkans, à la fois dans leur évolution et dans leur potentiel de destruction de la stabilité régionale et internationale.

Un règlement juste et opportun d'un seul de ces conflits constituerait un exemple frappant et une source de motivation sérieuse pour le règlement des autres conflits.

À l'époque antérieure — et j'utilise ce terme délibérément, car nous avons vécu un véritable changement d'époque — la Géorgie était souvent qualifiée de laboratoire d'expériences audacieuses. Bien que la Géorgie n'ait vraiment pas le temps de procéder à des expériences, cette tendance se poursuit aujourd'hui avec un cas sans précédent. Je fais allusion aux activités conjointes menées dans la région d'Abkhazie, en Géorgie, par les observateurs militaires des Nations Unies et la force de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants. Jusqu'à maintenant, cette démarche novatrice — qui pourrait aussi être qualifiée d'expérience — n'a donné que peu de résultats valables. Cela devrait logiquement nous inciter à rechercher des approches et des méthodes nouvelles, mais certainement pas exclure une utilisation plus efficace des possibilités existantes et qui ont fait leurs preuves.

Les épreuves interminables qu'endurent l'Abkhazie et les 300 000 personnes déplacées dans toute la Géorgie continuent de peser lourdement sur le pays tout entier et constituent un autre élément important de son incapacité à s'engager pleinement dans le processus de consolidation, de reconstruction et d'avancement du pays.

Un juste règlement du conflit en Abkhazie se compose de deux éléments d'importance égale : le retour inconditionnel des personnes déplacées dans leurs foyers et la définition du statut politique de l'Abkhazie au sein d'une Géorgie unifiée. Il ne s'agit pas ici d'un vœu pieux, ni même d'une simple affaire de principe; il s'agit d'une réalité de la vie, qui existera tôt ou tard.

Malgré l'amère expérience de trahisons répétées, le Gouvernement géorgien n'a jamais tenté, ni menacé de recourir à la force militaire pour résoudre ce problème. Nous avons toujours été attachés au règlement pacifique et négocié de ce conflit. Néanmoins, il est extrêmement difficile de mener des négociations pacifiques avec une partie qui recourt, de manière flagrante, au «nettoyage ethnique» et au génocide, en tant que moyens de consolider ses gains mal acquis.

En outre, la partie abkhaze est récemment allée jusqu'à paralyser pratiquement le processus de négociation en faisant preuve d'une plus grande intransigeance que d'habitude. Il est manifeste que le régime séparatiste est déterminé à ne faire aucun compromis et préfère maintenir le statu quo dans la zone de conflit. Chaque série de négociations

a montré que les séparatistes abkhazes cherchent à gagner du temps tout en prétendant être attachés à un règlement négocié du conflit.

Les dirigeants séparatistes attendent impatiemment les élections parlementaires et présidentielles en Russie. Ils attachent une grande importance aux résultats, à supposer qu'ils débouchent, dans ce pays, sur une révision des priorités politiques en faveur d'une orientation plus pro-abkhaze.

Telle est la nature du «séparatisme agressif», qui poursuit ses noirs desseins en faisant fi du droit, de l'opinion publique internationale et des normes élémentaires de la décence humaine.

Le «séparatisme agressif» est un phénomène relativement récent, né sur les ruines du système communiste et nourri par diverses forces politiques. La particularité du séparatisme abkhaze réside dans son apparente utilité pour les visées politiques plus vastes de ces forces. C'est ce qui permet à une minorité de la population d'une république autonome d'expulser de ses terres, par la force, la population autochtone majoritaire.

Cet aspect du «séparatisme agressif», qui est en fait l'instrument de desseins politiques plus vastes, a des ramifications internationales et représente un danger pour la sécurité du monde dans son ensemble.

Le rôle particulier que joue la Russie et les possibilités dont elle dispose pour trouver une solution au conflit abkhaze sont reconnus de tous, sans parler des documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies. Certains faits récents nous autorisent à espérer que la Russie pourrait enfin décider d'utiliser ce potentiel pour parvenir à un règlement d'ensemble du problème.

La communauté internationale a déployé des efforts importants pour promouvoir une solution pacifique et juste au conflit en Abkhazie. Au cours des deux années écoulées, le Conseil de sécurité a, à lui seul, adopté 13 projets de résolution sur l'Abkhazie. Cent trente-six observateurs militaires des Nations Unies sont déployés dans la zone du conflit. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a entrepris de nombreux voyages dans la région et a tenu à maintes reprises des consultations avec toutes les parties.

En décembre 1994, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a adopté, à son sommet de Budapest, une déclaration dans laquelle les États participants ont exprimé dans les termes spécifiques suivants leur profonde préoccupation face au «nettoyage ethnique»,

à la «déportation massive de la population» et aux «nombreuses morts de civils innocents».

Il faut ajouter à cela plusieurs déclarations adoptées aux sommets de la CEI d'Almaty et de Minsk, qui dénoncent toute forme de séparatisme quelle qu'elle soit. Les États membres de la CEI se sont engagés à n'appuyer en aucune manière les mouvements et régimes séparatistes sur le territoire d'autres pays et à ne pas établir de relations politiques, économique et autres avec eux. Ils se sont également engagés à ne pas mettre à la disposition des séparatistes leur territoire et leurs moyens de communication et à ne leur prêter aucune forme d'assistance économique, financière, militaire ou autre.

Au sommet de la CEI à Minsk, le mandat des forces de maintien de la paix en Géorgie a été élargi pour englober des droits plus larges afin de faciliter le retour sans heurt des personnes déplacées et de préserver des structures d'importance vitale.

La simple énumération de toutes ces mesures et activités semblerait indiquer qu'il existe des fondements politiques et juridiques suffisants pour enfin pouvoir crever l'abcès. Pourtant, les personnes déplacées attendent toujours de pouvoir rentrer dans leurs foyers, les garanties de pouvoir vivre en sécurité et dans des conditions normales n'existent toujours pas, et les dirigeants séparatistes d'Abkhazie persistent dans leurs visées de faire de l'Abkhazie une terre sans habitants géorgiens.

Faut-il considérer toutes les résolutions, décisions et déclarations que je viens de mentionner comme des efforts futiles qui n'apportent pas grand-chose hormis un appui moral? Ou considérer que l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité et leur application sont deux actes distincts n'ayant aucun rapport?

Je me souviens d'une intervention émouvante faite par le Représentant permanent de la République tchèque, l'Ambassadeur Kovanda, à l'une des séances du Conseil de sécurité, dans laquelle il laissait entendre que le moment était enfin venu «d'appeler les choses par leur nom». Comme je l'ai dit, cela a été fait dans la Déclaration adoptée par de l'OSCE à Budapest l'année dernière, mais ne figure pas encore dans un seul document des Nations Unies sur la situation en Géorgie.

En outre, le processus destiné à veiller à la mise en oeuvre des dispositions des documents adoptés est faible et, à peu d'exceptions près, n'a donné que peu de résultats. J'ai conscience que j'aborde là certains points sensibles des

activités des Nations Unies, mais l'absence de progrès dans la solution du conflit abkhaze nous contraint à présenter la vérité sans fard et à passer des paroles aux actes.

À cet égard, je voudrais faire quelques suggestions qui, selon nous, pourraient contribuer à renforcer l'efficacité des paroles et des actes des Nations Unies.

À notre avis, les résolutions émanant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, doivent établir clairement la responsabilité personnelle des individus, des organisations ou régimes, coupables d'entraver le processus de règlement pacifique des conflits. Elles devraient indiquer clairement que ces actes entraîneront inévitablement des mesures punitives adéquates.

Parmi celles-ci, la première devrait être la mise en place de sanctions sévères, économiques ou autres, conformément aux Articles 41 et 42 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La forme concrète des sanctions destinées aux territoires contrôlés par des criminels devrait également être définie clairement, dès le départ, ainsi que le fait que la population de ces territoires n'aura droit de recevoir qu'une aide humanitaire, et ce, sous contrôle international strict. Le cas de l'Abkhazie est un exemple pertinent. Le Gouvernement géorgien dispose d'informations qui indiquent que des armes, et notamment des armes lourdes, sont stockées dans certaines régions du territoire qui se trouve sous le contrôle de la Mission d'observation des Nations Unies et des forces de maintien de la paix de la CEI. Le va-et-vient systématique de navires entre les ports abkhazes et les États de la région — qui a pour but de ravitailler des cliques de criminels —, la libre circulation de ressortissants étrangers et l'exploitation illégale d'entités commerciales ne sauraient non plus être tolérés.

Deuxièmement, au cours de son histoire, l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas montrée suffisamment énergique dans les mesures coercitives qu'elle a prises contre ceux qui violaient la paix et la stabilité internationales. Dans un document récent consacré au cinquantième anniversaire de l'Organisation, le Secrétaire général considère cette démarche comme souhaitable en principe et énumère les aspects positifs et négatifs qu'il y aurait à confier cette tâche aux États Membres. Il existe également de nombreuses possibilités de parvenir au même objectif par le biais d'organisations régionales, au moment notamment où la coordination des activités entre organisations internationales prend de plus en plus d'importance. La coopération de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

avec la force de maintien de la paix de la CEI, par exemple, aurait tout à gagner de quelques éléments supplémentaires.

À cet égard, je ferai remarquer que la création d'une représentation permanente de la Communauté d'États indépendants au Siège des Nations Unies, dirigée par un diplomate dynamique et expérimenté, serait hautement utile et souhaitable.

Troisièmement, il faut à titre prioritaire créer un tribunal criminel international et en assurer le fonctionnement. Les Nations Unies contribueraient ainsi sensiblement à la promotion de la justice et du droit international et le tribunal pourrait devenir rapidement un instrument efficace de diplomatie préventive qui, en soi, contribuerait substantiellement au renforcement de la stabilité internationale.

Le plus souvent, nous en sommes réduits à traiter l'effet plutôt que la cause des événements. En d'autres mots, beaucoup moins d'importance est accordée à la diplomatie préventive des Nations Unies que ne l'exigent la prudence ou l'expérience. Du conflit abkhaze, même s'il a perdu toute signification pratique, des conclusions peuvent être tirées qui pourraient être pertinentes à l'avenir. La diplomatie préventive doit disposer de mécanismes et de leviers réels qui pourraient permettre à la communauté internationale d'imposer sa volonté plutôt que de montrer la futilité de ses initiatives.

Dans la dernière intervention que j'ai faite à la séance du Conseil de sécurité du 12 mai 1995, j'ai demandé que soient élargies les fonctions des observateurs des Nations Unies pour accélérer le rapatriement des réfugiés. Il était important, selon nous, d'enregistrer et de contrôler les violations des droits de l'homme. Ce serait le moyen de dissuader les contrevenants et de mieux informer la communauté internationale de la situation qui règne dans la région. Comme il n'appartient pas aux observateurs militaires de faire ce genre de travail spécialisé, nous suggérons la création d'une équipe réduite d'experts compétents qui oeuvreraient aux côtés des observateurs pour entreprendre cette mission. Le Gouvernement de la République de Géorgie s'est félicité de la décision prise de créer ce type de mission de surveillance des droits de l'homme en Abkhazie, en République de Géorgie, ainsi que de ses objectifs, tels que définis dans le rapport du Secrétaire général en date du 7 août 1995.

Je saisis l'occasion pour dire que nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un adjoint à son Envoyé spécial, qui est un résident de la

Géorgie, ce qui y assurera une présence permanente à un niveau politique de haut rang.

J'ai une autre proposition à faire, d'ordre administratif. Je me fais l'écho de certains États nouvellement indépendants en demandant la création de mécanismes qui permettraient le recrutement de ressortissants de ces États par des organisations et des programmes du système des Nations Unies, surtout le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), entre autres. Le problème qui se pose à cet égard vient du fait que la plupart des programmes et des organisations ont décidé de geler le recrutement, mesure qui est entrée en vigueur avant que les États en question n'accèdent à l'indépendance. Ce gel du recrutement, aussi nécessaire et utile qu'il puisse être du point de vue de l'administration interne, représente en réalité pour nos États un obstacle à la représentation normale de nos citoyens. Nous serions très reconnaissants de la mise au point d'un tel mécanisme.

Trois années ont passé depuis la présentation, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, par le Chef d'État de la République de Géorgie, M. Édouard Chevardnadze, d'un ensemble de points très judicieux. La création d'un système de surveillance mondial pour la prévention de conflits potentiels, la création d'unités spéciales de Casques bleus, s'inspirant des équipes d'Interpol, chargées de contrôler et de combattre la circulation d'armes classiques, et la création d'une force de réaction rapide figuraient parmi ces propositions. Les problèmes qui l'ont amené à faire ces suggestions se sont malheureusement aggravés, et ils doivent donc être examinés d'urgence. Nous sommes conscients des nombreuses difficultés que pose la mise en oeuvre de ces mesures, en particulier les difficultés financières, mais il faut dire que les coûts deviennent inévitablement astronomiques lorsqu'on laisse les problèmes s'éterniser.

Un forum s'est récemment tenu à Tbilissi, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), intitulé «Solidarité contre l'intolérance, pour le dialogue entre les cultures», dans le cadre de l'Année de la tolérance déclarée par les Nations Unies. L'objectif principal du forum était de trouver des moyens de redresser la situation où se trouvent les pays atteints du virus de l'intolérance. Le fait que la Géorgie, pays historiquement reconnu pour sa tolérance, a été l'hôte de ce forum a valeur de symbole. Je suis certain que tous partagent l'opinion exprimée à Tbilissi :

«on ne saurait méconnaître l'intolérance; en effet, indifférence et autosatisfaction sont synonymes de complicité.»

La contribution qu'apportent les Nations Unies au processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales est énorme. Pourtant, plusieurs blessures profondes restent ouvertes dans le monde. La sagesse conventionnelle tendrait à tenir les Nations Unies pleinement responsables de leur inaptitude à les cautériser. Des raisons plus profondes existent pourtant à cet égard.

La situation qui règne actuellement dans le monde est, croyons-nous, à l'origine du problème de l'inefficacité des Nations Unies. Les éléments qui ont présidé à la création de l'ONU il y a 50 ans ont été radicalement et hâtivement modifiés par la désintégration rapide du monde bipolaire et l'émergence de nouvelles corrélations, de nouveaux problèmes et de nouvelles menaces à la sécurité mondiale, ainsi qu'à la sécurité d'États Membres individuels. Dans cette situation, il faut que tous les États Membres, qui sont l'expression de la volonté collective des Nations Unies, déterminent le genre d'Organisation des Nations Unies qu'il souhaitent avoir en cette fin de siècle et, bien sûr, dans les 50 prochaines années, et quels moyens ils sont prêts à fournir à l'Organisation pour qu'elle soit efficace compte tenu de la nouvelle situation.

En qualité de représentant d'une des nombreuses nations prises dans ce tourbillon de changements, je suis certain de me faire l'écho de tous les Géorgiens en exprimant la déception de mon pays face à l'incapacité des Nations Unies d'apporter la contribution nécessaire au règlement de nos problèmes les plus urgents. Nous restons cependant pleins d'espoir et d'optimisme, convaincus que l'Organisation saura finalement s'ajuster aux changements qui surviennent dans le monde et qu'elle trouvera la fermeté et les moyens d'imposer sa volonté et de faire régner le droit international.

Cet espoir est basé sur le fait que les Nations Unies sont en train de franchir le cap du demi-siècle d'existence et que cette période ne doit pas seulement être consacrée à la célébration et à la commémoration mais qu'elle doit, chose plus importante encore, servir à dresser le bilan des acquis et à planifier les activités futures, de façon à être en mesure de relever les défis des 50 prochaines années et du XXIe siècle.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Dick Spring.

**M. Spring** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de pouvoir compter sur son expérience et sa distinction pour guider nos débats au cours de cette session historique. Je suis particulièrement heureux de féliciter le représentant d'un pays avec lequel nous entretenons les relations les plus étroites et les plus amicales, en qualité de membre de l'Union européenne.

Je souhaite d'abord féliciter les parties au tout dernier accord de paix au Moyen-Orient, qui sera signé à Washington demain. Pour parvenir à cet accord, il a fallu une habileté politique, un courage et une persévérance hors du commun de la part des leaders palestiniens et israéliens. L'Irlande continuera de jouer son rôle en appuyant le processus de paix, de concert avec nos partenaires de l'Union européenne.

Dans le même esprit, nous saluons chaleureusement l'accord réalisé hier à New York; nous espérons qu'il servira de base à une paix durable en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région.

Si je choisis d'emblée de mettre l'accent sur deux questions c'est parce que, comme vous le comprendrez certainement, Monsieur le Président, ces deux questions ont eu des conséquences dans le monde entier. La première concerne la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'Irlande reste attachée au principe selon lequel les droits de l'homme sont indivisibles — les droits de l'un sont les droits de tous. Nul système fondé sur l'attachement universel aux droits de l'homme ne saurait survivre si les droits des femmes ne sont pas traités comme un facteur intégral de l'équation.

Les femmes souffrent de façon disproportionnée des effets de la guerre et des conflits armés, victimes des mines terrestres ou de viol systématique. Les femmes et les enfants constituent la grande majorité du plus d'un milliard de personnes vivant dans la pauvreté aujourd'hui dans le monde. Dans la plupart des sociétés, les femmes ne peuvent pas participer pleinement au processus de prise de décisions et n'ont pas équitablement accès au pouvoir. Les femmes sont toujours empêchées d'exercer pleinement leurs droits génésiques et sexuels, y compris le droit nouvellement reconnu de contrôler et de décider librement et de façon responsable des questions liées à leur sexualité, sans contrainte, discrimination ou violence.

La quatrième Conférence sur les femmes, qui a eu lieu au début de ce mois à Beijing, a traité de ces questions et

de certaines autres intéressant les femmes. La Déclaration et la Plate-forme adoptées par la Conférence posent un défi majeur aux gouvernements et à la communauté internationale s'agissant de surmonter les obstacles auxquels les femmes continuent de faire face dans le monde. Elles représentent également un engagement solennel de la part des gouvernements et du système des Nations Unies tout entier de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer toute forme de discrimination contre les femmes et de supprimer tout ce qui fait obstacle à l'égalité des sexes ainsi qu'à la promotion des femmes et au renforcement de leur capacité d'action. Au nom du Gouvernement irlandais, je m'engage à ce que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour honorer et concrétiser cet engagement.

La seconde question à laquelle je dois faire allusion est la reprise des essais nucléaires par les Gouvernements français et chinois. Il serait incorrect que je m'adresse à cette assemblée en ignorant des décisions qui ont — presque littéralement — envoyé des ondes de choc à travers le monde.

En Irlande, confrontés comme nous le sommes à l'anxiété permanente due aux installations nucléaires anciennes existant sur l'île voisine de la nôtre, nous avons eu l'occasion de connaître au cours des années les inquiétudes causées par le pouvoir de la puissance nucléaire. La grande majorité du peuple irlandais comprend donc facilement et partage la profonde inquiétude des peuples du Pacifique Sud. Nous ne pouvons pas non plus ne pas comprendre la déception et le découragement causés par la reprise des essais nucléaires juste après l'heureux aboutissement de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération. La finalisation du Traité d'interdiction complète des essais au début de l'an prochain demeure un impératif absolu.

Le Président de l'Assemblée générale prend ses fonctions à un moment exceptionnel de l'histoire des Nations Unies. Le mois prochain, les chefs d'État ou de gouvernement se réuniront ici au cours d'une session extraordinaire pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation. L'Assemblée générale, s'inspirant de cet anniversaire, devrait marquer un tournant décisif pour les Nations Unies.

Le monde fait face à une série de nouveaux problèmes exigeant de l'Organisation des Nations Unies qu'elle s'adapte et revitalise ses ressources. Le représentant de l'Espagne, le Ministre des affaires étrangères Solana, intervenant au nom de l'Union européenne, a précisé ces défis dans son allocution d'hier devant l'Assemblée. L'Irlande s'associe pleinement à ces observations.

Le cinquantième anniversaire coïncide avec une attitude plus critique à l'égard de l'ONU dans de nombreux pays. On constate une tendance croissante à mettre en relief les insuffisances et les échecs plutôt que le bilan à plus long terme des succès réels et significatifs. Nous ne pouvons ignorer ces critiques, en particulier lorsqu'elles émanent de ceux, nombreux, qui sont habituellement les plus ardents défenseurs des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, tout comme n'importe quelle organisation, ne peut progresser que grâce à un examen et une adaptation rigoureux.

Mais aucune organisation ne peut par elle-même fournir des solutions globales pour supprimer la haine, la peur, la méfiance et la division dans le monde. De nombreuses insuffisances pour lesquelles l'Organisation est souvent critiquée ont plus à voir avec une diminution de la volonté collective d'afficher la détermination, la générosité, le courage et la tolérance nécessaires pour se hisser au niveau des obligations de la Charte.

La Charte demeure le fondement de l'avenir, comme elle l'a été pour tout ce qui a été réalisé au cours de ces 50 années. L'ONU peut s'appuyer sur un bilan remarquable : elle a consacré l'obligation universelle du respect du droit et de la bonne conduite entre les États en tant qu'élément central des relations internationales; elle a servi de diverses façons au cours des longues années de la guerre froide pour atténuer la rivalité des grandes puissances et réduire les dangers d'une confrontation mondiale; elle a fourni un cadre indispensable de négociation pour parvenir à des accords décisifs sur la maîtrise des armements qui contiennent la promesse d'un monde sans armes de destruction massive; elle a facilité le processus de décolonisation et aidé au démantèlement de l'apartheid; elle a empêché de nombreux conflits grâce à ses opérations de maintien de la paix et rétabli la stabilité dans de nombreuses parties du monde; elle a fixé les normes internationales de base pour les droits de l'homme et surveillé leur respect; elle a soutenu les efforts destinés à éliminer la pauvreté, à soulager la détresse et le dénuement, et à améliorer la santé et le niveau de vie de millions d'êtres humains parmi les plus vulnérables du monde.

Nous pouvons nous demander : et récemment, qu'est-il advenu? L'ONU a connu de grands succès, comme par exemple au Mozambique, au Cambodge, en Haïti et en El Salvador. Les peuples de ces pays peuvent nourrir de nouveaux espoirs en un avenir meilleur et plus sûr.

Dans d'autres conflits locaux et régionaux, l'expérience des Nations Unies a cependant connu de sérieux

revers face à des situations très complexes et pénibles. La misère humaine résultant des guerres dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Somalie a choqué la communauté internationale.

Près de 50 ans après l'adoption de la Déclaration universelle, les atteintes aux droits de l'homme demeurent un problème majeur et très répandu. Avec une résurgence de conflits régionaux et de tensions ethniques dans diverses parties du monde, nous avons été confrontés à presque toutes les formes imaginables d'abus des droits de l'homme. Dans les guerres d'aujourd'hui, plus de 90 % des victimes sont des non-combattants qui sont souvent directement visés en raison de leurs convictions religieuses ou de leur appartenance ethnique.

Comme les femmes, les enfants sont particulièrement exposés. Au cours de la dernière décennie, près de 2 millions d'enfants sont morts dans des guerres et plus de 5 millions ont été forcés de rejoindre des camps de réfugiés. Davantage d'enfants meurent dans des conflits que de soldats. Il y a actuellement environ 30 millions de réfugiés et personnes déplacées à travers le monde qui ont besoin d'aide. En Afrique, dans la région des Grands Lacs, alors que la situation des réfugiés empire, nous avons besoin d'une action urgente et concertée pour prévenir de nouvelles tragédies.

Le niveau de tous ces problèmes a déjà atteint les limites de notre capacité de réagir et il a souligné le problème de la crédibilité des Nations Unies. C'est dans ce contexte que nous, en tant qu'États Membres, devons revitaliser l'ONU dans sa mission et la doter de moyens lui permettant de réagir avec vigueur et détermination aux nouvelles crises qui surviennent constamment. Cela signifie l'amélioration de la réaction face à des situations d'urgence humanitaire. Mais cela signifie aussi qu'il faut traiter de façon plus efficace leurs causes profondes, la pauvreté et le dénuement; prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent; et les contenir et les régler de manière plus accélérée lorsqu'ils surviennent.

L'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement du Secrétaire général constituent des documents essentiels qui fixent des priorités claires et un programme d'action.

Un des enseignements les plus amers que nous devons tirer de notre récente expérience au Rwanda et en Bosnie est que le déploiement traditionnel des forces de maintien de la paix n'est plus à lui seul une réponse suffisante pour le type de crises auxquelles nous faisons face. Dans le

passé, les opérations de maintien de la paix concernaient en premier lieu le contrôle de cessez-le-feu entre des États Membres, suivi d'efforts diplomatiques pour régler les questions politiques de fond. Cela malheureusement n'est plus le cas : 11 des 13 opérations mises en place depuis 1991 concernaient des conflits internes. Les contingents de maintien de la paix se trouvent de plus en plus dans des situations où l'autorité et l'ordre civil sont rompus. Il n'y a plus de points de référence clairs pour de telles opérations, qui sont devenues, aux plans politique et logistique, plus complexes et plus coûteuses.

Il existe un certain nombre de moyens devant permettre d'améliorer la gestion et la conduite des opérations de maintien de la paix. Le plus urgent est peut être le besoin d'améliorer la capacité de réaction des Nations Unies face à des situations d'urgence soudaines ou complexes. D'importantes initiatives ont déjà été prises à cet effet grâce au développement du système d'accords de confirmation des Nations Unies. De tels accords peuvent être éventuellement élargis à d'autres domaines pour assurer qu'une gamme entière d'options humanitaires, de logistique et de défense civile et militaire est à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour traiter des nombreuses crises qui peuvent survenir. En Irlande nous explorons activement la possibilité de former un groupe de liaison humanitaire constitué d'experts de divers domaines, qui pourrait être déployé rapidement en cas d'urgence.

Le commandement et le contrôle des opérations des Nations Unies ont aussi besoin d'être améliorés. Il faut veiller davantage à ce que la distinction entre le maintien de la paix et l'imposition de la paix soit suffisamment nette en matière de mandats d'opérations, ce pour maintenir la confiance des pays fournissant des contingents ainsi que leur volonté de continuer à le faire.

Les organisations régionales peuvent également jouer un rôle appréciable à l'appui des actions de maintien de la paix des Nations Unies. Il est bien entendu essentiel que de telles organisations, en assumant leur rôle, le fassent en respectant strictement le mandat établi par le Conseil de sécurité. L'ONU doit bénéficier du soutien des organisations régionales, comme l'envisage la Charte, mais ne doit pas à cet effet renoncer à son contrôle et à sa responsabilité d'ensemble.

Ma délégation souscrit aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Nous souhaitons voir la Convention des Nations Unies sur la sécurité du personnel de l'ONU entrer en vigueur aussitôt que possible.

Notre préoccupation s'étend à tout le personnel qui se trouve dans des situations dangereuses, y compris les experts humanitaires travaillant avec les organisations non gouvernementales, qui sont fréquemment les premiers à arriver sur le terrain dans les phases d'urgence, souvent les plus dangereuses.

Nous inspirant des recommandations du Secrétaire général, il nous faut revoir comment développer la capacité des Nations Unies sur les plans de la diplomatie préventive, de la médiation et de l'alerte rapide, ainsi que de l'intervention en temps opportun dans les différends avant qu'ils échappent à tout contrôle.

L'Irlande continue de croire que la tâche consistant à prévenir les conflits serait également facilitée par la création d'un organisme de médiation oeuvrant en étroite coopération avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

L'envoi d'équipes spéciales de conseillers et de contrôleurs dans les régions de crise et de tension devrait se faire sur une base plus solide et plus régulière que par le passé. Je pense que, dans ce cadre, un petit investissement porterait amplement et rapidement ses fruits.

Il est de plus en plus généralement admis que les violations du droit humanitaire sont une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi l'instauration d'un tribunal pénal international permanent devient plus nécessaire que jamais. Seul un organisme de ce type permettra à la communauté internationale de faire la preuve que les violations massives des droits de l'homme ne resteront jamais impunies.

La communauté internationale cherche à rompre le schéma de violence au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie en s'assurant que les auteurs d'abus des droits de l'homme ne sauraient rester impunis, et qu'il existe des normes minimales de responsabilités afin de décourager les éventuels contrevenants. Nous avons réagi comme il se doit en mettant sur pied des équipes de contrôleurs des Nations Unies en matière des droits de l'homme ainsi qu'en instaurant des tribunaux spéciaux pour juger les auteurs de crimes de guerre. C'est un bon début. Il convient également de mettre au point des mesures propres à accentuer la vigilance et à intervenir rapidement dans toute situation pouvant engendrer des abus en matière de droits de l'homme. À cet égard, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, appuyé par les contrôleurs des droits de l'homme, joue un rôle clef. Il doit bénéficier de notre pleine coopération et d'une aide financière adéquate.

Avec la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, la promotion de l'universalité des droits de l'homme a marqué un tournant important. Cependant, nous craignons que leur mise en oeuvre ne soit entravée si elle n'est pas accompagnée d'une augmentation significative de la part du budget ordinaire consacrée aux activités des droits de l'homme. Afin de prouver son engagement national, le Gouvernement irlandais a, cette année, accru substantiellement sa contribution aux différents fonds volontaires des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Il est temps maintenant que les Nations Unies se consacrent davantage à la construction de fondations de la paix au moyen du développement. Cette tâche faisant partie du processus de renouvellement, nous devons oeuvrer afin de dessiner les contours d'une nouvelle approche de coopération pour le développement, une coopération qui permette de redresser les déséquilibres et ait pour objectif la réalisation du développement durable pour tous.

L'Irlande appuie l'élaboration d'un «Agenda pour le développement» et espère qu'il sera suivi d'un résultat substantiel et pertinent.

La plupart des zones d'insécurité dans le monde se trouvent dans des pays en développement, et la Charte reconnaît clairement que le manque de développement est l'une des causes essentielles de conflit entre les États.

Cette année marque le cent cinquantième anniversaire de la Grande famine en Irlande, une catastrophe aux proportions énormes, dont les conséquences ont été durables et désastreuses sur la vie irlandaise. Son souvenir est vivace et a renforcé l'engagement irlandais à la prévention de catastrophes semblables dans d'autres parties du monde.

Alors que de nombreuses régions du monde, y compris mon pays, ont connu un important progrès économique et social au cours des 50 dernières années, le monde en développement, notamment en Afrique, n'a pas encore bénéficié de ce progrès. Comment expliquer le fait que, dans un monde d'abondance, encore un cinquième de la population aille se coucher le ventre vide?

Le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu au début de l'année s'est mis d'accord sur une approche de consensus à l'établissement de règles internationales dans les domaines économique, social et connexes. Il nous faut maintenant agir aux niveaux international et national pour appliquer les engagements et consolider les réalisations.

Ces dernières années, de nouvelles possibilités se sont fait jour dans le domaine du désarmement; nous devons maintenant faire en sorte de les saisir. Plus que jamais, la présence continue d'énormes arsenaux d'armes de destruction massive va à l'encontre des espoirs et aspirations de la communauté internationale. Plus que jamais il est nécessaire de revoir fondamentalement la logique de la dissuasion nucléaire.

Des progrès ont été accomplis dans certains domaines. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été rendu permanent et les États parties rendus plus responsables. À la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, tous les participants ont accepté de renouveler leur engagement envers la non-prolifération nucléaire. Mon pays demande à tous les États dotés d'armes nucléaires, et en particulier aux cinq États membres permanents du Conseil de sécurité, de demeurer fidèles à l'esprit et à la lettre de cet engagement.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les négociations portant sur le traité d'interdiction totale des essais. Leur aboutissement, l'année prochaine, serait vivement apprécié par l'opinion publique de nos pays et faciliterait l'élaboration de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armement.

L'Irlande affirme sa détermination de s'opposer au flux excessif d'armes classiques dans le monde et elle appuie sans réserve l'objectif d'une interdiction complète de l'utilisation de mines terrestres antipersonnel, cause d'immenses souffrances parmi la population civile. L'élaboration d'un code de conduite des Nations Unies en ce qui concerne les transferts d'armes classiques, que j'ai proposée à l'Assemblée, demeure une priorité toujours valable dans la mise au point de contrôles internationaux plus stricts sur les flux d'armes classiques.

Pour accomplir sa tâche et s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte, l'Organisation des Nations Unies doit également entamer un processus de réforme et de renouveau institutionnel. Ce processus devrait commencer par le Conseil de sécurité. Le Conseil a besoin de voir sa composition élargie afin d'accroître son efficacité et sa capacité d'agir de façon claire et sans équivoque, en tant qu'expression de la volonté commune des États Membres.

L'élargissement renforcerait le caractère représentatif du Conseil de sécurité, compte tenu de l'apparition de nouvelles puissances économiques et politiques ainsi que de

l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU. Il devrait également aller dans le sens d'une représentation géographique équitable sans que le rôle des petits États s'en trouve diminué. L'élargissement devrait englober les catégories des membres permanents et non permanents. Après deux ans de discussions, nous en sommes maintenant arrivés au point où nous devrions commencer à préciser les éléments d'une solution équilibrée.

Le Secrétaire général nous a clairement fait comprendre que l'Organisation connaît aujourd'hui une crise financière sans précédent. Comment pouvons-nous envisager que les Nations Unies puissent s'acquitter des responsabilités que leur confient les États Membres si les États Membres eux-mêmes n'ont pas la volonté d'assumer leurs obligations fondamentales au titre de la Charte en fournissant les ressources nécessaires? Si des mesures urgentes ne sont pas prises, tout ce que nous dirons ici sera vide de sens.

Ma délégation comprend parfaitement les raisons qui ont amené le Secrétaire général à estimer nécessaire de prendre différentes mesures pour réduire les coûts. Nous appuyons le principe de ses propositions. Cependant, comme l'Union européenne l'a indiqué clairement, la décision du Secrétaire général de suspendre, en tant qu'élément de cette politique d'économie, le remboursement de toutes les sommes dues au titre de la fourniture de contingents nous préoccupe vivement. Même si cette mesure est provisoire, elle représente un fardeau lourd et inéquitable pour les pays fournisseurs de contingents, en particulier pour ceux qui, comme l'Irlande, se sont totalement acquittés de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

Si tous les États Membres s'engageaient ici à s'acquitter intégralement et en temps voulu de leurs contributions au budget des opérations de maintien de la paix et au budget ordinaire, cet engagement serait, bien plus que toute autre mesure, à même de renforcer la capacité des Nations Unies d'agir efficacement.

Lorsque j'ai évoqué, l'année dernière, devant l'Assemblée, la situation en Irlande du Nord, j'ai souligné l'importance de l'annonce, faite quelques semaines plus tôt, de la cessation complète des opérations militaires de la part de l'IRA. Quelques semaines plus tard, une annonce semblable était faite par les représentants des paramilitaires loyalistes. Dieu merci, depuis une année, les armes se sont tuées en Irlande du Nord. Ainsi, la paix et l'espoir sont venus, comme des cadeaux, dénouer une situation bloquée.

Le cadeau de la paix a été particulièrement bienvenu. La spirale incessante de mort et de destruction qui défigurait l'Irlande du Nord depuis une génération a été stoppée. Les possibilités économiques offertes par la paix ont rapidement commencé d'être exploitées. Libérés du terrorisme, les contacts humains se sont multipliés à travers toute l'Irlande du Nord et entre les deux parties de l'île.

En respectant leur cessez-le-feu, les dirigeants paramilitaires ont grandement ravivé le climat d'espoir. Cependant, seuls les deux Gouvernements et les dirigeants politiques de l'Irlande du Nord peuvent véritablement consolider cet espoir d'un arrêt définitif de la violence en lui donnant corps au moyen d'un règlement politique agréé par tous. Tel est maintenant l'objectif principal.

Dans la Déclaration commune du 15 décembre 1993, les Gouvernements britannique et irlandais ont reconnu que leur but était

«d'éliminer les causes de conflit, de surmonter les différends hérités de l'histoire et de mettre fin aux divisions qui en ont résulté.»

Cette tâche peut maintenant être entreprise à l'abri de la polarisation et des influences néfastes que le terrorisme, et les contre-mesures qu'il engendre, exercent sur le processus politique. Il est vital de saisir cette occasion sans précédent.

Un règlement du conflit en Irlande du Nord exige l'engagement et la coopération des deux gouvernements et des dirigeants politiques des deux communautés de l'Irlande du Nord. La coopération étroite des deux gouvernements a été la condition qui jusqu'ici a permis la réalisation de progrès. L'Accord anglo-irlandais de 1985 et la Déclaration commune de 1993 sont des documents historiques dans ce processus. En février dernier, nous avons publié le New Framework of Agreement, qui contient l'évaluation des deux gouvernements quant à la façon dont on pourrait envisager un arrangement équilibré et honorable en tenant compte de toutes les relations clefs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un plan devant être imposé aux parties, il reflète l'examen long et soigneux auquel se sont livrés les deux gouvernements quant à la façon dont les réalités sous-jacentes devraient être traitées, et il est conçu pour donner un élan et une orientation au processus de négociation.

Le rôle des deux gouvernements est critique parce que le conflit d'Irlande du Nord concerne essentiellement les allégeances britanniques ou irlandaises plus largement préférées là-bas par les deux communautés. Pour cette raison, il ne saurait y avoir de solution purement

interne. Des deux côtés de la mer d'Irlande il faudra faire preuve d'idées novatrices et prendre des décisions potentiellement difficiles, si les deux gouvernements veulent créer le contexte et les conditions dans lesquels les conflits d'allégeance puissent enfin être réglés.

Le succès de ces efforts intergouvernementaux, cependant, tiendra en dernière analyse aux attitudes des deux communautés d'Irlande du Nord. L'attitude traditionnelle des nationalistes a été caractérisée par une acceptation toujours plus grande du principe selon lequel le statut de l'Irlande du Nord ne changera pas sans le consentement de la majorité de son peuple.

Maintenant ils attendent de la communauté unioniste qu'elle reconnaisse que le principe de l'assentiment, tout en étant une protection légitime des unionistes contre l'imposition d'une Irlande unie contraire aux vœux d'une majorité du peuple d'Irlande du Nord, implique également que les droits des nationalistes d'Irlande du Nord soient régis par des structures pertinentes et positives, pour ce qui est de leurs allégeances et de leurs aspirations. Le déni du principe d'assentiment et de respect mutuel a coûté cher par le passé. Le poids relatif des communautés en Irlande du Nord, de même que dans l'Irlande dans son ensemble, signifie que la coercition est tout simplement impossible, même si quelqu'un était assez stupide pour essayer de s'y livrer. La coopération et l'assentiment à tous les niveaux ne sont pas seulement la meilleure politique, mais la seule politique possible.

En raison de cette réalité, les politiques du processus de paix doivent être résolument globales. Tout règlement viable doit traiter avec chaque communauté telle qu'elle se définit, et non pas comme d'autres aimeraient qu'elle soit définie. Pour cette raison, je me félicite du fait que le nouveau dirigeant de l'unionisme de l'Ulster fasse partie des représentants les plus énergiques et les plus résolus de la philosophie de sa communauté.

Le test de la sagesse politique pour tout dirigeant d'Irlande du Nord et le type de solution que nous recherchons ne sont pas compatibles avec une limitation des droits de l'une ou l'autre communauté. Il s'agit de trouver pour les respecter des moyens qui reconnaissent les droits tout aussi importants de l'autre partie. Nous savons que les pourparlers ne peuvent réussir que si les deux communautés d'Irlande du Nord sont sérieusement et authentiquement représentées à ces pourparlers. Le nationalisme devrait être intégralement représenté à ces pourparlers, ainsi que l'unionisme. Les deux doivent expliquer bien clairement comment

ils se proposent d'adapter une tradition et une identité qui ne sont pas les leurs.

L'objectif des deux gouvernements a été d'organiser ouvertement des négociations globales et complètes, mais elles n'ont pas encore commencé. Cet échec est frustrant et menace de dissiper l'élan acquis sur la voie d'une paix durable. Il serait ironique et dangereux que ceux qui ont été convaincus d'abandonner la violence se voient maintenant refuser l'occasion de présenter leur cas d'un point de vue politique. Il est donc vital que les obstacles qui font échec aux négociations complètes soient maintenant surmontés.

Un des obstacles les plus difficiles est le fait que l'existence continue d'arsenaux pleins de fusils et d'explosifs est une source de crainte, d'angoisse et de méfiance. Le Gouvernement irlandais, pour sa part, est absolument décidé à ce que toutes les armes soient effacées de l'équation politique dès que possible. Tout débat doit porter sur la meilleure façon d'y parvenir, et non pas sur la question de savoir s'il faut le faire.

Compte tenu de l'importance de cet objectif, nous tenons à le placer dans le contexte où il a le plus de chances d'être réalisé dans la pratique. Nous cherchons à éviter, dans toute la mesure possible, des sous-entendus symboliques de capitulation ou d'admission de culpabilité unilatérale. Pas plus dans ce contexte que dans d'autres en Irlande du Nord les concepts de victoire et de défaite n'apporteront jamais une solution.

Faire de la mise au rebut des armes une condition préalable nécessaire pour participer aux négociations plutôt que réaliser un objectif important dans ce processus serait ignorer la psychologie et la motivation de ceux qui, des deux côtés, en Irlande, ont eu recours à la violence et les leçons tirées du règlement des conflits ailleurs. Nous devrions traiter les négociations, dans la mesure du possible, comme une mesure pratique. Plutôt que d'entourer l'accès aux négociations de conditions préalables, nous devrions plutôt chercher à édifier des ponts d'or pour permettre à tous de participer et pour les encourager.

Il faut que tous ceux qui ont fait partie du problème fassent partie de la solution, dans toute la mesure possible. Étant donné l'ampleur et le coût du problème, la participation aux négociations devrait être traitée comme une nécessité et un devoir, non pas comme un privilège pouvant être jalousement refusé ou accordé. Si nous multiplions les conditions préalables, nous courrons le risque de sous-entendre, en effet, que les négociations ne pourront avoir

lieu que lorsque les problèmes qu'ils sont supposés traiter ont déjà été largement résolus.

Cela étant dit, d'aucune façon je ne veux méconnaître les difficultés authentiques qu'ont de nombreuses personnes en Irlande du Nord à traiter sur un pied d'égalité avec ceux qui, par le passé, ont au contraire utilisé ou toléré la violence et la coercition. Il est clair qu'il est tout à fait possible d'obtenir de nouvelles garanties et de nouvelles assurances propres à édifier la confiance pour ce qui est de cette question délicate. Si ces garanties et ces assurances peuvent être soulignées avec autorité et crédibilité par une institution extérieure respectée et objective, tant mieux. C'est pourquoi l'idée de donner une dimension internationale à ce processus de confiance est si attirante. Nous continuons d'y oeuvrer en espérant qu'elle puisse fournir un pont permettant à toutes les parties de surmonter les difficultés actuelles.

Le Secrétaire général a exprimé de façon éloquente l'essence de notre tâche, en cette année d'anniversaire, en disant :

«Appuyer l'ONU n'est pas, et n'a jamais été, de subventionner une entité séparée et indépendante. Aujourd'hui, plus que jamais, appuyer l'ONU c'est participer à la seule organisation mondiale composée de toute l'humanité et au service de l'humanité. Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, il est de notre devoir et c'est notre privilège d'amener ce projet à l'étape suivante : la réalisation d'un âge de paix, de développement et de sécurité.»

**Le Président par intérim** : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, S. E. M. Seyoum Mesfin. Je lui donne la parole.

**M. Mesfin (Éthiopie)** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter très sincèrement le Président de son élection unanime à la présidence de cette cinquantième session historique de l'Assemblée générale. Ma délégation est pleinement convaincue que sous sa direction nos délibérations seront couronnées de succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour l'assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de la lourde responsabilité qui lui a été confiée.

Je suis très heureux de féliciter son prédécesseur et notre collègue, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, de la manière très compétente et remarquable dont il a présidé l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour tous les efforts qu'il fait pour veiller à ce que l'ONU soit aussi efficace et agissante que possible.

Alors que nous abordons la deuxième moitié de la dernière décennie du XXe siècle, il y a deux questions vitales et connexes qui continueront de poser des défis majeurs à la communauté internationale : la paix et le développement. Il ne fait aucun doute que le degré d'efficacité que montre l'ONU dans la promotion de la paix et la réalisation du développement pour tous est l'aune la plus appropriée pour juger l'efficacité et la vitalité de l'ONU par le passé et à l'avenir, pour ce qui est de la réalisation des objectifs qui ont été sa raison d'être. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour avoir, dans l'Agenda pour la paix et dans l'Agenda pour le développement, accordé à ces deux préoccupations importantes de la communauté internationale l'importance qu'elles méritent.

Les quelques années qui se sont écoulées depuis la fin de l'affrontement de la période de la guerre froide nous ont fait comprendre que la paix et la sécurité ne sauraient être garanties par une simple concorde entre les grandes puissances. L'élimination de la menace qui pesait sur l'humanité — le symbole indésirable de la guerre froide — reste une réalisation majeure qu'on ne saurait sous-estimer. Tous ceux qui se consacrent à la paix peuvent et doivent, aux Nations Unies et dans les autres instances, continuer à faire leur part pour veiller à ce que l'humanité soit absolument à l'abri des dangers que posent les armes nucléaires. Et un traité d'interdiction complète des essais représente un pas décisif vers la réalisation de cette noble tâche hautement prioritaire. L'Éthiopie et l'Afrique espèrent sincèrement que cet objectif sera atteint dès que possible.

Toutefois, aussi heureux que nous soyons de voir que les menaces à la paix et à la sécurité associées à la période de la guerre froide ont été éliminées, ces dernières années ont montré à l'évidence que les problèmes que nous rencontrons pour assurer la paix et la sécurité ne sont ni moins inquiétants ni moins graves que ceux de l'époque de la guerre froide.

Les conflits qui se sont manifestés ces dernières années, pas seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres parties du monde, sont davantage des conflits internes aux États que des conflits entre États. Dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix» (A/50/60), le Secrétaire général de l'ONU souligne à juste titre, et d'une manière convaincante, combien il est devenu difficile pour les Nations Unies, dans

ces conditions, de s'acquitter efficacement de leurs obligations de maintien de la paix. Indubitablement, et quelle que soit la difficulté de la tâche, il faut que les Nations Unies puissent continuer, comme elles le doivent, d'assumer la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde, y compris en Afrique.

Ces dernières années, nous, les États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), avons entrepris d'augmenter la capacité de l'OUA à jouer un rôle significatif en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur notre continent. Cet effort sera poursuivi. Mais il est vital que la communauté internationale appuie cette initiative africaine comme certains l'ont déjà fait. Avant tout, il importe que s'instaure dans ce domaine une coopération plus efficace entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Et nous attendons avec beaucoup d'intérêt les consultations au plus haut niveau qui devraient avoir lieu bientôt entre les deux organisations. Pour sa part l'Éthiopie, qui assume actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, s'emploie à promouvoir une coopération totale entre les deux organisations à cet égard.

Ma délégation pense toutefois qu'indépendamment de l'efficacité avec laquelle les Nations Unies mobilisent des ressources pour le maintien de la paix et du degré de perfectionnement des techniques employées, l'instauration de la paix restera un leurre tant qu'on n'aura pas, en Afrique et ailleurs, éliminé ou atténué les causes sous-jacentes des conflits. On dit que la recherche de la paix est dans nos esprits. Certes, mais elle est liée également aux conditions dans lesquelles vivent les peuples.

En Afrique, et c'est peut-être vrai aussi dans d'autres régions du monde, les principales sources de conflits sont d'une manière ou d'une autre intimement liées aux difficultés économiques et aux problèmes sociaux auxquels se heurte la majorité de nos peuples. Il est impossible d'affirmer que la difficulté que nous avons à débarrasser le continent africain du fléau de la guerre n'a aucun rapport avec le fait que la majorité de nos peuples a perdu tout espoir et toute confiance en l'avenir — désespoir et perte de confiance en l'avenir qui s'expliquent par la détérioration constante de la situation économique à laquelle est confrontée l'écrasante majorité de nos pays.

C'est essentiellement par suite du déclin brutal des économies des États africains dans les années 80 — dont on a dit à juste titre que c'était une décennie perdue pour l'Afrique — que l'Assemblée générale a adopté en

décembre 1991 le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en tant que cadre de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. Il est devenu évident que, pour l'essentiel, les engagements souscrits par les partenaires de l'Afrique pour le développement n'ont pas été remplis. Par contre, la majorité des pays africains ont fait des efforts considérables pour s'acquitter de leurs engagements politiques et pour rendre leurs économies plus efficaces.

À une époque où l'interdépendance des nations n'est que trop apparente et où nous reconnaissons tous que la paix et la sécurité sont devenues indivisibles, l'absence de la volonté nécessaire à l'élimination de ce qui fait obstacle au développement de l'Afrique et d'autres régions se trouvant dans une situation analogue, doit être un sujet de vive inquiétude, surtout si l'on songe aux conséquences énormes que cela peut avoir pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Quand on sait que dans des régions du monde comme l'Afrique la paix ne saurait être durable sans développement, le meilleur moyen de prévenir les conflits, c'est de se concentrer sur les mesures préventives dans les domaines économique et social.

Il faudrait au minimum que les pays en développement, en particulier les États africains, qui sont en tête de la liste des pays les moins développés, soient débarrassés des diverses entraves qui freinent leur croissance économique et leur développement. Le fardeau de la dette et les obligations qui découlent du service de la dette sont l'un des problèmes les plus critiques pour les économies africaines, car ils continuent d'empêcher les pays africains de sortir de la crise économique où ils sont plongés depuis plus de 20 ans. Aucune autre région du monde n'est autant affectée que l'Afrique par le fardeau de la dette. Certes, des mesures ont été prises et des promesses ont été faites à propos de la dette bilatérale, y compris lors du Sommet du Groupe des Sept à Halifax. Mais l'ampleur du problème auquel sont confrontés les pays africains est telle que seuls l'effort, la volonté politique et l'engagement les plus résolus de la part des bailleurs de fonds pour aider l'Afrique à surmonter ces difficultés majeures ne pourront suffire à permettre à l'Afrique de redémarrer sur la voie de la croissance et du développement économiques.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, un cinquième de la population mondiale vit dans la misère la plus abjecte. Tout donne à penser qu'à moins que le problème de la pauvreté massive ne soit résolu, il sera difficile pour les populations de participer activement et de manière significative au développement dans la liberté et la démocratie. Il est donc absolument nécessaire d'encourager, dans les pays

d'Afrique, les mesures de lutte contre la pauvreté, d'une manière intégrée et multidimensionnelle. À cet égard, nous insistons sur la nécessité urgente de mettre en oeuvre le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social qui vise à éliminer la pauvreté. Nous apprécions les inquiétudes qui ont été exprimées lors du récent Sommet du Groupe des Sept à Halifax, au Canada, à propos de la prépondérance de la misère.

*M. Naranjo Villalobos (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.*

Il est également impératif que les partenaires de l'Afrique dans la coopération économique prennent les mesures nécessaires pour faire en sorte que les exportations de l'Afrique aient pleinement accès à leurs marchés. Nous devons encore faire face au paradoxe selon lequel si la libéralisation est encouragée en tant que condition de partenariat avec l'Afrique, les mêmes pays qui imposent de telles prescriptions négligent eux-mêmes souvent de respecter ces normes.

La situation qui règne actuellement dans le commerce mondial par suite de la création de l'Organisation mondiale du commerce fait que les difficultés rencontrées par l'Afrique et d'autres pays en développement dans ce domaine sont beaucoup plus complexes et redoutables. Si l'on ne fait pas preuve de souplesse à l'égard des pays africains dans l'application des accords, les conséquences risquent d'être très graves.

La délégation éthiopienne est convaincue qu'en dernière analyse, chacun de nos pays, y compris ceux de l'Afrique, doivent assumer l'entière responsabilité de l'avenir économique et politique de leurs peuples. L'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle fasse le maximum pour l'Afrique dans le domaine économique vise la levée des obstacles qui entravent le développement du continent afin que l'Afrique puisse se régénérer grâce aux efforts de ses propres peuples.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la sécurité alimentaire, sans laquelle l'Afrique, y compris mon propre pays, ne pourra jamais recouvrer le respect de soi et sa dignité ni être prise au sérieux en tant que protagoniste à part entière sur la scène internationale. Je voudrais à cet égard féliciter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'avoir proposé de convoquer un sommet alimentaire mondial en 1996, initiative qui a été pleinement appuyée par les chefs d'État et de gouvernement africains.

Il est vrai que nous, en Afrique, avons besoin de mettre nos affaires en ordre. Nous ne pouvons pas nous permettre de chercher des excuses à l'extérieur pour des maux dont nous sommes parfois nous-mêmes responsables. À cet égard, les maux économiques de l'Afrique ne sont pas totalement étrangers à la mauvaise gestion de ses économies par ses propres dirigeants. On ne saurait nier non plus que certains des conflits sur notre continent ont été provoqués par une mauvaise gestion et par le déni des droits démocratiques aux peuples du continent. La voie que mon pays, l'Éthiopie, a traversée au cours de ces deux dernières décennies est très instructive à cet égard.

Il y a à peine quatre ans que les Éthiopiens sont parvenus à se débarrasser d'une dictature militaire qui, pendant 17 ans, a brutalisé la société, conduit son tissu social à la limite de la rupture et pratiquement détruit l'économie du pays par une mauvaise gestion, l'imposition de contrôles d'État paralysants et la militarisation de la société. Pour notre nouveau gouvernement, qui a été mis en place peu après le renversement de la dictature militaire, les responsabilités du rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays, de l'introduction de la démocratie et du respect des droits de l'homme, ainsi que du redressement et de la réforme de l'économie ont été des tâches immenses auxquelles il a fallu qu'il s'attelle de façon immédiate et simultanée. Mais nous estimons que nous avons surmonté cette épreuve, et le succès que nous avons remporté dans la mise en place dans notre pays du premier gouvernement jamais élu démocratiquement dans la longue histoire de l'Éthiopie est une source de grande satisfaction pour nos peuples.

Nos aspirations pour l'Éthiopie seraient que tous ses peuples soient fiers d'en faire partie. Il s'agit d'une Éthiopie qui s'inspirerait de la démocratie au niveau local et du transfert authentique du pouvoir dans le cadre d'un système fédéral comme le stipule la Constitution de la République fédérale démocratique d'Éthiopie — un pays qui serait l'un des piliers de la paix et de la coopération dans sa sous-région et sur l'ensemble du continent africain. Mon pays attache une grande importance à la pleine coopération avec les pays de sa sous-région en vue de promouvoir la paix et d'entreprendre des efforts conjoints visant le renouveau économique de notre région.

Aucune partie de notre continent n'a autant souffert que la Corne de l'Afrique au cours des deux dernières décennies, à la suite de guerres civiles et de situations d'instabilité. Certains des conflits de notre sous-région ne sont pas encore réglés. Nombreuses sont les raisons pour lesquelles les pays et les peuples de notre sous-région

devraient se préoccuper de la nécessité d'instaurer une paix durable. Mais ce n'est nullement une tâche facile, particulièrement lorsque certains ont des difficultés à vivre dans les limites de la légalité internationale, à respecter les principes du droit international régissant les relations entre les États et à observer les normes de comportement civilisé international. Mais quelle que soit la difficulté de la tâche, l'Éthiopie restera engagée à promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans toute l'Afrique, en général, et dans sa sous-région, en particulier.

La présente session de l'Assemblée générale est vraiment une session historique. Nous nous préparons à célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. En tant que Membre fondateur de l'ONU, l'Éthiopie est fière de ses réalisations. Nous souhaitons également qu'elle puisse contribuer davantage à la promotion des principes sacrés énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'application est si cruciale pour garantir la paix, la sécurité et le développement pour tous.

Si la communauté mondiale ne réagissait pas effectivement à l'appel qui lui est lancé en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement économique et social, et de l'instauration de la paix et de la stabilité, rien moins que de la survie de notre organisation serait en jeu.

Cette occasion unique doit être saisie pour tracer une nouvelle voie pour l'Organisation — il s'agit pour elle d'un nouveau commencement pour qu'elle devienne une ONU plus démocratique et plus représentative. Les divers organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, devraient mener leurs travaux dans une transparence absolue et être tenus de rendre des comptes. Ma délégation espère donc sincèrement que, à la présente session, des mesures importantes seront prises pour que l'ONU soit plus crédible, plus légitime et plus efficace.

Je souhaite terminer mon intervention en réitérant et en réaffirmant l'engagement que mon pays a pris de soutenir l'Organisation des Nations Unies et son appui aux efforts visant à la protéger et à la revitaliser.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Turquie, S. E. M. Erdal İnönü.

**M. İnönü** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis particulièrement heureux de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Sous sa direction compétente et

éclairée, cette session historique marquera un tournant dans le renforcement de la stature de cette instance universelle.

Je tiens également à remercier son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de sa précieuse contribution aux travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Il y a près d'un demi-siècle, le monde a vu, comme nous le voyons aussi aujourd'hui, advenir la fin d'une ère et le commencement d'une nouvelle. En ces temps propices aux prémonitions mais qui suscitaient aussi beaucoup d'espoirs, une autre génération a créé cette organisation. Son objectif était caractérisé par l'ambition et par un certain idéalisme quant à savoir comment façonner un monde meilleur. Après une guerre qui avait été source d'indicibles souffrances pour l'humanité, 51 nations s'unissaient pour atteindre leur but commun de promotion de la paix, du développement, de l'égalité, de la justice et des droits de l'homme. Leur objectif était de créer un système de sécurité collective qui préserverait les générations futures du fléau de la guerre mais, pendant plus de 40 ans, la notion de sécurité collective est restée au même point. Il a fallu attendre la fin de la guerre froide pour que renaisse l'espoir de revitaliser cette notion.

Nous vivons une époque extraordinaire marquée par de profonds contrastes. La fin de la bipolarisation a libéré la communauté internationale de contraintes politiques et idéologiques. Aujourd'hui, le sentiment d'une responsabilité mondiale ne cesse de se renforcer. Il est largement reconnu que seules la démocratie, la primauté du droit et l'économie de marché peuvent nous guider vers un avenir prometteur. La prise de conscience d'une ère marquée par une société mondiale gagne du terrain, mais il en va de même pour la xénophobie et le nationalisme ethnique, le racisme et l'intolérance. Des guerres d'agression ont éclaté dans divers endroits du globe. Nous avons été témoins des crimes les plus cruels commis contre l'humanité depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les problèmes mondiaux, tels que la détérioration de l'environnement, la pauvreté, la famine, le terrorisme, le crime organisé, le trafic illicite des stupéfiants et des armes, exigent une action concertée de la part de toutes les nations. Aujourd'hui nous sommes tout à fait conscients du fait que la communauté internationale doit considérer que l'humanité tout entière est une communauté à caractère profondément transnational. Il est urgent que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus important et plus efficace.

À l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies peut être fière des travaux qu'elle a réalisés dans le domaine de la lutte contre le sous-

développement, les fléaux sociaux et l'analphabétisme, les drogues illicites et la maladie, la protection de l'environnement, l'élimination de tous les vestiges du colonialisme et de l'apartheid, la lutte contre le racisme, l'accélération du processus de désarmement, la fourniture de secours d'urgence aux pays et aux peuples frappés par les catastrophes naturelles et les guerres, la promotion de la démocratie et le respect universel des droits de l'homme.

Certes, ces activités ont été couronnées de succès, mais la responsabilité première de l'ONU est, de toute évidence, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et c'est dans ce domaine que les échecs ont le plus porté tort à l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, les conflits et les tragédies qui se poursuivent masquent en partie les succès remportés par l'Organisation et viennent entacher son image et sa crédibilité. Nous devons accepter cette réalité et faire le bilan de ce que nous avons accompli et des échecs que nous avons essuyés.

L'heure est venue de faire une autocritique, de revoir la Charte des Nations Unies et de revenir à l'essentiel. L'heure est également venue de se tourner vers l'avenir avec réalisme et vision afin d'adapter l'Organisation des Nations Unies au nouvel environnement mondial et d'en faire le centre réel de la sécurité collective et de la solidarité mondiale.

L'expérience des Nations Unies montre que nous avons réussi lorsque nous sommes parvenus à un consensus mondial et que nous avons échoué lorsque nous avons voulu défendre nos intérêts individuels étroits. L'histoire nous jugera selon ce que nous faisons aujourd'hui. Nous, peuples des Nations Unies, devons relever les défis de notre temps conformément à la vision des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons saisir cette occasion historique pour forger des mécanismes viables et durables qui nous permettent de réagir efficacement aux problèmes auxquels nous nous heurtons. Ensemble, nous devons faire en sorte que notre organisation soit mieux en mesure de faire de notre monde un monde meilleur pour toute l'humanité de façon que les enfants ne regrettent pas d'y être nés.

Lorsque les problèmes auxquels nous nous heurtons transcendent les frontières nationales, la coopération internationale est la seule réponse appropriée et effective. Faciliter cette coopération est la raison d'être de cette organisation.

Bien qu'il ne soit pas vraiment consacré dans la Charte, le concept du maintien de la paix et les activités connexes de son application sont venus compléter les efforts

de paix. Toutefois, le maintien de la paix et l'imposition de la paix, qui sont les principes les plus importants de cette vision initiale, n'ont pas encore été réalisés. N'oublions pas que l'intention des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies était de créer une organisation qui n'hésiterait pas à faire appliquer le droit international.

Pour préparer notre organisation au XXI<sup>e</sup> siècle, il faudra accorder la priorité au Conseil de sécurité, aux outils et mécanismes de sécurité collective et aux concepts de sécurité humaine et de développement durable. Les efforts faits actuellement pour restructurer l'Organisation des Nations Unies en général doivent faire l'objet d'un examen et de négociations qui seront entrepris dans ce cadre et de manière non restrictive.

La question essentielle qui nous occupe est le renforcement du caractère représentatif du Conseil de sécurité et la démocratisation de ses méthodes de travail. Les diverses requêtes en vue de faire du Conseil un organe plus représentatif, plus réceptif, plus transparent et plus responsable doivent être accueillies favorablement. Nous appuyons fermement une réforme véritable et complète. Après deux ans de délibérations au sein du Groupe de travail à composition non limitée, de nombreuses idées et propositions utiles nous ont été présentées qui méritent une réflexion plus approfondie.

J'aimerais attirer l'attention des membres sur la version révisée de notre proposition en vue de l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'un Conseil se composant d'au moins 25 membres serait plus représentatif et, partant, plus efficace. Nous sommes également d'avis que le Conseil doit être élargi par l'addition de 10 membres non permanents. Le rapport actuel entre les membres permanents et non permanents pourrait être rajusté de sorte que les membres permanents représentent un cinquième du Conseil au lieu d'un tiers. Ces sièges supplémentaires devraient faire l'objet d'un roulement compte tenu d'une liste prédéterminée de 30 ou 40 pays. Le choix de ces pays pourrait s'opérer dans le cadre des groupes géographiques, conformément à un ensemble de critères objectifs qui pourraient être modifiés au fil du temps. Par conséquent, cette liste serait établie avec souplesse et mise à jour après un certain temps pour l'adapter aux changements. Nous introduirions ainsi un nouveau concept de groupes représentatifs dans la distribution des sièges au Conseil.

À cet égard, nous pensons que l'élargissement de cette notion de groupes représentatifs pour la distribution de sièges faisant l'objet d'élections mérite également d'être examiné. La constitution de nouveaux groupes représentatifs

éligibles pourrait être l'un des moyens les plus appropriés de remédier aux lacunes et aux injustices du système électoral actuel. Cette idée de réforme électorale nous permettrait de trouver les moyens, au sein des groupes géographiques, d'établir un système juste et équitable de roulement de tous les sièges de membres non permanents qui fonctionne de manière appropriée. J'espère que notre proposition ainsi que les autres propositions qui vont dans ce sens seront examinées avec attention.

Dans son Chapitre VII, la Charte dote le Conseil de sécurité d'importants mécanismes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ayant pris connaissance des deux rapports pertinents du Secrétaire général, intitulés «Agenda pour la paix» et «Supplément à l'Agenda pour la paix», je voudrais exprimer les vues de mon gouvernement sur ces questions cruciales.

D'abord et avant tout, il nous faut mettre le concept de diplomatie préventive en tête de notre ordre du jour. L'idée d'une diplomatie préventive est en fait inscrite dans la lettre et l'esprit de la Charte. C'est la façon la plus économique de prévenir les conflits. Nous pensons également que l'application de certaines mesures de diplomatie préventive, telles que les missions d'établissement des faits, les déploiements préventifs et les dispositifs d'alerte rapide, doivent être mises en oeuvre de manière plus opportune.

Au cours des dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont largement développées. En tant que participant actif à ces opérations, la Turquie se tient prête à augmenter son assistance aux Nations Unies. Nous avons également décidé de participer aux forces de réserve des Nations Unies.

Une autre idée extrêmement pertinente des Membres fondateurs est énoncée au Chapitre VIII de la Charte. Les défis que nous affrontons aujourd'hui dépassent les moyens et les ressources des Nations Unies. À cet égard, les organisations régionales peuvent contribuer pour beaucoup au maintien de la paix et de la sécurité. La nécessité d'une nouvelle architecture de sécurité collective entre institutions se soutenant mutuellement est devenue encore plus contraignante. La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales devrait être envisagée comme étant de nature complémentaire. Par ailleurs, étant donné le caractère unique de chaque situation et les divers mandats et structures des organisations régionales, nous pensons qu'un effort tenté pour établir un modèle universel pour leurs relations avec les Nations Unies pourrait se révéler non rentable.

Les sanctions imposées par les Nations Unies sont un moyen efficace d'action déterminée contre ceux qui bafouent le droit international. Néanmoins, il existe de sérieuses lacunes auxquelles il faut remédier. Dans ce contexte, nous partageons les vues du Secrétaire général selon lesquelles

«Les sanctions sont une mesure prise collectivement par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Les coûts qu'entraîne leur application ... devraient être répartis ... entre tous les États Membres et ne pas être supportés exclusivement par le petit nombre d'entre eux qui ont la malchance d'être les voisins ou les principaux partenaires économiques des pays visés». (A/50/60, par. 73)

Pour compléter cette observation, l'absence de mécanismes de consultation efficaces de même que le secret dont s'entoure le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité pour l'imposition et l'examen des sanctions sont autant de sources de préoccupation pour l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la transparence dans les activités du Conseil eu égard aux sanctions garantirait un soutien plus large à leur application.

L'agression et le génocide en Bosnie-Herzégovine continuent d'être un test pour la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'élaboration du futur système international. Le prestige et l'autorité morale des Nations Unies sont remis en cause. Pendant longtemps, le mépris dont le droit international a ouvertement fait l'objet et les violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité sont demeurés impunis. Nous avons même assisté, avec tristesse et une profonde indignation, à la chute, en juillet dernier, des zones de sécurité déclarées telles par les Nations Unies. L'agresseur a intensifié ses attaques contre d'autres zones de sécurité. La réponse appropriée tant attendue à l'agression n'est intervenue qu'après qu'un autre massacre fut commis sur la place du marché de Sarajevo. L'opération conjointe Organisation des Nations Unies/Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), aussi tardive qu'elle ait pu être, a été un pas important dans la bonne direction. La participation d'une force de réaction rapide à l'opération a également été en conformité totale avec le mandat défini dans diverses résolutions du Conseil de sécurité.

La Turquie, qui est aussi un pays balkanique, appuie vigoureusement un règlement négocié. Cependant, la paix ne doit pas se conclure au détriment de la justice. Il ne faut

pas oublier qu'aucune paix, à travers l'histoire, n'a jamais duré longtemps lorsqu'elle était fondée sur une prime à l'injustice. C'est compte tenu de ces considérations et des Accords de principe de Genève et de New York, que nous voudrions espérer qu'une paix juste et viable puisse être construite sur la base du caractère multiculturel, multi-ethnique et multireligieux de la Bosnie-Herzégovine. Nous croyons donc fermement que la Fédération croato-bosniaque devrait établir un modèle pour l'avenir un modèle de l'union des deux entités. Nous attachons la plus grande importance à la référence faite, dans les principes convenus, à la préservation de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de ses frontières internationales existantes. C'est dans le droit fil de ce raisonnement que nous accueillons les mesures prises sur la voie de la paix. Nous ne devons pas perdre de vue qu'une action déterminée et une diplomatie appuyée par la force ont accru les chances d'un authentique processus de paix.

La conclusion d'un règlement négocié doit être suivie par l'établissement d'une force d'imposition de la paix. La Turquie est prête à assumer ses responsabilités au sein de cette force. La reconstruction et le redressement de la Bosnie-Herzégovine seront la clef de la viabilité de ce règlement. La Turquie est également déterminée à prendre une part active à ce processus.

À ce stade critique, nous pensons fermement que la communauté internationale doit rester vigilante jusqu'à la conclusion d'un accord final.

La Turquie a toujours considéré que la stabilité de la Macédoine est une condition préliminaire indispensable à la paix et à la stabilité dans les Balkans. De plus, nous avons toujours affirmé que les sanctions économiques imposées à ce pays, associées à une politique visant à l'isoler de la communauté internationale, étaient complètement injustes et injustifiées.

En conséquence, la Turquie se réjouit de l'accord intérimaire conclu entre la Macédoine et la Grèce le 13 septembre 1995. Cette évolution, qui semble promettre une normalisation des relations entre ces deux pays voisins, nous paraît encourageante.

Il n'est pas inconcevable que des pays voisins puissent connaître des problèmes bilatéraux. Il en va de même pour la Turquie et la Grèce. Et nous pensons qu'il n'est que naturel que ces problèmes soient résolus par la voie d'un dialogue authentique, complet et axé sur l'obtention de résultats et la manifestation de bonne volonté de part et

d'autre. Un tel dialogue ne servira pas seulement les meilleurs intérêts des deux nations, mais contribuera également à l'instauration d'un climat de paix, de stabilité et de prospérité dans notre région. Nous sommes prêts à aborder d'une manière constructive l'ensemble des questions qui nous séparent.

Comme dans les Balkans, la légalité et la légitimité n'ont pas encore été rétablies dans l'ensemble de la région du Caucase. En dépit des différends existants et des conflits actuels, nous espérons que les peuples de cette région auront le courage de se tourner vers l'avenir. Les pays de la région doivent comprendre qu'une paix juste et viable est très prometteuse pour eux. C'est seulement en empruntant cette voie qu'une prospérité partagée sera à portée de main et que la démocratie et la primauté du droit prendront racine. Telle est notre vision des choses pour la région. Mais cette vision ne pourra devenir réalité que lorsque ceux qui continuent d'enfreindre le droit international entendront les appels lancés par le Conseil de sécurité et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tels qu'énoncés dans les résolutions et les décisions pertinentes. L'injustice et l'agression ne peuvent pas et ne doivent pas être récompensées.

Malheureusement, le principal obstacle sur la voie de la paix et de la stabilité dans la région demeure l'occupation d'un cinquième du territoire azerbaïdjanais par les forces arméniennes. Il en résulte que plus d'un million d'Azéris ont été déplacés. Nous réitérons notre appel en faveur d'un retrait immédiat, inconditionnel et total des forces d'occupation. Nous sommes résolus à contribuer aux efforts déployés par le Groupe de Minsk de l'OSCE en faveur d'un règlement pacifique et d'un renversement des conséquences de l'agression. À ce sujet, nous attendons avec impatience la création d'une force de maintien de la paix multinationale de l'OSCE s'appuyant sur les décisions du Sommet de Budapest, et nous restons disposés à apporter notre contribution à une telle force.

La Turquie continue également d'observer très attentivement le déroulement des événements en Géorgie. Nous espérons que s'instaureront sans autre délai des conditions propices à la paix dans ce pays voisin et ami. Nous sommes attachés au processus de paix dans ce pays. Dans cette optique, nous participons activement au travail de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

La situation dramatique en Afghanistan, pays avec lequel nous avons des liens historiques étroits, nous inquiète profondément. Le conflit fratricide actuel aggrave les

souffrances de millions de civils innocents. Nous sommes tout aussi préoccupés par la possibilité alarmante que ce conflit prenne une dimension régionale. Nous déplorons que les efforts déployés auparavant par l'Ambassadeur Mestiri aient été rendus inopérants, malgré les engagements pris par toutes les parties en conflit. Nous espérons que les nouvelles démarches entreprises par l'Ambassadeur Mestiri, s'ajoutant à celles de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), ouvriront la voie à un règlement viable fondé sur l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

La Turquie est située au carrefour de plusieurs continents et de plusieurs cultures. La donne géopolitique de l'après-guerre froide en Eurasie nous a conféré un rôle central dans cette région. La plupart des États nouvellement indépendants des Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale ont avec la Turquie des liens historiques, culturels, fraternels et linguistiques. Vivement conscients du contexte historique et de nos obligations morales, nous nous efforçons de faire notre part des efforts nécessaires à l'harmonisation des civilisations. À cette fin, et dans le but de contribuer aux efforts visant à prévenir l'extension des conflits ethniques et des tendances hégémoniques, nous nous sommes activement employés à lancer des initiatives de coopération régionale. La coopération économique de la mer Noire et l'élargissement de l'Organisation de coopération économique en fournissent des exemples. En outre, depuis le début de 1992, nous avons mis en oeuvre un programme d'aide économique dans plus de 50 pays dans trois continents.

En ce qui concerne la question chypriote, nous déplorons que, en dépit de l'existence d'éléments suffisants pour une solution juste et viable et pour la mise en oeuvre de l'ensemble de mesures de confiance proposé par l'ONU, le processus de négociation semble toujours paralysé. Le Président Denktash a pris des initiatives afin de faciliter un tel processus, réaffirmé son engagement en faveur d'une solution fédérale bicommunautaire et bizonale et exprimé sa volonté de mettre en oeuvre l'ensemble de mesures de confiance selon les modalités définies par le Secrétaire général. Il a également proposé d'autres mesures de bonne volonté et invité le dirigeant chypriote grec à la table de négociations. Malheureusement, la partie chypriote grecque n'a pas répondu à cette démarche constructive.

La partie chypriote grecque continue de rejeter la mise en oeuvre des mesures de confiance et de poser des conditions préalables à la reprise des pourparlers. Elle s'éloigne toujours davantage du processus de négociation, préférant détourner l'attention sur son affiliation à l'Union

européenne dans le cadre de la coopération internationale et de la lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale a également condamné les activités terroristes perpétrées depuis le Nord de l'Iraq.

Malgré cette évolution décourageante de la situation, nous continuerons de nous efforcer de plus en plus pour parvenir à des solutions durables et équitables. Nous devons également continuer à appuyer les efforts des Nations Unies, du Secrétaire général et de la communauté internationale pour parvenir à une solution durable et équitable. Nous devons unir tous nos efforts pour le combattre énergiquement. Cela exige une coopération internationale efficace. Le processus de paix au Moyen-Orient ne peut avancer que si les deux parties honorent leurs engagements et poursuivent leur marche de l'espoir.

De même, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle central dans la résolution des conflits, en particulier dans le cas de la Palestine de West Bank et de Jérusalem-Est. La situation de la Palestine est une préoccupation majeure de la communauté internationale et de la communauté arabe. La situation de la Palestine est une préoccupation majeure de la communauté internationale et de la communauté arabe. La situation de la Palestine est une préoccupation majeure de la communauté internationale et de la communauté arabe.

Depuis plus de cinq ans, la communauté internationale attendait avec impatience la mise en œuvre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Elle peut consolider la détermination des deux parties à la poursuite de la paix et de la coopération internationale. Elle peut également servir de base à la mise en œuvre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Elle peut également servir de base à la mise en œuvre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

La dernière de ces grandes conférences des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), se tiendra à Istanbul, en juin 1996. Le fait que plus d'un milliard de personnes ne jouissent pas d'un logement adéquat rend le thème de la Conférence d'autant plus important. Le Sommet de la ville, à Istanbul, sera une étape importante dans l'évaluation de l'ampleur du problème et la recherche de solutions viables. La participation au plus haut niveau contribuerait grandement au succès de cette conférence importante.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer mon appel initial à la communauté internationale : nous devons construire sur notre passé pour façonner une nouvelle vision, un nouvel engagement, un nouveau plan d'action, afin de bâtir un monde meilleur. Notre plan d'action devrait embrasser nos valeurs les plus élevées, nos rêves les plus nobles, nos aspirations les plus ambitieuses. Faire moins serait céder au désespoir. Les peuples du monde devraient savoir que le génocide n'est pas inévitable. Que l'agression n'est pas inévitable. Que la pauvreté n'est pas inévitable. Mais la responsabilité repose sur chacun de nous. Nous ne pouvons pas nous soustraire à ce défi. Nous devons le relever et ne pas faillir dans la création d'une Organisation des Nations Unies qui puisse mieux répondre à nos espoirs et à nos attentes, une Organisation des Nations Unies qui reste fidèle à la vision de ses pères fondateurs.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Teodor Viorel Melescanu, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

**M. Melescanu** (Roumanie) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation roumaine, adresser mes félicitations les plus sincères à l'Ambassadeur Freitas do Amaral, du Portugal, et à tous les membres du Bureau de l'Assemblée générale, à l'occasion de leur élection.

La Roumanie est pleinement attachée aux idéaux, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et, en tant que Membre actif, apprécie hautement l'activité de l'Organisation à ce moment commémoratif où elle se trouve dans un processus de redéfinition, afin de s'adapter aux exigences internationales actuelles et d'anticiper les coordonnées du troisième millénaire.

Qu'il me soit permis de transmettre au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, nos plus vifs remerciements pour ses efforts soutenus en vue d'adapter les Nations Unies aux exigences toujours plus grandes d'un monde en plein changement. Je l'ai déjà fait à Bucarest, à

l'occasion de sa visite, l'automne dernier, quand nous avons eu un très utile échange de vues sur les problèmes concernant la coopération entre la Roumanie et les Nations Unies et sur la disponibilité du Gouvernement roumain pour soutenir et participer activement aux efforts globaux de l'Organisation.

La Roumanie célèbre à présent, non seulement le cinquantième anniversaire de la création de l'ONU mais aussi le quarantième anniversaire de son admission à l'organisation mondiale. Malgré ses sacrifices et son importante contribution au raccourcissement de la seconde guerre mondiale et à la victoire de la coalition des Nations Unies, la Roumanie a été admise à l'ONU 10 ans après l'entrée en vigueur de la Charte. Néanmoins, mon pays a prouvé son engagement responsable et son rôle actif dans les débats les plus importants sur des questions internationales et dans la promotion des buts et des principes des Nations Unies.

Pendant les six années qui se sont écoulées depuis décembre 1989, le cadre législatif et institutionnel définitoire pour une société démocratique s'est développé constamment en Roumanie. Le large consensus de toutes les forces politiques de mon pays prouve de manière éloquente l'option de la nation en faveur de l'État de droit, du pluralisme politique, de l'économie de marché et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les nouvelles institutions créées fonctionnent et, en même temps, sont soumises à un processus de consolidation, contribuant ainsi à la démocratisation de la société, à l'accélération du processus de transformation, conformément à la stratégie de réforme socio-économique du Gouvernement.

Le programme complexe de réforme se déroule avec succès. En 1995, les réalités de la Roumanie diffèrent sensiblement de celles de la fin de l'année 1992. La réussite de la stabilisation macro-économique, le redémarrage de l'économie en général constituent, en fait, une importante prémisses pour l'intégration de la Roumanie à l'Union européenne, comme pour les autres pays de l'Europe centrale.

Cela ne veut pas dire que la réforme en Roumanie se réalise en douceur et sans obstacles. Comme dans le cas des autres pays de l'Europe centrale, sa mise en oeuvre implique d'importants coûts sociaux qui exigent, en permanence, des mesures de protection sociale.

En ce sens, je voudrais souligner que l'appui et l'encouragement que l'ONU a offerts à la Roumanie et à d'autres pays en transition prouvent la capacité de cette organisation mondiale de soutenir les processus de réforme.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait se féliciter du Rapport du Secrétaire général intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Nous estimons qu'un débat substantiel à ce sujet ne saurait que définir une nouvelle dimension de l'activité des Nations Unies. La Roumanie, qui va organiser, l'année prochaine, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, est décidée à faire de cette réunion un événement important pour la promotion des valeurs démocratiques.

Les objectifs politiques de la Roumanie ne sont pas déterminés par un cadre conjoncturel mais par son engagement décidé en faveur de la démocratie, l'économie de marché, le respect des droits de l'homme et la nécessité d'assurer la paix et la prospérité du pays. Nous sommes convaincus que l'intégration aux structures économiques, politiques et de sécurité européennes et euro-atlantiques — la principale priorité de notre politique étrangère — stimulera nos propres efforts visant la démocratisation et la réforme. Cela prouve en même temps la disponibilité du gouvernement d'apporter une contribution de marque à la réalisation des buts de ces institutions, à la création des conditions favorables à la stabilité et à la sécurité en Europe, ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans le monde.

En déclarant ouvertement et sans équivoque son intérêt fondamental d'adhérer aux structures économiques, politiques et de sécurité euro-atlantiques, la Roumanie ne néglige aucunement ses relations avec les pays voisins. Bien mieux, le développement des relations avec nos voisins, sur des bases nouvelles, représente une préoccupation primordiale.

En ce sens, je voudrais évoquer la récente initiative lancée par le Président de la Roumanie, S. E. M. Ion Iliescu, qui a invité la Hongrie à une réconciliation historique, selon le modèle franco-allemand, un remarquable exemple de succès dans l'esprit européen.

La Roumanie a déclaré solennellement sa disponibilité d'entreprendre toutes les démarches diplomatiques pour dépasser le stade des déclarations politiques et de transformer l'idée de la réconciliation en un «fait accompli». L'invitation directe et sans conditions adressée à la Hongrie de forger ensemble l'avenir de nos nations dans un esprit européen dépasse la simple démarche politico-diplomatique, en visant la création d'un cadre social et politique fondé sur une plus grande confiance et une coopération beaucoup plus intense.

Autrement dit, la réconciliation signifie pour la Roumanie un processus consciemment assumé et suivi systématiquement. En même temps, cela devrait constituer pour nos deux pays la manière la plus sûre d'intégration aux principales institutions de la nouvelle Europe, contribuant ainsi à la consolidation de la stabilité et de la sécurité dans la région ainsi que sur le continent.

L'initiative de la Roumanie de lancer à la Hongrie un appel, afin de commencer ensemble la réconciliation historique tellement souhaitée, n'est rien d'autre que le résultat naturel d'une politique de bon voisinage et d'entente que la Roumanie poursuit constamment à l'égard de tous ses voisins.

Le dialogue et la coopération pragmatique dans différents domaines d'activité, avec les États de toutes les régions du monde, représentent d'ailleurs une des directions importantes de notre politique étrangère.

La disparition du rideau de fer a engendré un vaste et complexe processus de détente internationale par la création d'un authentique cadre de dialogue et de coopération entre États.

Le renoncement à la politique de confrontation et la diminution de la menace nucléaire ont engendré les conditions pour la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que ce succès aidera les négociations visant à l'élimination des autres armes de destruction massive et conduira à une plus grande transparence, aussi bien dans le domaine des armements que dans celui des garanties de sécurité et à l'interdiction totale de tout essai nucléaire.

Tout au long de ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a lancé des concepts et des mécanismes nouveaux concernant la paix et la sécurité internationales, aussi bien que le développement économique et social.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de saisir l'occasion qui m'est offerte pour rappeler le soutien constant accordé par la Roumanie au processus de paix au Moyen-Orient par l'encouragement de la continuation du dialogue et des contacts entre les parties concernées.

En guise de reconnaissance de sa contribution aux résultats positifs de ce processus de paix, la Roumanie a été invitée à participer aux négociations multilatérales sur le Moyen-Orient. Elle est prête à participer aux groupes de travail sur la coopération économique régionale, les ressources en eau, l'environnement et les réfugiés.

Parfaitement convaincue de la suprématie de la raison et du soutien qui doit être accordé à l'irréversible processus de paix au Moyen-Orient, la Roumanie encouragera et soutiendra, à l'avenir aussi, l'entente et la coopération entre tous les peuples de la zone.

Nous espérons sincèrement que, par des efforts communs, par les efforts de toutes les parties impliquées, des Nations Unies et de la communauté internationale, de nouveaux progrès seront accomplis afin de trouver une solution globale aux problèmes de cette zone.

La crise yougoslave continue à provoquer une profonde inquiétude en Roumanie, compte tenu de son immédiate proximité de la zone de conflit. La Roumanie a fait appel maintes fois à toutes les parties impliquées dans le conflit de s'abstenir de toute action qui puisse conduire à la détérioration de la situation, d'arrêter les actions militaires et de relancer les négociations. Fidèle à sa position de principe, la Roumanie salue l'adoption hier, ici même, à New York, à la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration commune sur les principes supplémentaires concernant le règlement constitutionnel en Bosnie-Herzégovine et soutiendra activement toute proposition et toute action réalistes destinées à accélérer le processus de pacification sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, y compris sa reconstruction pacifique.

La crise politico-militaire de l'ex-Yougoslavie prouve que les tentatives de séparatisme ethnique d'obtention de l'autonomie territoriale selon des critères ethniques ou d'établissement d'enclaves ethniques ne représentent pas des solutions viables. Par contre, elles peuvent devenir des sources de conflit et causer d'énormes souffrances à la population.

Je voudrais réaffirmer, du haut de cette tribune, la décision du Gouvernement roumain de continuer à respecter strictement les sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), malgré les immenses pertes économiques qui affectent notre pays. Nous espérons néanmoins que les institutions internationales compétentes analyseront plus attentivement les effets provoqués par les sanctions aux États tiers et qu'elles évalueront d'une manière rigoureuse et réaliste le rôle que les sanctions peuvent jouer dans le processus de paix. Nous exprimons l'espoir que les États qui sont en mesure de le faire, les institutions financières internationales, les organismes compétents, les programmes et les institutions spécialisées de l'ONU réagiront à l'appel adressé par l'Assemblée générale dans la résolution 49/21 A concernant l'assistance économique en faveur des pays affectés par les

sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). En même temps, nous serions intéressés que des décisions soient prises par le Conseil de sécurité, en corrélation avec le progrès enregistré dans le règlement politique de la crise, en vue d'arriver à la levée des sanctions.

La situation dans la partie orientale de la République de Moldova révèle encore quelques éléments de tension. Nous sommes convaincus que le retrait immédiat des troupes étrangères, quelles que soient leur forme ou leur dénomination, du territoire de cet État indépendant et souverain demeure la clef de la solution du conflit dans la partie orientale de la République de Moldova. En effet, nous prenons note avec satisfaction que ce point de vue est partagé par la communauté internationale. Nous saluons l'accord conclu entre la République de Moldova et la Fédération russe sur le retrait des troupes russes du territoire du premier de ces deux pays. C'est un pas positif, à notre avis, à même de contribuer à l'augmentation de la stabilité dans la zone, et nous formulons le voeu que cet accord devienne opérationnel.

À juste titre on a attribué aux Nations Unies un rôle principal dans la conception d'un nouvel ordre mondial, capable de répondre aux espoirs et aux aspirations des peuples. Pour atteindre ce but, nous considérons que les Nations Unies doivent adapter leurs structures aux exigences du développement économique et accorder une attention accrue à l'harmonisation des pratiques commerciales, de la coopération technologique et des politiques monétaires des États Membres et des institutions financières internationales.

La récente activité des Nations Unies a été marquée par une série importante de conférences au sommet portant sur des thèmes d'intérêt majeur pour toute l'humanité. Ces conférences ont souligné l'urgence, la gravité et la complexité des thèmes abordés et ont élargi la sphère du consensus international relatif aux programmes mondiaux sur l'environnement, la population, le développement social, les droits de l'homme et la condition de la femme. Nous considérons que l'ONU et les États Membres doivent concentrer leurs efforts sur les voies et moyens nécessaires à la mise en oeuvre des décisions adoptées par ces conférences.

En ce sens, je voudrais mentionner le Plan d'action adopté par la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement. L'utilité de ce document a été reconfirmée lors du séminaire régional concernant sa mise en oeuvre dans les pays de l'Europe centrale et orientale, organisé récemment en Roumanie en coopération avec le FNUAP. En même temps, je voudrais indiquer que le

Gouvernement roumain est disposé à organiser, l'année prochaine à Bucarest, une réunion similaire en vue d'examiner les progrès enregistrés au niveau régional dans l'accomplissement des dispositions de la Plate-forme adoptée par la Conférence mondiale de Beijing sur la condition de la femme.

Il est évident que les problèmes globaux majeurs abordés par les Nations Unies ne sauraient être résolus sans des moyens financiers adéquats. L'augmentation sans précédent du nombre des problèmes majeurs qui retiennent l'attention de l'ONU ne s'est pas accompagnée d'un accroissement des ressources nécessaires. À présent, l'Organisation est confrontée à une crise financière sévère. Une approche possible de cette crise devrait être l'examen de l'emploi le plus efficace des ressources internes disponibles, l'élimination des doubles emplois dans le champ d'activité, une gestion plus efficace des documents, un emploi productif des ressources humaines, un contrôle financier strict et une évaluation permanente du rapport coût/bénéfice.

En ce qui concerne l'utilisation des ressources, les opérations de maintien de la paix méritent une mention spéciale. L'augmentation sans précédent de ces opérations indique, entre autres, un engagement beaucoup plus actif de l'organisation mondiale dans la gestion des crises et dans la diplomatie préventive. Malgré tout cela, cette nouvelle tendance a déterminé un accroissement du volume des ressources nécessaires. Si nous tenons compte du fait que la grande majorité des conflits actuels qui impliquent des opérations de maintien de la paix de l'ONU sont de nature interne, nous devons admettre que la communauté internationale dispose de moyens de pression limités. La poursuite des opérations inefficaces ne sert pas l'accomplissement des objectifs de l'Organisation de manière adéquate, et par conséquent, la délégation de la Roumanie appuie la tendance en faveur d'un examen beaucoup plus rigoureux de toute décision se rapportant au lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à la poursuite des opérations existantes.

La Roumanie a fait connaître son intérêt pour la limitation et la prévention des conflits dans les différentes régions du globe, non seulement en favorisant et en encourageant fermement la découverte de solutions politiques, mais aussi en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Iraq-Koweït, en Somalie, au Rwanda et en Angola. La Roumanie est décidée à contribuer de manière substantielle à de telles opérations et initiatives. Dans ce but, un programme spécial a été adopté pour augmenter sa capacité de réagir de manière adéquate à toute demande venant de l'ONU ou d'un autre organisme,

en respectant strictement les principes qui régissent l'activité de l'Organisation.

Un regard rétrospectif sur le long chemin que l'Organisation des Nations Unies a parcouru pendant son existence d'un demi-siècle — en particulier si l'on regarde les efforts qu'elle a déployés pour s'adapter à la dynamique de la vie internationale des cinq dernières années — nous convainc de l'utilité et de la destinée historique de l'Organisation. Je voudrais assurer l'Assemblée que la Roumanie, par sa vocation pour la paix, par son désir de coopérer à tous les niveaux — bilatéral, régional ou multilatéral —, par son ferme engagement envers la protection de la paix et de la sécurité internationales, par son attachement aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'homme, est décidée à soutenir l'héritage commun des valeurs des Nations Unies. Notre présence parmi les Membres de l'ONU depuis 40 ans s'appuie sur le prestige et l'autorité morale dont l'Organisation jouit aux yeux du peuple roumain.

Pour cette raison, nous demeurerons attachés à l'avenir aussi, avec toute notre énergie et nos ressources disponibles, au noble devoir de servir les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Dioncounda Traore, Ministre d'État du Mali, Ministre des affaires étrangères, des Maliens vivant à l'étranger et de l'intégration africaine.

**M. Traore** (Mali) : Nous sommes réunis à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies afin de mesurer, comme chaque année, le parcours de notre institution, une institution édifiée pour exalter la paix et la solidarité entre les hommes.

Si, par son ordre du jour, cette session ressemble à bien des égards aux précédentes sessions de l'Assemblée générale, elle revêt de toute évidence cette année une signification bien plus profonde, car elle consacre le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, 50 années durant lesquelles la communauté de destin de peuples divers s'est affirmée et consolidée malgré de multiples défis et périls.

Il est significatif de voir, à la veille de ce cinquantenaire, le représentant d'une vieille nation d'Europe présider les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale. En effet, le continent auquel appartient son pays, le Portugal, de par son rôle historique, a toujours constitué

un acteur majeur dans le mécanisme des relations internationales. Son élection, témoignage de la reconnaissance unanime de la communauté internationale envers son pays, constitue également un hommage à son talent et à ses qualités de diplomate avisé et compétent.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos vifs remerciements à son prédécesseur, notre frère et ami Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, qui a dirigé avec compétence et dévouement les travaux de la quarante-neuvième session.

Il est également significatif que cette session-symbole se déroule pendant le mandat de M. Boutros Boutros-Ghali, élu il y a environ trois ans à la tête de l'organisation mondiale. M. Boutros Boutros-Ghali est aussi connu comme l'un des brillants négociateurs qui, par leur vision clairvoyante et leur talent de diplomate, ont balisé le chemin de la paix au Moyen-Orient. Aujourd'hui, il s'attelle avec persévérance à la mission sublime et exaltante de réconcilier l'Organisation des Nations Unies avec ses nobles idéaux, ses principes intangibles et ses objectifs essentiels.

La République du Mali est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a 35 ans, le 28 septembre 1960, six jours seulement après son accession à la souveraineté nationale et internationale, le 22 septembre 1960.

Le Mali et en même temps que lui une trentaine d'autres États africains venaient ainsi agrandir la famille des nations libres et indépendantes, apportant à l'Organisation des Nations Unies la vitalité, l'humanisme et la générosité des peuples africains. La personnalité internationale du Mali — une personnalité qui s'est forgée à travers les siècles — se fonde tout d'abord sur l'aptitude de son peuple à vivre en harmonie avec ses voisins, son ouverture au monde, son sens de la solidarité et, enfin, son engagement constant à défendre les valeurs de l'humanité.

La République du Mali continuera à assumer cette vocation malgré les écueils et les incompréhensions inhérents à la cohabitation entre cultures et traditions diverses, car nous avons la ferme conviction que la diversité ethnique et culturelle constitue plutôt un facteur d'enrichissement mutuel, un puissant stimulant pour le progrès économique, social et culturel.

En effet, de par sa situation géographique, la République du Mali, pays de jonction entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, est une nation riche de plusieurs siècles de brassages humains et de mariages de cultures diverses.

Le Mali, de manière heureuse, connaît de nos jours, dans une atmosphère de bonne convivialité, le pluralisme ethnique, le pluralisme religieux, le pluralisme politique, le pluralisme social et le pluralisme culturel.

Le problème national du Nord a défrayé la chronique en raison d'allégations partisans et non fondées, véhiculées à travers le monde par des lobbies ayant comme seul objectif la déstabilisation des jeunes États. La crise qui a ébranlé le nord du Mali, par son caractère meurtrier et destructif, est une des épreuves les plus dures connues par mon pays. Avec la restauration et la consolidation de la paix et le retour volontaire et massif des réfugiés maliens, les sentiments de rejet de l'État, enregistrés par suite des blocages et exclusions d'antan — avec leurs corollaires de réactions violentes — sont devenus anachroniques dans un État de droit où ni le langage des armes, ni celui de toute autre forme de violence, ne peuvent plus être conçus comme moyen d'expression ou d'exercice d'un droit de représentation.

La rencontre réussie de Tombouctou entre le Gouvernement et les partenaires au développement, consacrée au nord du Mali, du 15 au 18 juillet 1995, a permis, au-delà de la symbolique d'une solidarité internationale exemplaire, de faire constater à l'opinion internationale la volonté arrêtée de toutes les composantes de la société malienne de s'atteler, avant tout, aux tâches prioritaires de développement.

Née après un accouchement douloureux au lendemain du 26 mars 1991, date qui marque le triomphe d'une révolution populaire, la démocratie est devenue une donnée permanente et omniprésente dans la vie quotidienne du peuple malien, qui a eu à payer un lourd tribut pour y accéder.

La révolution démocratique intervenue il y a quatre ans au Mali participe du mouvement général déclenché à travers le monde pour abattre les forteresses de l'oppression et de l'aliénation des peuples. Elle a engendré un jeune État démocratique qui, malgré les imperfections liées à toute oeuvre humaine, constitue un exemple réussi de construction rapide d'un état de droit.

Soucieux de consolider le processus démocratique, le Gouvernement du Mali a initié et réussi, il y a un an et dans le cadre de la recherche d'un consensus général autour de tous les problèmes de la nation, de larges concertations régionales suivies d'une synthèse nationale. Il s'est agi, dans ce forum de toutes les forces vives de la nation, de débattre, en toute transparence, de toutes les préoccupations des populations, et de dégager, ensemble, administration et administrés, des solutions consensuelles pour relever les

défis que constituent la pérennité de la nation et le développement du pays.

Je voudrais enfin mettre l'accent sur le fait que le Mali démocratique a érigé en point d'honneur le respect des droits de l'homme et des peuples. C'est ainsi qu'un jury d'honneur qui a réuni le 10 décembre 1994, date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, d'éminents juristes internationaux, a procédé, en toute transparence, à l'interpellation publique du Gouvernement de la République sur la gestion de cette matière. Il s'agit là d'un exercice osé qui a valeur d'exemple et qui a permis de démontrer que le respect des droits de l'homme et l'institution de l'état de droit constituent dorénavant des réalités maliennes.

Au Mali, comme dans bon nombre de pays, l'histoire s'est accélérée à un rythme vertigineux à la fin des années 80.

La chute du mur de Berlin a constitué le symbole de la fin du partage du monde en deux blocs idéologiques et militaires rivaux. Cette dernière symbolique a été l'annonce de bouleversements fondamentaux et irréversibles dans les relations internationales et a conduit à un nouveau réaménagement des rapports de force entre les grandes et moyennes puissances.

La fin de la bipolarisation du monde devait faire disparaître les risques d'une conflagration planétaire. L'humanité s'attendait alors à voir se réaliser ses légitimes aspirations à la paix et à la sécurité — un espoir qui s'est vite estompé quand on sait que l'intervalle qui nous sépare de la chute du mur de Berlin aura été celui de rudes et angoissantes épreuves à travers le monde.

Nous assistons à un cycle infernal de violences et de destructions qui ébranle les fondements de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de bon nombre de pays.

L'Afrique qui, dit-on, est une «terre de feu posée sur le ventre du monde», reste le continent martyr. Elle porte en elle des déchirures profondes avec ces images insoutenables de longs convois humains — j'allais dire de longs convois inhumains — fuyant leur propre pays. Le problème des réfugiés demeure un drame auquel la communauté internationale devra rapidement trouver des solutions idoines.

Les massacres interethniques au Burundi et au Rwanda, qui ont conduit des centaines de milliers de resca-

pés à fuir leur terroir, constituent des interpellations fortes à la conscience et à la morale humaines.

La situation au Rwanda en appelle à la mobilisation constante de l'Organisation des Nations Unies en vue de restaurer la paix dans ce pays et permettre le retour, en toute quiétude, des centaines de milliers de réfugiés dans leurs foyers.

Le drame rwandais, parce qu'il avilit la race humaine, exige de la communauté internationale la recherche et la mise en oeuvre de solutions pour assurer dans ce pays une coexistence interethnique harmonieuse et définitive. Aussi, le Mali qui dispose d'un contingent militaire au Rwanda, suggère-t-il que ce pays bénéficie d'une large assistance de la communauté internationale.

Au nombre des conflits armés qui endeuillent notre continent figure celui de la Somalie. Dans ce pays, la situation continue d'être chaotique à cause de l'intransigeance et de l'ambition des chefs de guerre. Les États de cette région, qui se sont déjà beaucoup investis dans la recherche de la paix, et auxquels nous rendons un vibrant hommage, doivent redoubler d'efforts, avec l'assistance, bien entendu, de la communauté internationale, pour trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

L'expérience en cours au Libéria, si elle se consolide, peut constituer un exemple à suivre dans le règlement des conflits locaux, grâce aux initiatives sous-régionales.

Depuis la signature de l'Accord d'Abuja le 19 août dernier par les parties au conflit, un gouvernement transitoire d'union nationale s'est installé à Monrovia, la capitale, en vue de l'organisation d'élections libres et régulières, gage certain du retour de la paix au Libéria.

En matière de règlement des crises en Afrique, le plus grand motif de satisfaction vient de l'Angola, avec la signature du Protocole de paix de Lusaka du 20 novembre 1994, et surtout après les rencontres à Lusaka et au Cap du Président José Eduardo dos Santos et de M. Jonas Sawimbi. La dynamique de paix ainsi enclenchée se consolide avec la participation de l'UNITA à l'exercice du pouvoir.

C'est l'occasion d'adresser nos chaleureuses félicitations à tous les chefs d'État africains, au Secrétaire général de l'ONU et à son Représentant spécial pour leur contribution remarquable à l'avènement de la paix en Angola.

Le Mali suit également avec intérêt la question du Sahara occidental, et il espère sincèrement que l'organisation et la tenue très prochaine du référendum d'autodétermination conduiront à l'instauration d'une paix définitive dans la partie nord-ouest de notre continent.

Comme l'a toujours souligné avec force le Président de la République du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, le Mali encourage vivement la création d'un organe central du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, sous autorité africaine, et invite la communauté internationale à soutenir cette initiative.

En effet, le monde doit se convaincre que la prévention des conflits coûte moins à l'humanité que la gestion de leurs conséquences. L'OUA, l'ONU, doivent d'avantage s'affirmer sur le terrain de l'anticipation de la prévention et sortir de la fatalité du remède après le mal.

L'un des événements politiques majeurs des années 90 aura été incontestablement le retour progressif de la paix au Moyen-Orient avec la signature en 1993 de l'Accord israélo-palestinien.

Nous espérons vivement que les pourparlers israélo-syriens sur le Golan et le nouvel accord sur l'extension de l'autonomie palestinienne à la Cisjordanie viendront définitivement sceller la paix globale dans cette région.

Au Moyen-Orient, comme partout dans le monde, le Mali continuera d'apporter sa modeste contribution à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Au sein de l'ONU, comme du Mouvement des pays non alignés, à l'OUA et dans tous les autres groupes régionaux et sous-régionaux, mon pays a perçu très tôt la nécessité de proposer une vision nouvelle et élargie des relations internationales, seule alternative crédible à la division du monde en deux blocs rivaux, dont l'âpreté de la compétition pouvait conduire l'humanité à la catastrophe.

La fin de la bipolarisation du monde confirme aujourd'hui la justesse et la pertinence de notre perception politique. C'est pourquoi, et en harmonie avec nos convictions, nous pensons que l'ONU reste pour les pays en développement le cadre le plus approprié pour approfondir la réflexion sur les véritables aspirations de l'humanité que sont les exigences irrépressibles de développement et l'instauration de relations plus solidaires entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Nous devons nous convaincre que la paupérisation et la misère croissantes dans le monde sont les causes de la violence et des conflits armés.

Aussi, les questions de développement restent-elles aujourd'hui au premier rang des préoccupations de tous les pays. De nos jours, les performances économiques ne constituent-elles pas des références pour apprécier la puissance d'un État dans le concert des nations?

Malheureusement, l'Afrique reste à l'écart de ce mouvement.

En effet, malgré la reprise de la croissance de l'économie mondiale, constatée depuis l'année dernière, et ce, après plusieurs années de stagnation, la situation de l'Afrique, de par sa marginalisation, demeure la plus préoccupante.

Les efforts de développement des pays africains à travers les réformes économiques, l'ajustement structurel et la promotion du secteur privé sont annihilés par les fluctuations des prix des produits de base et par un service de la dette trop lourd. Au même moment, les investissements étrangers en direction du continent restent faibles. Par ailleurs, le poids de la dette de l'Afrique ne cesse d'augmenter, absorbant 25 % de ses recettes d'exportation.

Cette situation prend une ampleur tout à fait dramatique si l'on sait qu'elle se conjugue avec une recrudescence des catastrophes naturelles et l'aggravation ou la persistance des maladies comme le sida et surtout le paludisme.

L'Agenda pour le développement, qui est la reconnaissance du droit au développement des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés, se doit de viser la réorientation des objectifs et priorités du système des Nations Unies vers les programmes et activités à caractère socio-économique destinés à éliminer la pauvreté et à mettre en valeur les ressources humaines à travers l'éducation, la formation, l'intégration sociale et la création d'emplois productifs.

Le nouvel ordre des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour les années 90, reste encore, malheureusement, un vœu pieux.

La seule initiative prise dans le cadre de ce programme, à savoir la création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains, n'a jusqu'ici pas abouti face à la réticence affichée de certains pays développés. C'est la preuve, si besoin en est, du peu d'intérêt

accordé aux légitimes revendications africaines pour la relance de la croissance et le développement du continent.

S'agissant des relations commerciales internationales, elles ont été marquées par la conclusion des négociations de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce.

Les pays en développement s'attendent à une application intégrale des dispositions de l'Acte final de l'Uruguay Round, notamment pour ce qui concerne les mécanismes compensatoires au profit des pays les moins avancés, les pays exportateurs nets de produits alimentaires, ainsi que ceux qui auront à subir les effets négatifs de la suppression du système généralisé de préférences.

Selon les estimations concordantes de l'OCDE et de la CNUCED, le résultat global du huitième cycle de négociations ne profitera qu'aux seuls pays industrialisés. Pour l'Afrique, par exemple, les études de l'OCDE prévoient des pertes de plus de 2 milliards de dollars des États-Unis d'ici l'an 2002. Il est souhaitable, à cet égard, que l'Organisation mondiale du commerce prenne des décisions et fasse des recommandations hardies en faveur de l'Afrique.

Les questions liées à l'environnement constituent des sujets de préoccupation majeurs dans la mesure où l'équilibre écologique conditionne la survie même de l'humanité. Nous souhaitons ardemment que les décisions et recommandations de la Conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement et le développement connaissent une mise en oeuvre rapide pour préserver notre planète d'une dangereuse et fatale dégradation.

Mon pays, qui a connu les effets de la sécheresse et de la désertification et qui continue d'en gérer les séquelles, attache beaucoup de prix à la Convention internationale, conclue à Paris le 17 juin 1994, relative à la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique.

Au nombre des défis qui interpellent la communauté internationale figurent, en priorité, les questions sociales, notamment le phénomène de la surpopulation, la production, le trafic et l'usage de la drogue, le chômage, la violence et la désintégration sociale, le rôle des femmes dans le développement économique et social.

Nous sommes convaincus que la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, marquera véritablement le début d'un nouveau processus en matière de stratégie de population et de développement. De

même, les recommandations du Sommet mondial sur le développement social, tenu en mars dernier à Copenhague, devraient contribuer à améliorer le sort des catégories sociales défavorisées. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, réunie à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, constitue une initiative concrète et louable pour la prise en compte effective du rôle et de la place de la femme dans les activités économiques et sociales.

Le Mali, à l'instar de la plupart des États africains, reste un pays pauvre confronté à d'importants problèmes de développement économique, tant structurels que conjoncturels. La mise en oeuvre de son programme d'action pour les années 90 s'appuie sur des stratégies soigneusement déterminées par les accords conclus avec les institutions de Bretton Woods sur les politiques économiques et financières à mener au cours des années 90. Les orientations fondamentales de mon pays, outre qu'elles procèdent d'une volonté nationale, s'insèrent parfaitement dans la stratégie de développement durable et sont conformes au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, définis par l'Organisation des Nations Unies.

La République du Mali oeuvre inlassablement à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Cette relance se traduit essentiellement au Mali par la tenue de tables rondes avec les partenaires du développement dans les secteurs clefs de l'économie nationale.

En matière de politique de population, l'action de notre pays s'est traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination décentralisé chargé de la mise en oeuvre de la politique de population sur l'ensemble du territoire national, d'une part, et dans les différents secteurs du développement économique et social, d'autre part. Enfin, le programme FNUAP/Mali a été adapté au contenu et aux orientations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au Mali, nous pensons que la mise en oeuvre de ces différents programmes et activités des Nations Unies, qui se fonde avant tout sur un effort national de plus en plus soutenu, exige aussi une mobilisation plus accrue de l'assistance, à la fois multilatérale et bilatérale. Il s'avère donc de plus en plus urgent que les pays riches et industrialisés mettent à la disposition de l'ONU et des institutions spécialisées les ressources nécessaires pour la réalisation effective de ses différents plans et programmes d'action adoptés depuis les années 90. C'est à cette seule condition que le XXIe siècle pourrait être un siècle de décollage économique généralisé, de prospérité partagée pour tous.

L'engagement de la République du Mali en faveur d'une coopération internationale plus ouverte et plus solidaire est total. Plus forte encore est la disponibilité de mon pays en faveur de l'intégration économique en Afrique dont les pays, pris isolément, ne peuvent, dans leur grande majorité, réaliser un développement durable et équilibré. Les pays africains se doivent de mener, dans le cadre de regroupements régionaux, une politique économique de complémentarité de leurs productions nationales et endiguer toute compétition néfaste source du grave phénomène de l'extraversion. Ces entités économiques constituées d'États interdépendants doivent bénéficier de tout l'appui nécessaire des partenaires au développement.

L'Organisation des Nations Unies, née à la suite du plus grand traumatisme que les peuples aient jamais connu, s'est fixé comme objectif de bâtir un monde par le droit. Un puissant mécanisme au service de la paix, de la solidarité et du développement venait de voir le jour. Jamais auparavant le monde n'avait produit un arsenal aussi impressionnant de textes, de conventions, de déclarations et de programmes d'action, qui tous visaient à définir les règles de comportement international, à prévenir les conflits et les guerres, à garantir la coexistence pacifique et à promouvoir le développement. Avec l'ONU, une nouvelle éthique internationale a vu le jour. Les puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale, détentrices du redoutable droit de veto, avaient le devoir moral de pérenniser cette éthique.

Malheureusement, conçue sur des rapports de force, l'Organisation des Nations Unies a été fragilisée à cause des rivalités de blocs et de puissances. Ainsi, le Conseil de sécurité — qui est pourtant l'instrument privilégié de maintien de la paix et de la sécurité internationales — a bien souvent été paralysé dans l'accomplissement de ses missions fondamentales. À plusieurs reprises des conflits graves ont failli, au cours de ce demi-siècle, conduire à une troisième confrontation mondiale. Si le monde a vécu dans une période de non-guerre à l'échelle planétaire, les peuples, quant à eux, ont subi avec angoisse l'équilibre de la terreur imposé par les puissances nucléaires.

Le contexte politique international nouveau qui prévaut depuis la fin des années 80 est plus que jamais propice à l'instauration d'un consensus international favorable à la nécessaire réhabilitation de l'Organisation des Nations Unies et à la restauration de son autorité pour l'accomplissement de ses missions essentielles.

Aujourd'hui encore un besoin urgent se fait sentir de procéder à une restructuration et à une revitalisation des structures de l'ONU afin de la rendre plus efficace, c'est-à-

dire plus rapide à décider, plus juste dans ses décisions, plus capable de contrôler, de réagir et de sanctionner là où il faut et quand il le faut, dans l'intérêt de la communauté internationale.

C'est là, du reste, la vocation de l'Organisation des Nations Unies qui, dès 1948, a décidé de créer les opérations de maintien de la paix. Il est donc du devoir de tous les États de doter ces opérations de maintien de la paix des moyens humains et matériels adéquats afin que nul ne puisse douter de la crédibilité de notre organisation.

Ces opérations se doivent aussi de relever, partout où elles sont déployées, les atteintes graves aux droits de l'homme et des peuples. À cet égard, la dramatique situation en Bosnie-Herzégovine mérite toute l'attention de cette auguste assemblée. La communauté internationale se doit de rétablir le peuple bosniaque dans sa souveraineté et la République bosniaque dans son intégrité territoriale, conformément aux résolutions de l'ONU. La délégation du Mali, qui souscrit aussi aux résolutions pertinentes de l'Organisation de la Conférence islamique, estime que le défi lancé à la communauté internationale dans cette ancienne République yougoslave se doit d'être relevé avec détermination pour éviter qu'il ne constitue un précédent dangereux dans les relations internationales.

Un monde par le droit se doit nécessairement d'être sous-tendu par l'idéal d'un monde de justice. Le devoir d'assistance, souvent invoqué par l'ONU et les organisations régionales, a relativisé le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays dès lors que la communauté internationale peut y déceler des violations flagrantes des droits de l'homme et des peuples.

L'Organisation des Nations Unies a ainsi accompli une oeuvre de justice et de droit en rétablissant en Haïti les institutions républicaines. C'est aussi au nom du droit et de la justice que le Mali en appelle à la levée des sanctions internationales contre la Libye et l'Iraq, dont les peuples n'aspirent qu'au bonheur, au bien-être et à la paix. Le maintien de ces sanctions — l'expérience le montre chaque jour —, qui n'affectent en réalité que les populations libyennes et iraqiennes, sont — il faut le dire — contraires à la morale humaine et au devoir d'assistance et de solidarité à l'endroit de ces peuples.

Le XXe siècle qui finit aura été un siècle de progrès prodigieux dans tous les domaines, un siècle au cours duquel l'homme aura donné la mesure de ses formidables capacités d'invention. C'est un symbole hautement significatif qu'en ce siècle finissant, la communauté inter-

nationale, dans sa quasi- unanimité, ait confirmé sa volonté de bannir à jamais la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires par la conclusion, il y a quelques mois, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée illimitée. Le refus de l'arme nucléaire traduit l'option irréversible des peuples en faveur de la paix et du développement.

Il est dès lors surprenant que les pays détenteurs de l'arme nucléaire n'aient pas compris l'extraordinaire preuve de confiance que leur a manifestée le reste de la communauté internationale en adhérant massivement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette confiance immense implique un engagement des pays nucléarisés. Elle implique que ces pays relèvent le défi de la paix en procédant à l'arrêt total et immédiat des essais réels ou simulés et à une destruction progressive des stocks d'armes nucléaires.

En cette fin du deuxième millénaire s'enclenche un mouvement mondial pour la démocratie et la liberté. Notre Organisation a encouragé partout la quête de justice et de libre expression des peuples. Ce vaste mouvement, pour se consolider et se pérenniser, se doit d'être accompagné d'une nécessaire démocratisation des relations internationales. Malheureusement, cette démocratisation tarde à s'opérer, et le Président de la République du Mali a dépeint cette situation en faisant remarquer que

«Les inégalités actuelles entre les hommes, entre les communautés et entre les États, posent avec acuité la question de la justice liée à l'ordre et à la morale à l'échelle des nations... Notre monde est fait de disparités entretenues, sources de conflits et de violences. Nous devons tous prendre conscience des dangers qui nous guettent face au refus d'une recomposition des structures actuelles qui défavorisent les moins nantis au profit des plus puissants. Il nous faut un monde plus solidaire, un monde moins égoïste et plus humain.»

En effet, il est triste de voir les relations internationales continuer à être gérées à travers le prisme du partage du monde en zones d'influences et d'intérêts, alors que les nouvelles mutations politiques et économiques intervenues dans les pays en développement impliquent de nouveaux comportements chez les partenaires du développement, particulièrement les pays industrialisés. De plus en plus se renforce la conviction que la coopération internationale est surtout régie par les seuls critères d'intérêts économiques au détriment des valeurs de solidarité et de justice. Pourtant, les défis qui se posent à l'humanité sont

communs. Ce sont, entre autres, la dégradation de l'environnement, la pollution, les déchets toxiques, la maladie, la faim, la misère et la malnutrition. De la solution collective qui sera trouvée à ces graves interpellations dépendront l'équilibre de notre planète et la survie de l'humanité.

Nous n'insisterons jamais assez pour affirmer que seule l'instauration de relations internationales solidaires et équitables, empreintes de justice, peut permettre de gagner ce défi, qui, du reste, est parfaitement à la portée de l'homme. Le maintien de la paix au prochain millénaire sera fonction de la capacité de la communauté internationale de promouvoir le développement pour tous. Il est alors urgent de restaurer les valeurs de solidarité, de justice et de démocratie dans les relations internationales afin de préserver les générations futures.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Guatemala, S. E. M. Alejandro Maldonado Aguirre.

**M. Maldonado Aguirre** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un grand plaisir pour la délégation guatémaltèque que de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, qui, cette année, revêt une solennité particulière. Il présidera une session qui, comme jamais dans l'histoire de l'ONU, recevra le message des dirigeants de pratiquement tous les pays du monde. Nous sommes certains que son expérience est une garantie du succès de nos travaux.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Amara Essy de la façon extraordinairement habile et efficace dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale lors de sa dernière session ordinaire.

De même, je me dois de manifester au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts remarquables qu'il a déployés en faveur de la paix au cours d'une période pendant laquelle ses dons remarquables de diplomate ont été durement mis à l'épreuve.

Toute institution tend à façonner sa propre vie, qui n'est pas toujours conforme aux règles préétablies. Par conséquent, même si ceux qui appliquent l'instrument constitutif de l'institution vénèrent ses dispositions, ils ne peuvent éviter que, dans une certaine mesure, l'Organisation aille au-delà des intentions de ses fondateurs. Il faut ajouter à cela que plus l'instrument constitutif est ancien, plus grandes sont généralement les disparités entre ce qui avait

été prévu à l'origine et le fonctionnement de l'institution dans la pratique. Il est évident que les grands changements qui sont intervenus et les nouveaux projets de la fin de ce siècle ne peuvent qu'intensifier ce phénomène.

Il était impossible que l'ONU échappe à cette tendance, surtout lorsque les circonstances l'exigent. En effet, plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la fondation de l'ONU et aucun de ses fondateurs n'aurait pu imaginer les changements spectaculaires et prodigieux qui sont intervenus dans le monde depuis la Conférence de San Francisco. Il ne faut pas oublier que la Charte, en tant qu'instrument juridique constitutionnel, exige, pour être bien comprise, une interprétation finaliste et actuelle de ses dispositions.

S'agissant des activités opérationnelles de notre Organisation dans le domaine économique et social, qui aurait pu imaginer en 1945 qu'elles acquerraient l'ampleur qu'on leur connaît aujourd'hui? Qui aurait pu croire également, alors, que le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte n'empêcherait pas l'Organisation de s'ériger en promoteur et auxiliaire légitime de la défense des droits de l'homme dans le monde?

Nous souhaitons également rendre un hommage mérité à la compétence extraordinaire des représentants des États Membres qui ont élaboré des formules négociées qui ont permis d'extraire de ce qui semblait être un échec imminent des accords globaux de grande importance, qui sont d'autant plus solides qu'ils ont été obtenus par des consensus équilibrés.

*M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.*

Bien que nous ayons certaines réserves quant à diverses modalités particulières du fonctionnement de l'Organisation, en termes généraux mon gouvernement se félicite de l'immense faculté d'adaptation à la situation dont a fait preuve le système des Nations Unies pour faire face aux problèmes avec sérénité et réalisme.

Nous rendons certes hommage à la faculté remarquable d'adaptation, au pragmatisme réaliste et à la capacité des Nations Unies de surmonter d'énormes obstacles politiques, mais notre admiration ne diminue en rien la nécessité, que l'on commence à reconnaître, de procéder à des réformes devant permettre d'éliminer les lacunes dont souffre l'Organisation, et, partant, d'accroître son efficacité et de la rendre plus démocratique pour qu'elle s'érige en juxtaposition

équitable contre les pratiques unilatérales qui prétendent s'y substituer.

Parmi les caractéristiques les plus saillantes du monde dans lequel nous vivons figurent des disparités et des paradoxes tout à fait incroyables. Il est vrai que le fait de les évoquer soit devenu un lieu commun en cette instance, mais force nous est de dire que la richesse de la majorité des habitants d'une minorité quasi exclusive de pays contraste de façon flagrante avec les graves difficultés et la pauvreté dont souffrent les trois quarts des habitants de la planète, qu'on empêche d'entrer en concurrence sur le marché international, ne serait-ce qu'avec leurs produits de base, en vertu de restrictions administratives, de subventions et de discrimination d'ordre politique. Il y a des lieux dans lesquels les produits les plus sophistiqués de la technologie moderne constituent les outils normaux de l'ouvrier; en revanche, il y a d'autres lieux où l'on peut parcourir de vastes régions sans voir d'autres technologies que celles déjà utilisées dans des temps très reculés. Il est à peine nécessaire de souligner le contraste qui existe entre la pauvreté extrême dont souffrent tant d'êtres humains et les immenses dépenses pour les armements.

Pour ce qui est de la démocratie et des droits de l'homme, nous reconnaissons la vigueur qu'acquiert de plus en plus ces idéaux dans la conscience universelle, même si nous partageons la préoccupation concernant le relativisme de leur application et la manière dont on peut en faire des instruments permettant d'exercer des pressions politiques, et même de recourir au trafic d'influence.

Il ne fait aucun doute qu'il faut mettre fin à ces contradictions. Nous sommes certains que si cet objectif est atteint, ne fût-ce que partiellement, le mérite en reviendra, dans une large mesure, à l'Organisation des Nations Unies, qui, conformément à la Charte, doit

«être un centre où s'harmonisent les efforts des nations [vers les] fins communes»,

comme le dit l'Article 1 de cet instrument.

Aucun Guatémaltèque ne peut prononcer ou entendre le terme qui, à lui seul, reflète cette organisation, à savoir le mot «paix», sans que surgissent immédiatement dans son esprit la plupart des problèmes dont souffre mon pays. Après un conflit fratricide, engendré dans une large mesure par une guerre froide qui n'est pas de notre fait et qui pendant plus de 30 ans a fait souffrir des milliers de familles et mis en péril la démocratie, incitant les parties au conflit à commettre des violations des droits de l'homme,

le voeu le plus cher du peuple du Guatemala n'est autre que la réconciliation et une paix ferme et durable.

Si ce résultat n'a pas encore été obtenu, ce n'est pas faute d'efforts, de patience et d'extrême tolérance de la part du gouvernement démocratique, et, comme on le sait, de la part de la communauté internationale, agissant principalement à travers le Groupe de pays amis et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Secrétaire général.

Le Gouvernement du Guatemala souhaite dire sans équivoque qu'il est reconnaissant à tous ceux qui ont contribué à la mise en oeuvre des mécanismes qui ont favorisé la réalisation de l'objectif national d'instauration de la paix, de la réconciliation et du développement, notamment le Secrétaire général, l'Unité chargée des affaires du Guatemala à la Division des affaires politiques, le Médiateur des Nations Unies, ainsi que la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Nous remercions également les six gouvernements qui font partie du Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala de leur très précieuse contribution à ces efforts soutenus et tenaces.

Le Gouvernement du Guatemala n'épargne aucun effort pour que se réalisent les aspirations de la nation tout entière afin que soit mis un terme au conflit armé interne.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement du Président de León Carpio s'est efforcé de remédier à la situation découlant du conflit armé, qui depuis 30 ans, affecte notre pays, car les activités dans ce domaine sont étroitement liées au rétablissement de la paix.

Ce qui l'a amené à souscrire, le 29 mars 1994, à l'Accord général relatif aux droits de l'homme, qui comprend un engagement par lequel il réaffirme son adhésion aux principes et aux normes visant à garantir et à protéger le plein respect par les parties des droits de l'homme, ainsi que sa volonté politique de les faire respecter.

Conformément à cet accord a été déployée dans notre pays la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), à laquelle nous avons prêté le plus grand appui et apporté les plus grandes garanties pour qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche sur le territoire

national. Le respect des diverses recommandations de la MINUGUA se heurte à des difficultés liées à des contraintes d'ordre institutionnel que nous nous efforçons de surmonter, bien qu'il faille reconnaître que certaines dispositions ne reflètent pas le dynamisme qui s'impose pour pouvoir éliminer à court terme ces contraintes.

De même est entré en fonctions dans le pays le Procureur chargé des droits de l'homme, responsabilité qui incombait précédemment au Président de León Carpio, et cette institution a pour tâche de sauvegarder et d'accroître le prestige du pays au niveau national et sa crédibilité au niveau international. La Commission présidentielle des droits de l'homme, organe de coordination de la politique présidentielle en matière des droits de l'homme, fait de plus en plus d'efforts notables pour que les recommandations soient dûment prises en compte et pour qu'on ait des mécanismes préventifs permettant d'éviter la violation des droits de l'homme, ce qui correspond à la volonté politique du Gouvernement.

Je voudrais maintenant aborder la question du processus d'intégration de l'Amérique centrale, qui a donné lieu à la signature du Protocole de Tegucigalpa. Le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), créé en tant qu'organisation intergouvernementale, fonctionne avec succès depuis le début de 1993 et a pour objectif de renforcer l'intégration dans les domaines économique, social, culturel et politique.

Le Guatemala espère que, compte tenu de l'importance du Système d'intégration de l'Amérique centrale, qui touche à presque tous les domaines d'activité des gouvernements des États membres et couvre une zone continue de quelque 425 000 kilomètres carrés, peuplée de près de 30 millions de personnes, l'Assemblée générale accueillera favorablement la requête qui lui a été faite par notre pays, conjointement avec les autres États membres du Système et le Panama, pour qu'on accorde au SICA le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

La région d'Amérique centrale a donné son élan à l'Alliance pour le développement durable destinée à renforcer l'intégration basée sur la démocratie, l'amélioration de la qualité de la vie, le respect et le développement de la vitalité et de la diversité de la région et la nature multiculturelle et multiethnique de notre isthme. Nous avons soutenu la création de l'Association des États des Caraïbes, et nous participons à l'Organisation mondiale du commerce; ces organes, pensons-nous, sont des forums appropriés d'encouragement aux valeurs qui enrichissent la société et favorisent des règles équitables dans les échanges commer-

ciaux. Pour les mêmes raisons, nous participerons au sommet ibéro-américain qui aura lieu à Bariloche, en Argentine, et au sommet des pays non alignés qui aura lieu à Carthagène, en Colombie. Nous serons également présents à la prochaine réunion Tuxtla II et nous participerons aux discussions entre l'Amérique centrale et d'autres pays ou groupements régionaux.

Récemment, nous avons participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, où ma délégation a soutenu les recommandations favorisant la promotion matérielle et morale des femmes en accord avec des concepts éthiques qui respectent les femmes et leur accordent dignité et participation, et le droit à une égalité complète.

Notre contribution aux efforts des Nations Unies en faveur d'une réhabilitation de la démocratie en Haïti s'est matérialisée par la fourniture d'un contingent de militaires spécialisés dans les opérations de maintien de la paix.

Il convient maintenant d'évoquer la contribution du Guatemala à deux importantes initiatives de l'Assemblée générale concernant le développement des principes juridiques énoncés dans la Charte : d'une part, la fameuse Déclaration sur les principes du droit international portant sur la coopération et les relations amicales entre les États en accord avec la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte, et que mon pays a présentée au nom de ses 41 auteurs; d'autre part, la promotion de la conciliation en tant que l'un des moyens de règlement pacifique des différends entre États telle qu'énoncée à l'Article 33 de la Charte. Le Guatemala a soumis la première version de ces règles à l'Assemblée générale en 1990. À sa session de 1995, le Comité spécial sur la Charte a approuvé par consensus la version des règles proposées, et recommandé que l'Assemblée générale les porte à l'attention des États Membres.

En accord avec notre attachement à la loi, et fermement convaincu des avantages de la paix et de l'importance de la coopération mutuelle, le Guatemala accorde la priorité à un règlement pacifique des différends. Ainsi, s'agissant de notre controverse territoriale avec le Belize, mon pays espère qu'une solution décisive sera trouvée à travers un dialogue plus réaliste, plus constructif et davantage orienté vers l'avenir, sans aucune autre limite contraignante que celle définie par les principes de la bonne foi et la dignité des parties.

Le Guatemala se réjouit grandement de l'extension indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et du fait qu'elle a été obtenue par une décision sans vote authentiquement historique. À la satisfaction que nous procure l'extension indéfinie du Traité, il faut ajouter la fierté que nous éprouvons du fait que l'Amérique latine est la région du monde la moins armée, et, grâce au Traité de Tlatelolco, la seule région qui soit devenue pour toujours un zone exempte d'armes nucléaires. Nous regrettons la reprise des essais nucléaires et demandons instamment en conséquence l'adoption de nouvelles initiatives visant à forger un nouvel ordre mondial qui éliminerait les armes nucléaires et dans lequel la sécurité serait contrôlée par des institutions internationales ayant force de loi. C'est la raison pour laquelle ma délégation est l'un des auteurs d'un projet de résolution devant être soumis à l'Assemblée générale par les États signataires du Traité de Tlatelolco et du Traité de Rarotonga et parties à ces traités.

Le Guatemala a subi l'expérience tragique et douloureuse de mines posées par des groupes de hors-la-loi; nous en condamnons donc vigoureusement l'emploi, et apportons tout notre soutien aux propositions visant à les interdire.

Nous notons avec satisfaction que le processus de paix progresse au Moyen-Orient. Le Guatemala espère que la sagesse prévaudra, pour, après trois décennies de lutte et de violence, permettre à la paix de régner pour toujours dans un pays qui, pour trois grandes religions, a tellement de signification.

Le Guatemala se réjouit qu'il soit fait appel, plus que jamais auparavant, à la Cour internationale de Justice. Nous nous réjouissons également de la grande variété géographique des dossiers soumis à ce qu'on peut nommer à juste titre le Tribunal mondial. En rappelant la création, fait sans précédent, d'une cour internationale d'Amérique centrale, actuellement en cours de réactivation, mon pays voudrait proposer la candidature d'un juriste guatémaltèque expérimenté à l'un des sièges de la Cour internationale de Justice; nous sommes convaincus qu'il pourrait apporter une importante contribution aux travaux de la Cour.

Après avoir soigneusement étudié les points à l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement social, le Guatemala a participé avec beaucoup d'intérêt et de grandes espérances à cette conférence; le Président de León Carpio y a fait une déclaration.

Nous sommes persuadés que si elle n'observe pas pleinement le principe fondamental d'universalité, notre organisation sera dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs.

Nous demandons donc de façon pressante que la situation de la République de Chine à Taïwan soit examinée, afin que ce pays puisse disposer d'un forum où se discuterait pacifiquement son avenir avec ceux qui sont originellement ses frères.

Cinquante ans s'étant écoulés depuis que les chefs d'État de l'après-guerre conçurent le plan d'une organisation mondiale destinée à préserver les générations futures du fléau de la guerre, de la pauvreté et de l'ignorance, nous devons être optimistes dans notre évaluation des résultats, car le monde a été préservé des dommages irréparables d'une conflagration totale. Bien qu'à certains moments la guerre froide ait produit des conflits locaux armés encouragés par la rivalité entre les deux superpuissances antagonistes, rivalité qui paraissait à l'époque irréconciliable, nous jouissons aujourd'hui d'une atmosphère plus tranquille quant à la sécurité militaire. Mais cette atmosphère est moins certaine dans le domaine de la coopération pour le développement, car les règles de l'ordre économique oublient quelquefois qu'une faiblesse économique n'est pas seulement une question interne des États, mais représente également une responsabilité pour ceux qui ont atteint un niveau de vie plus que suffisant et ont l'obligation de procéder à des transferts de ressources et de technologie pour le bien de la justice à l'échelle mondiale.

Nous terminerons avec la phrase bien connue de S. S. le Pape Jean-Paul II, que nous soumettons à la réflexion des délégations : «Le développement est le nom nouveau de la paix».

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat général à la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation aimerait répondre brièvement aux remarques qu'a formulées le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine au sujet des îles Falkland.

Ma délégation se félicite de l'accent que le Ministre a mis sur la coopération croissante qui caractérise les relations bilatérales entre le Royaume-Uni et l'Argentine.

En ce qui concerne la question des îles Falkland, nous n'avons aucun doute, comme l'a affirmé le Ministre des affaires étrangères, Douglas Hurd, devant l'Assemblée l'an dernier, au sujet de la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et sur ses autres dépendances britanniques situées dans l'Atlantique Sud. Cette souveraineté repose sur de solides fondements historiques et sur le droit inaliénable des habitants des îles Falkland à l'autodétermination, qu'ils ont exercé à maintes reprises lors d'élections démocratiques.

Nous devons respecter les vœux exprimés par les personnes concernées. Les représentants élus des insulaires qui sont venus à l'ONU pour participer au débat que le Comité des Vingt-Quatre a tenu en juillet dernier ont clairement exprimé leurs vues, à savoir que la revendication de l'Argentine eu égard aux îles Falkland était injustifiée et qu'elle devait être abandonnée. Le Ministre a parlé du respect dont devaient faire l'objet les insulaires. Il convient de respecter leur droit de choisir leur propre avenir.

L'Argentine et la Grande-Bretagne réussissent toutefois à coopérer ensemble sur la base des accords conclus à Madrid le 15 février 1990. Nous avons signé aujourd'hui un important accord de coopération au sujet des activités qui ont lieu en mer, dans le sud-ouest de l'Atlantique. Il est clairement spécifié que cela n'affectera pas la position des parties sur la question de la souveraineté.

Le Gouvernement britannique espère sincèrement que les progrès réalisés seront consolidés et amplifiés au bénéfice de la région de l'Atlantique Sud dans son ensemble. C'est là, de l'avis du Gouvernement britannique, le meilleur moyen d'assurer un avenir prospère et pacifique à toutes les populations concernées.

**M. Surie (Inde)** (*interprétation de l'anglais*) : Une déclaration extraordinaire a été aujourd'hui prononcée contre mon pays, dont le libellé injurieux ne comportait que des mensonges. En temps normal, nous n'aurions pas jugé bon d'y répondre. Cependant, la déclaration ayant été prononcée par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, il convient que nous rétablissions la vérité.

Dans sa longue tirade contre l'Inde, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a prononcé par inadvertance une phrase dont les termes sont absolument exacts : c'est effectivement l'Inde qui a soumis la question du Cachemire

au Conseil de sécurité. Nous avons demandé au Conseil de prendre position contre l'agression dont a fait l'objet le territoire de l'Inde. Dans ses résolutions, le Conseil a dit catégoriquement que, avant que toute autre mesure ne soit prise, les forces pakistanaises devaient se retirer du territoire qu'elles avaient occupé par la force au Jammu-et-Cachemire. À ce jour, aucun retrait n'a eu lieu. Les forces d'occupation au Jammu-et-Cachemire, selon les termes des résolutions du Conseil de sécurité, sont celles du Pakistan.

Au Jammu-et-Cachemire, le peuple a exercé son droit à l'autodétermination en 1947 et, comme dans toute démocratie, il a choisi son propre gouvernement lors d'élections successives, à l'instar du reste de l'électorat indien. Comme dans toute démocratie, ceux qui représentent le peuple sont les seuls qui peuvent négocier en son nom. La première chose à faire au Jammu-et-Cachemire est donc de tenir de nouvelles élections auxquelles pourront participer tous ceux qui sont éligibles aux termes de la Constitution indienne. Ces élections détermineront ceux précisément qui représentent véritablement le peuple cachemirien et ses vœux. À l'heure actuelle, ceux qui prétendent parler au nom du peuple du Jammu-et-Cachemire se sont désignés eux-mêmes, et leur autorité se fonde non pas sur les souhaits librement exprimés par tout le peuple, mais sur les canons que le Gouvernement pakistanais leur a fournis. Il n'est donc pas difficile de comprendre que le Pakistan ne tient pas à ce que soit dévoilé le jeu de ses protégés, et c'est pourquoi il n'a rien ménagé pour entraver le processus démocratique au Jammu-et-Cachemire.

Au contraire, le terrorisme, que le Pakistan a déclenché au Jammu-et-Cachemire il y a six ans et commandité par lui, a atteint une nouvelle intensité. Le sanctuaire de Charar-e-Sharif a été incendié par le mercenaire Mast Gul, qui, après avoir revendiqué cet acte révoltant, est retourné au Pakistan où il a été acclamé par les médias pakistanais et la télévision du Gouvernement pakistanais pour ses crimes.

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan prétend perfidement aujourd'hui qu'en raison de la concentration des forces à la frontière il est impossible pour les militants de s'infiltrer à partir du Pakistan. Le retour au Pakistan de Mast Gul, après qu'il eut incendié le sanctuaire de Charar-e-Sharif, montre combien il a été facile pour le Pakistan de faire entrer des armes et des terroristes au Jammu-et-Cachemire pour y poursuivre les actes de violence.

Le Gouvernement pakistanais prétend n'apporter qu'un appui moral aux Cachemiriens. L'appui moral du Pakistan a déjà tué 20 000 Cachemiriens. Même si les armes que nos forces de sécurité ont récupérées au Jammu-et-Cachemire ne

constituent qu'une faible partie de celles qu'a envoyés le Pakistan, elles suffiraient à équiper quatre divisions d'infanterie. Si c'est là un appui moral, il y a de quoi frémir en pensant aux résultats qu'aurait pu avoir l'appui immoral du Pakistan.

Nonobstant ces provocations, il n'est certainement guère dans l'intérêt de l'Inde d'engager des hostilités contre le Pakistan. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan évoque des menaces de guerre émanant de New Delhi. C'est le produit de son imagination. Le Gouvernement indien a souligné à maintes reprises, au plus haut niveau et dans le cadre de discussions bilatérales, que l'Inde ne souhaite rien d'autre que d'entretenir des relations pacifiques avec le Pakistan. Le Gouvernement pakistanais a refusé de répondre. Bien que nous soyons déçus de constater que le Pakistan ne souhaite pas normaliser les relations ni procéder à des pourparlers bilatéraux, nous avons toutefois remarqué que ses dirigeants militaires, qui continuent de former le groupe le plus influent du pouvoir dirigeant, ont souvent répété qu'ils n'anticipaient aucun conflit.

Il n'y a pas de menace de guerre dans notre région, et certainement pas de la part de l'Inde. Nos troupes se trouvent aux emplacements prévus en temps de paix. Elles sont déployées au Jammu-et-Cachemire afin de protéger la population civile innocente de l'État contre les exactions des terroristes.

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a, dans une affirmation étonnante, associé l'Inde au groupe Al-Faran, qui a pris en otages plusieurs touristes occidentaux et en a brutalement tué un. Tous les gouvernements qui ont été impliqués dans cet événement regrettable survenu récemment reconnaissent que derrière Al-Faran se cache le Harkat-ul-Ansar, organisation terroriste basée au Pakistan, financée par le Pakistan et agissant en son nom. Le lien qui unit directement Al-Faran et le Pakistan ressort du fait que ce pays demande la libération de trois terroristes pakistanais détenus en Inde.

Le Pakistan déplore l'existence d'une course aux armements. Il est paradoxal qu'une telle attitude provienne d'un pays qui, dans les années 1980, a détourné des armes destinées aux moudjahidin afghans et, dans les années 90, lorsque cette source s'est tarie, s'est tourné vers le reste du monde pour obtenir de nouvelles armes. Grâce à un amendement adopté par le Congrès des États-Unis, le Pakistan pourra ajouter à son arsenal des armes d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars. Il a acquis des

missiles il y a plusieurs années, qu'il prétend avoir gardés scellés dans leurs boîtes — comme son propre peuple.

L'Inde met l'accent sur le développement économique et social de son peuple. Nous reconnaissons qu'il doit s'agir là pour nous d'une priorité essentielle. Si le Gouvernement pakistanais croit aussi en cet objectif, il devrait être possible, croyons-nous, d'oeuvrer ensemble pour la paix dans la région. Si nous convenons de ces objectifs, une tierce partie n'est pas nécessaire pour nous persuader d'être de bons voisins.

Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan qualifie de sacro-saintes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Jammu-et-Cachemire. Dans la même déclaration, évoquant la Bosnie-Herzégovine, il qualifie d'illégal l'embargo sur les armes destinées à la Bosnie, imposé conformément à une résolution du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n'est sacro-saint que lorsque cela convient au Pakistan.

Les difficultés que nous avons eues avec le Pakistan ne sont pas uniques. Dans une lettre datée du 14 septembre 1995, le Gouvernement afghan a adressé une plainte officielle au Secrétaire général, concernant des interventions armées pakistanaises sur son territoire en collusion avec des groupes de mercenaires, organisés, financés et entraînés par le Pakistan, mais que le Gouvernement pakistanais, dans sa propension habituelle au mensonge, désavoue. Taliban, en Afghanistan, et Al-Faran, au Jammu-et-Cachemire, sont tous deux des créations du Gouvernement pakistanais.

Devenu maître dans l'art du terrorisme d'État, au Jammu-et-Cachemire et en Afghanistan, le Pakistan sème maintenant la terreur au sein de son propre peuple. Karachi est en flammes parce que le Gouvernement pakistanais exerce contre son propre peuple une brutalité que les victimes de la terreur pakistanaise au Cachemire ne connaissent que trop bien. Cela, bien entendu, s'inscrit d'une certaine façon dans une longue tradition pakistanaise. En 1971, la terreur d'État déclenchée par les forces pakistanaises, dans ce qui faisait alors partie de leur pays, a causé 3 millions de morts, échelle d'extermination et de génocide qui peut se comparer aisément à tout ce qui s'est produit sous le fascisme.

Je voudrais dire une chose de façon parfaitement claire. Rien de ce que le Pakistan peut dire ou faire, aucune violence, aucune insulte, aucun mensonge répété plus de mille fois, ne changera le fait que le Jammu-et-Cachemire est, et restera une partie inaliénable de l'Inde. Le Gouvernement indien fera tout ce qui est nécessaire pour défendre

les droits du peuple du Jammu-et-Cachemire de vivre dans la paix et la sécurité dont jouissent les autres citoyens indiens.

Le Gouvernement indien espère que le Gouvernement pakistanais fera preuve de sincérité dans la recherche d'une solution pacifique en renonçant à encourager le terrorisme sur la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire et en retournant à la table de négociations pour entamer un dialogue concret, comme le demande instamment le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

Comme je l'ai dit au début, cette déclaration au titre du droit de réponse nous a été imposée. Il était prévisible que vu le flot inépuisable d'invectives et de mensonges proférés par le Pakistan, de nouveaux débordements s'ensuivraient. Nous n'avons pas l'intention de gaspiller le temps de l'Assemblée en répondant à de futures provocations.

**M. Ladsous** (France) : Certaines délégations ont évoqué aujourd'hui, à nouveau, la question des essais nucléaires. Deux d'entre elles ont utilisé, à ce propos, des termes particulièrement critiques allant jusqu'à la condamnation des actions menées par la France, ainsi que par la Chine.

La France s'élève contre les jugements qui ont été ainsi portés. Des jugements qui ne correspondent pas à ce qu'une appréciation objective des faits devrait inspirer.

Je voudrais redire à ce propos que l'achèvement par la France de la campagne en cours doit être considéré pour ce qu'il est, c'est-à-dire un achèvement, une série d'essais limitée à huit, au plus, et qui sera menée à terme avant la fin du mois de mai 1996.

Notre objectif demeure d'aboutir, dès l'an prochain, à la conclusion d'un traité d'interdiction vraiment significatif, c'est-à-dire, un traité qui interdit, et je cite

«tout essai d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire.»

Je le redis, la campagne d'achèvement de nos essais ne porte pas atteinte à l'environnement. Elle est conforme aux droits et elle est conforme aux engagements pris par la France. L'extrême retenue ne justifie aucunement l'interdiction.

Cette campagne, enfin, permet à la France de se faire l'avocat de l'option la plus satisfaisante et la plus exigeante pour le traité d'interdiction des essais.

**M. Basabe** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, la République argentine, ayant entendu les commentaires de la délégation du Royaume-Uni, souhaite confirmer les vues exprimées par notre Ministre des affaires étrangères, M. Di Tella, dans la déclaration qu'il a faite ce matin, au cours du débat général.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu la déclaration du représentant de l'Inde et les propos hautement fallacieux et sans fondement qu'il a proférés contre le Pakistan. Qu'il me soit permis d'examiner les questions qu'il a soulevées, en commençant par l'allégation selon laquelle le Cachemire ferait partie intégrante de l'Inde.

Il est un fait incontestable, c'est que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde. Le Cachemire est un territoire litigieux qui a été reconnu comme tel par l'Organisation des Nations Unies pendant les 47 dernières années. Les résolutions du Conseil de sécurité, les cartes et les documents officiels des Nations Unies sont autant d'éléments qui viennent à l'appui de ce fait. Les résolutions du Conseil de sécurité indiquent clairement que la décision finale concernant l'État de Jammu-et-Cachemire sera prise conformément à la volonté du peuple, exprimée démocratiquement par un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies.

Le Cachemire demeure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation affirme que le différend concernant le Jammu-et-Cachemire doit être réglé. L'opération de maintien de la paix la plus ancienne des Nations Unies, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, est stationnée le long de la ligne de contrôle depuis 1949. Les dirigeants indiens eux-mêmes ont dit officiellement qu'ils acceptaient la nature litigieuse du Jammu-et-Cachemire. Le premier Premier Ministre de l'Inde, Pandit Jawaharlal Nehru, avait déclaré que l'Inde s'en remettait au peuple du Cachemire pour trancher sur la question de la solution définitive et qu'elle était résolue à se plier à cette décision.

L'allégation selon laquelle le Pakistan serait d'une façon ou d'une autre responsable de la non-application des résolutions du Conseil de sécurité et de la Commission des

Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan est fautive et dénuée de tout fondement.

La question de la démilitarisation s'appliquait à l'ensemble du territoire du Jammu-et-Cachemire et non au seul Jammu-et-Cachemire libéré. Lorsque le moment du retrait des troupes indiennes est venu, l'Inde s'est dérobée à ses engagements en invoquant de nombreux prétextes. Sir Owen Dixon, le médiateur des Nations Unies, s'est vu contraint de signaler que l'Inde persistait à poser des conditions qui rendaient impossible la tenue d'un plébiscite régulier et libre. L'Inde a également fait échouer les efforts de M. Graham, successeur de Sir Owen Dixon. L'Inde n'était nullement intéressée par un plébiscite et était résolue à conserver sa mainmise sur le Cachemire.

Ensuite, vers la fin des années 50, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, l'Inde a pris des mesures visant à l'intégration totale du Cachemire en convoquant la prétendue Assemblée constituante. De sorte que, dès le début, c'est l'Inde qui a différé la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

À présent, l'Inde accuse le Pakistan d'avoir des ambitions territoriales sur le Cachemire. Le Pakistan ne nourrit aucune ambition territoriale vis-à-vis du Cachemire. C'est l'Inde qui a donné le pire exemple d'ambition territoriale au Cachemire, en occupant illégalement le territoire et en brutalisant sa population depuis 47 ans.

De temps à autre, les dirigeants et les généraux indiens ont menacé de franchir la ligne de contrôle et d'occuper Azad, au Cachemire. En août 1994, le Premier Ministre indien a menacé de terminer la tâche inachevée de la reconquête d'Azad, au Cachemire. Après avoir brûlé la mosquée et les Lieux saints de Charar-e-Sharif, au Cachemire, en mai 1995, les ministres du Cabinet et les dirigeants indiens ont juré de donner une leçon au Pakistan. Voilà l'ambition territoriale dans toute sa quintessence à l'oeuvre! À l'opposé, il y a l'appui moral, politique et diplomatique que le Pakistan apporte au peuple opprimé du Cachemire qui vit sous le joug indien.

Le représentant de l'Inde a également essayé de dénigrer la lutte de libération du Cachemire en la qualifiant de mouvement terroriste. C'est là un stratagème séculaire des dominateurs coloniaux pour justifier leur mainmise sur des territoires occupés par la force. S'il fallait accepter la perspective de l'opresseur, la plupart des mouvements de libération tomberaient dans la catégorie du terrorisme. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies établit une distinction claire entre les actes de terrorisme et

la lutte légitime que les peuples sous domination et sous occupation étrangère mènent pour leur libération nationale.

Les allégations de l'Inde selon lesquelles le Pakistan encouragerait le terrorisme depuis l'autre côté de la frontière sont manifestement absurdes. Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Depuis 1990, le Pakistan a proposé à diverses reprises de poster des observateurs internationaux impartiaux le long de la ligne de cessez-le-feu. L'année dernière, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a proposé au Président du Conseil de sécurité l'expansion du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) sur les deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. L'Inde a rejeté toutes ces propositions constructives. Cela montre à l'évidence le caractère propagandiste de ses allégations.

À moins que l'Inde ne convienne d'un mécanisme international plus persuasif pour la surveillance de la ligne de cessez-le-feu, toutes ses revendications au sujet du terrorisme transfrontière devront être traitées avec le mépris qu'elles méritent. En fait, l'Inde est elle-même aujourd'hui probablement le plus grand État terroriste du monde. Plus de 600 000 soldats indiens participent au Cachemire à la plus odieuse des manifestations de terrorisme d'État dont le monde entier est témoin. Voilà ce qu'il en est des troupes indiennes qui ne seraient déployées qu'aux emplacements prévus en temps de paix! Son mécanisme d'État s'est déchaîné à la fois au Cachemire et dans tous les États qui l'entourent. Le Pakistan a aussi été la cible préférée de ses agences de renseignements.

Récemment, des terroristes indiens ont tué des milliers de gens au Pakistan. Nulle ville n'est à l'abri de leur terreur. Cinquante camps de terroristes opèrent du côté indien de la frontière, à seule fin de se livrer au terrorisme et au sabotage au Pakistan.

On a aussi laissé entendre que Jammu-et-Cachemire avait en quelque sorte une dimension bilatérale. Rien n'est plus loin de la vérité. L'Accord de Simla de 1972 n'a ni affecté le statut de Jammu-et-Cachemire en tant que territoire contesté ni changé le caractère international de la question. Il n'empêche pas non plus le Pakistan de saisir de la question les instances internationales, en particulier les Nations Unies.

L'Inde a toujours repoussé les initiatives du Pakistan tendant à entamer des négociations sérieuses sur le différend

relatif au Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et même de l'Accord de Simla. À chaque ronde de négociations bilatérales l'Inde en met immédiatement comme condition que le Pakistan doit accepter comme un fait accompli son occupation illégale de Jammu-et-Cachemire.

Les soi-disant élections dont elle se vante ne sont que le subterfuge le plus évident qu'utilise l'Inde pour légitimer son occupation illégale de Jammu-et-Cachemire. Comment la population de Jammu-et-Cachemire peut-elle exprimer sa volonté alors que les forces militaires et paramilitaires indiennes brutalisent la population du Cachemire et que tout le mécanisme d'État organise une mascarade d'élections?

L'Inde ne commence à parler d'élections au Cachemire que sous les pressions internationales. Tous les dirigeants du Cachemire ont rejeté toute forme d'élections. Ils ont déclaré que de telles élections ne pourraient être un substitut pour le plébiscite qui leur a été promis par les Nations Unies.

Référence a été faite aux événements de Karachi. Le Pakistan est fermement attaché à la promotion et à la protection des droits de l'homme. La Première Ministre du Pakistan, Mohtarama Benazir Bhutto, a été le fer de lance dans la campagne menée pour les droits de l'homme universels en tant que base de toute institution démocratique, de l'unité nationale et du développement socio-économique.

Le Pakistan, cependant, n'a jamais pris les airs hautains de l'Inde pour prétendre que la situation des droits de l'homme dans notre pays est parfaite. Le Pakistan n'a jamais prétendu être un modèle de perfection. Les violations des droits de l'homme au Pakistan sont commises par des individus et non par l'État. Par ailleurs, ce qui se passe au Cachemire relève de la violation massive, systématique et constante des droits de l'homme, commise conformément à une politique d'État bien planifiée. Des dizaines de milliers de gens ont été tués par les forces de sécurité indiennes.

J'en arrive enfin aux infortunés otages qui se trouvent au Cachemire et auxquels il a été fait référence. Le Pakistan condamne tous les actes de prise d'otages, sans égard au lieu où ils sont commis. Le Pakistan condamne franchement l'enlèvement inhumain de touristes occidentaux par un groupe inconnu, l'Al-Faran. Tout indique que cet acte barbare de prise d'otages est un complot grossier et cynique ourdi par les agences de renseignements de l'Inde pour discréditer la lutte légitime que mène la population du Cachemire. La Conférence Hurriyet de toutes les parties, association englobant 34 partis et groupes politiques du Cachemire, a condamné cet acte et exigé la libération immédiate des otages. L'enlèvement des personnes et trois actions menées successivement dans une zone qu'occupe une forte concentration de troupes indiennes, le contact soutenu entre les ravisseurs et le monde extérieur et les autorités indiennes par téléphone et communications radio sont autant de faits qui éveillent de forts soupçons au sujet de la complicité indienne dans l'orchestration de cet incident de prise d'otages. Les médias internationaux ont également curieusement rapporté des preuves selon lesquelles les autorités indiennes contrôlent les preneurs d'otages.

Pour terminer, je rappellerai que nul camouflage de la part de l'Inde à Jammu-et-Cachemire, un territoire contesté comme l'a reconnu cet organe, ne peut le faire échapper au borbier actuel. L'Inde contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité sur le Cachemire auxquelles elle était partie. Plus de 600 000 soldats indiens continuent de brutaliser la population de Jammu-et-Cachemire, mais ils ne peuvent écraser leur volonté d'arracher leur liberté à la domination indienne.

*La séance est levée à 20 h 45.*